Message aux automobilistes du Massachusetts du Registre des véhicules à moteur

Cher automobiliste,

Le Registre des véhicules à moteur du MassDOT est heureux de vous proposer cette version mise à jour du Manuel du conducteur. Le manuel est un guide utile et un rappel que le permis de conduire est un privilège, qui implique la responsabilité de comprendre et de respecter les lois, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres usagers de la route.

Veuillez lire les règles de la route afin de vous préparer à l'examen du permis d'apprenti conducteur et à l'examen routier, ainsi qu'à une vie de conduite, de cyclisme et de marche en toute sécurité. Voici quelques-uns des points importants abordés dans le manuel :

REAL ID - Vous avez besoin d'un REAL ID ou d'une autre pièce d'identité acceptable, comme un passeport valide, pour voyager en avion à l'intérieur des États-Unis. Voir page 6 pour plus d'informations.

Utilisation d'appareils électroniques mains libres en conduisant - La loi du Massachusetts interdit aux conducteurs de véhicules à moteur d'utiliser tout appareil électronique, y compris les téléphones mobiles, sauf en mode mains libres. Les conducteurs ne sont pas autorisés à tenir ou à soutenir un appareil électronique. Les conducteurs adolescents ne sont autorisés à utiliser aucun appareil électronique, même en mode mains libres. Des amendes et d'autres sanctions seront imposées aux contrevenants à la « loi mains libres ». Voir page 40 pour plus d'informations.

Infractions commises hors de l'État - Les infractions au code de la route commises hors de l'État ont une incidence sur votre dossier comme si elles avaient eu lieu dans le Massachusetts. Ne les ignorez pas. Si vous ne payez pas une amende ou ne vous présentez pas devant la juridiction concernée pour une infraction, le RMV prendra des mesures à votre encontre dès qu'il en sera informé. Voir page 61 pour plus d'informations.

Loi sur l'obligation de ralentir et de s'écarter - Vous devez faire preuve de prudence et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sûr selon les conditions de la route lorsque vous approchez un véhicule d'urgence immobilisé avec ses feux clignotants. Voir page 111 pour plus d'informations.

Il est important de vous tenir informé des changements visant à améliorer la sécurité de tous. Une façon de rester à jour consiste à consulter les mises à jour de ce manuel en ligne. Nous sommes fiers d'offrir le Manuel du conducteur sous forme de PDF entièrement accessible sur notre site Web, Mass.Gov/RMV. En plus de l'anglais, le manuel est actuellement offert en ligne dans 15 langues.

Le RMV se réjouit de vous servir, car ensemble, nous pouvons assurer la sécurité de nos routes.

Pour les dernières actualités du RMV, suivez @MassRMV sur X (anciennement Twitter).

Pour obtenir des informations sur l'immatriculation des véhicules, les plaques, les titres de propriété et l'assurance, veuillez consulter Mass.Gov/RMV

Révisé en avril 2026

Commonwealth du Massachusetts
Partager la route
Guide d'utilisation des voies publiques

La plupart des voies publiques, y compris les rues urbaines, les routes de campagne, les routes principales, les routes secondaires et les routes de banlieue ou rurales, sont destinées à être partagées par tous. « Tous » inclut les piétons, les personnes circulant à vélo ou à moto, les personnes se déplaçant en voiture particulière ou en autobus, ainsi que les personnes conduisant des véhicules commerciaux, des remorques ou des ensembles de ces véhicules. Certaines voies, comme les autoroutes inter-États et les voies rapides, sont conçues exclusivement pour les véhicules à moteur et les remorques circulant à grande vitesse. D'autres voies publiques sont spécifiquement conçues pour des vitesses plus faibles ou pour des véhicules plus légers et peuvent restreindre ou interdire certains véhicules. Les voies publiques présentent des longueurs et largeurs variées, ainsi que diverses caractéristiques : sens unique, double sens, voies multiples, voies réservées aux véhicules à occupation multiple (HOV), séparateurs centraux, trottoirs, pistes cyclables et accotements revêtus ou non revêtus.

Bien que la majeure partie de ce manuel porte sur l'utilisation des voies publiques par les véhicules à moteur et les remorques, l'objectif du RMV en le publiant est de rappeler à tous les usagers que nos rues et routes publiques sont destinées à être partagées, sauf lorsque la loi en limite l'usage. Le vélo et la marche peuvent être combinés avec les transports en commun ; soyez donc toujours attentif.

Table des matières

Chapitre 1 Obtenir votre permis 1
Qui a besoin d'un permis du Massachusetts ? 2
Qui est admissible à un permis du Massachusetts ? 3
Descriptions et classifications des permis 6
REAL ID et cartes standard du Massachusetts (Permis/ID) 6
Classes de permis 7
Durée de validité du permis 7
Restrictions 8
Loi sur le permis de conducteur junior (JOL) 9
Conditions pour obtenir un JOL 9
Restrictions du permis JOL 10
Exigences d'identification 12
Numéros de sécurité sociale et numéros de permis 13
Recours 14
Demande de permis 14
Obtention d'un permis d'apprenti conducteur 15
Conduire avec votre permis 18
Passer l'examen routier 20
Réception de votre nouveau permis 27
Conversion de votre permis d'une autre juridiction 28
Conversion du permis de conducteur junior 28
Conversion de permis 29
Conversions depuis un territoire des États-Unis, le Canada ou le Mexique 29
Inscription des électeurs 30
Indicateur de statut d'ancien combattant 30
Programme de don d'organes et de tissus 31
Frais de permis/carte d'identité 32

Chapitre 2 La sécurité avant tout 34
Sécurité des véhicules de tourisme 35
Trousses de sécurité automobile 36
Loi sur la sécurité/ceinture de sécurité 36
Fonctionnement des ceintures de sécurité 38
Idées reçues sur la sécurité/ceintures de sécurité 39
Sécurité des airbags 39
À l'intérieur du véhicule 40
Loi sur la conduite distraite/utilisation du téléphone mobile mains libres 40
Conduite défensive 42
Votre santé et votre condition physique 43
Vérification de l'état de votre véhicule 44
Distances de sécurité autour de votre véhicule 45

Freinage et arrêt 45
Utilisation du klaxon, des phares et des feux de détresse 47
Systèmes avancés d'aide à la conduite 48
Conduite de nuit 48
Conduite en état de somnolence 49
Conduite sous la pluie ou dans le brouillard 49
Conduite hivernale 50
Loi relative aux usagers vulnérables de la route 51
Piétons 52
Bicyclettes et cyclomoteurs 53
Motocyclettes 53
Sécurité des motocyclettes 55
Sécurité des cyclomoteurs 55
Sécurité des trottinettes motorisées 55
Sécurité des véhicules à usage restreint 56
Sécurité des véhicules à basse vitesse 56
Modifications de la législation sur la sécurité des cyclistes 57

Chapitre 3 Conserver votre permis 58
Infractions au code de la route et sanctions 59
Infractions civiles au code de la route 59
Infractions pénales 61
Infractions commises hors de l'État 61
Accidents responsables 62
Événements entraînant une majoration 62
Stage de rééducation à la conduite 63
Dossier de conduite 64
Suspension ou révocation du permis 64
Motifs de suspension du permis 65
Tableau des suspensions obligatoires du permis 65
Tableau des suspensions obligatoires du permis (18 ans et plus) . . . 65
Tableau des suspensions obligatoires du permis (jeunes conducteurs de 16 ans et demi à 18 ans) 67
Tableau des infractions pénales et des suspensions 71
Lorsque votre permis est suspendu ou révoqué 72
Tableau des sanctions pour conduite sous l'emprise de l'alcool ou de drogues 73
Tableau des durées de suspension du permis en cas d'échec à un test chimique 74
Tableau des durées de suspension du permis en cas de refus d'un test chimique 75
Alcool, drogues et conduite 76
Alcool 76
Dispositifs antidémarrage éthylométriques 78
Achat, détention ou transport d'alcool 79
Permis ou pièces d'identité falsifiés ou altérés 79

Drogues illégales, médicaments et autres substances contrôlées. . . 79
Motifs de non-renouvellement du permis 81

Chapitre 4 Règles de la route 82
Dangers de la vitesse 83
Limitations de vitesse. 84
Signaux de circulation 85
Signaux pour véhicules à moteur 86
Signaux pour piétons 88
Panneaux de signalisation 88
Panneaux de stop et de cédez-le-passage 92
Panneaux de réglementation. 92
Panneaux d'avertissement 92
Panneaux de guidage 92
Passages à niveau 93
Travaux routiers/Entretien de la chaussée (zones de travaux) 93
Marquage au sol. 95
Lignes de délimitation blanches 96
Lignes de délimitation jaunes 96
Mots et symboles 97
Lignes de stop, cédez le passage et passages piétons 98
Îlots directionnels 99
Agents de traversée 99
Voies, intersections et changements de direction 99
Signalisation des manœuvres 99
Utilisation des voies 100
Conduire sur autoroute 103
Intersections 103
Virages 103
Marche arrière. 106
Règles de priorité. 106
Accidents de courtoisie 109
Règles de dépassement 110
Respect des autres usagers / Partage de la route. 111
Stationnement 117
Règles de stationnement. 118
Autres règles de la route 119
Règles pour les piétons 120
Règles pour les cyclistes et automobilistes en présence de cyclistes . . 120
Danger de l'ouverture des portières pour les cyclistes 124
Zones réservées aux cyclistes 124

Pistes cyclables séparées 125
Scénarios courants d'accidents impliquant des cyclistes 125

Chapitre 5 Situations de conduite particulières 127
Véhicule d'urgence en mouvement 128
Véhicules d'urgence et d'entretien à l'arrêt 128
Si vous êtes arrêté par un agent de police 129
Situations d'urgence au volant 131
Accidents de la circulation 137
Si vous êtes impliqué dans un accident 137
Délit de fuite (quitter les lieux d'un accident sans s'identifier) 138
Si vous êtes témoin d'un accident 139
Signaler un accident 140
Conduire intelligemment et économiser - conseils d'éco-conduite 140

Ce document est publié par le Registre des véhicules à moteur (RMV) du Commonwealth du Massachusetts, au bénéfice des résidents comme des visiteurs. Bien qu'il contienne de nombreuses informations relatives aux politiques du RMV et aux lois de l'État, il est important de noter qu'il ne constitue ***pas*** *un document juridique. Tous les efforts sont déployés pour présenter des informations exactes, exemptes d'erreurs et à jour. Toutefois, les politiques et les frais du RMV peuvent être modifiés à tout moment, de même que les lois régissant les véhicules motorisés.*

Le RMV s'efforcera de publier toute information relative aux modifications des frais, politiques, procédures ou lois mentionnés dans le présent Manuel du conducteur susceptibles d'affecter votre capacité à obtenir un permis d'apprenti conducteur, un permis de conduire ou une carte d'identité. Les modifications pertinentes seront publiées sur le site Web du RMV à l'adresse Mass.Gov/RMV. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez contacter le centre d'appels du RMV au 857-368-8000 (depuis les indicatifs régionaux 339/617/781/857 du Massachusetts ou depuis l'extérieur de l'État) ou au 800-858-3926 (depuis tous les autres indicatifs régionaux du Massachusetts). Vous pouvez également appeler le 877-RMV-TTDD si vous êtes sourd ou malentendant.

Le Registre des véhicules à moteur (RMV) du Massachusetts a beaucoup évolué depuis sa création en 1903. Notre État compte aujourd'hui près de cinq millions de conducteurs titulaires d'un permis. Plus que jamais, l'Agence s'engage à accroître son efficacité et à améliorer la satisfaction des clients grâce à la technologie et à des initiatives novatrices.

L'amélioration continue des technologies informatiques a un impact important sur le service à la clientèle. Grâce au site Web du RMV (Mass.Gov/RMV), vous pouvez entreprendre certaines démarches liées au permis ou à la carte d'identité et effectuer des opérations telles que la prise de rendez-vous pour un examen routier, le paiement des frais d'examen routier/de permis, le renouvellement d'une immatriculation, le renouvellement d'un permis ou d'une carte d'identité du Massachusetts, la commande d'une plaque spéciale, le paiement d'une contravention routière, la demande d'un duplicata de permis/carte d'identité, la demande d'un duplicata de titre de propriété, le changement d'adresse, la vérification de la délivrance d'un certificat de formation à la conduite, la vérification du statut d'une immatriculation ou d'un titre de propriété, la modification du statut de donneur d'organes ou l'annulation de plaques. Vous pouvez également télécharger des formulaires, consulter ce Manuel du conducteur et prendre connaissance des dernières « règles de la route ». Sur Internet, le RMV vous invite aussi à poser des questions et à proposer des suggestions pour améliorer ses services.

Le RMV continuera d'explorer d'autres moyens d'améliorer sa relation avec vous, notamment grâce à son partenariat avec AAA, qui permet aux membres AAA d'effectuer certaines démarches du RMV dans les agences AAA.

Comment utiliser ce manuel

Pour les *nouveaux conducteurs*, ce manuel est un outil utile pour comprendre le processus d'obtention du permis et étudier les règles de la route. Pour les *conducteurs expérimentés*, ce manuel offre plus qu'une simple procédure d'obtention du permis d'apprenti conducteur. Il fournit des informations précieuses sur les politiques du RMV, les modifications des lois sur la conduite et des conseils de conduite sécuritaire. Gardez ce manuel dans votre véhicule et consultez-le chaque fois que vous avez une question.



Obtenir votre permis



Si vous résidez au Massachusetts (ou même si vous êtes non-résident), vous devez posséder un permis de conduire valide pour conduire un véhicule à moteur sur toute route publique, autoroute ou autre voie accessible au public.

Par l'intermédiaire du Registre des véhicules à moteur (RMV), le Commonwealth du Massachusetts délivre aux résidents du Massachusetts cinq classes de permis assorties de divers privilèges et restrictions. Les permis de classe A, B et C, appelés permis de conduire commerciaux (CDL), vous permettent de conduire de gros véhicules, comme des camions et des autobus. Le permis de classe D, le plus courant, est destiné aux voitures particulières, fourgonnettes et petits camions. Le permis de classe M vous permet de conduire des motocyclettes.

Qui a besoin d'un permis du Massachusetts ?

Tous les résidents du Massachusetts doivent obtenir un permis valide du Massachusetts afin de conduire un véhicule à moteur dans l'État.

Résidents hors de l'État/hors du pays

Résidents d'un autre État américain : Un résident des États-Unis âgé d'au moins 16 ans et vivant hors du Massachusetts peut conduire dans le Massachusetts avec un permis de conduire valide délivré par son État ou territoire de résidence. Cette règle s'applique aux visiteurs et voyageurs titulaires d'un permis délivré par un autre État ou territoire américain, ainsi qu'aux résidents des États voisins qui se rendent au Massachusetts pour travailler.

Résidents hors du pays : La loi du Massachusetts (chapitre 90, section 10) autorise certains conducteurs titulaires d'un permis valide délivré par un autre pays à conduire des véhicules à moteur dûment immatriculés dans le Massachusetts. Le pays ayant délivré le permis doit appliquer des normes de conduite équivalentes à celles du Massachusetts (selon la détermination du RMV).

Si vous êtes visiteur d'un autre pays, vous pouvez conduire des véhicules de tourisme privés dans le Massachusetts si vous avez plus de 16 ans et possédez un permis de conduire valide (non suspendu ni révoqué) délivré par votre pays d'origine pour conduire le même type de véhicule. Si le permis étranger n'est pas rédigé en anglais ou ne contient pas de traduction anglaise des principaux champs d'information du permis, une traduction en anglais sera nécessaire.

Que vous possédiez un permis de conduire américain ou étranger, vous devez avoir en votre possession votre permis valide délivré hors de l'État ou hors du pays lorsque vous conduisez dans le Massachusetts. Si une traduction anglaise d'un permis étranger est requise, vous devez également l'avoir avec le permis étranger. Une infraction à la section 10 constitue une infraction pénale et une première infraction est passible d'une amende de $500.

Déménagement au Massachusetts : Si vous devenez résident du Massachusetts, vous devez obtenir un permis de conduire du Massachusetts afin de conserver vos privilèges de conduite. Aucun délai de grâce n'est accordé.

Règles de permis pour le personnel militaire

Si vous êtes en service militaire actif et souhaitez conduire dans le Massachusetts, vous devez posséder un permis de conduire valide délivré par votre État d'origine. Si vous êtes résident permanent du Commonwealth, vous devez posséder un permis valide du Massachusetts. Les exceptions suivantes s'appliquent :

- Si vous revenez d'un service actif à l'extérieur des États-Unis et possédez un permis de conduire délivré par une branche des forces armées basée dans un autre pays, vous pouvez conduire avec ce permis dans le Massachusetts pendant une période maximale de 45 jours.

- Si votre permis de conduire du Massachusetts a expiré pendant votre service actif, vous pouvez utiliser ce permis pour conduire un véhicule à moteur pendant une période maximale de 60 jours après votre libération honorable du service militaire. Si vous choisissez d'exercer cette option, vous devez avoir avec vous votre permis expiré et une preuve de votre libération lorsque vous conduisez.

Des questions ?
Centre d'appels du RMV : 857-368-8000
(depuis les indicatifs régionaux 339/617/781/857 du MA ou hors MA)
800-858-3926 (depuis tous les autres indicatifs régionaux du MA)
Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent appeler sans frais au 877-RMV-TTDD (1-877-768-8833).
Horaires d'ouverture : lundi–vendredi, 9 h–17 h
Ou visitez : Mass.Gov/AsktheRMV

Qui est admissible à un permis du Massachusetts ?

Toute personne résidant au Massachusetts, âgée d'au moins 16 ans et dont le permis ou le droit de conduire n'a pas été révoqué peut commencer les démarches pour obtenir un permis de classe D ou M en prenant rendez-vous dans un centre de service du RMV.

Permis de conduire du Massachusetts réservé aux résidents du Massachusetts

Selon la loi, un permis de conduire ou une carte d'identité du Massachusetts (à l'exception d'une carte d'identité pour l'achat d'alcool) ne peut être délivré qu'à un résident du Massachusetts. Les permis ne peuvent pas être délivrés pour accommoder des gens d'affaires ou des touristes provenant d'autres États ou pays séjournant temporairement ici, ni à des non-résidents qui possèdent un bien immobilier ou vivent temporairement au Massachusetts tout en conservant leur résidence légale hors de l'État. Pour obtenir un permis, vous devez satisfaire à toutes les exigences prévues par la loi, y compris celle d'être résident légal du Massachusetts.

La loi du Massachusetts exige que les personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles s'inscrivent auprès de leur service de police local. Pour plus d'informations, appelez le 1-800-93-MEGAN.

Âge requis

Aucune personne âgée de moins de 16 ans ne peut conduire dans le Massachusetts. Cette règle s'applique même si vous possédez un permis de conduire (ou un permis d'apprenti conducteur) délivré par un État, un territoire des États-Unis ou un autre pays autorisant la conduite d'un véhicule à moteur par une personne de moins de 16 ans.

- Pour demander un permis d'apprenti conducteur de classe D (véhicule de tourisme) ou de classe M (motocyclette), vous devez avoir au moins 16 ans.
- Vous pouvez obtenir un permis d'apprenti conducteur à 16 ans, mais vous ne pourrez obtenir un permis de conduire de classe D ou M qu'à partir de 16 ans et demi, après avoir détenu votre permis en règle pendant six mois

consécutifs et avoir suivi un programme de formation à la conduite approuvé par le RMV.

Remarque : Vous devez avoir au moins 18 ans pour demander un permis de conduire commercial (classe A, B ou C).

Consentement parental / du tuteur

Les personnes de moins de 18 ans (mineurs) qui demandent un permis d'apprenti conducteur, un permis de conduire ou une carte d'identité doivent obtenir le consentement écrit d'un parent, d'un tuteur légal, d'un travailleur social ou du directeur d'un pensionnat. Pour un permis d'apprenti conducteur ou une carte d'identité, le consentement écrit est donné en signant au verso de la demande de permis/carte d'identité.

Si la personne signant au verso de la demande n'est pas un parent, une preuve de son statut de tuteur doit être présentée au moment de la demande de permis/carte d'identité et, pour un permis de conduire, au moment de l'examen routier. **La falsification d'une signature peut entraîner la suspension ou la révocation du permis.**

Politique relative aux photos du visage

Tout demandeur d'un permis d'apprenti conducteur, d'un permis de conduire, d'une carte d'identité, d'une carte d'identité pour l'achat d'alcool ou d'une vignette pour personne handicapée doit faire prendre leur photo par le RMV.

Cette mesure vise à garantir que l'image figurant sur le document délivré et dans la base de données du RMV correspond bien à la personne ayant fourni les renseignements d'identité au RMV lors de la demande. Elle permet également d'aider les forces de l'ordre à identifier correctement la personne dont l'image figure sur le document.

L'image capturée doit montrer le demandeur regardant droit devant lui. Tous les traits du visage doivent être visibles (yeux, nez, bouche, joues, etc.). L'apparence doit permettre une vue claire de l'ensemble du visage. Tout couvre-visage opaque ou transparent (écharpe, voile, lunettes/lunettes de soleil, lunettes de protection, masque chirurgical ou anti-poussière, etc.) est interdit. Les lunettes, y compris de lecture ou de prescription, ne sont pas autorisées, même si le demandeur les porte habituellement. Les chapeaux et autres couvre-chefs sont interdits, sauf pour raisons médicales ou religieuses, à condition qu'ils ne cachent aucun trait du visage. Les poils faciaux naturels et les postiches peuvent être acceptés, sauf s'ils modifient l'apparence réelle du visage ou masquent des traits du visage. Les tatouages faciaux permanents sont autorisés, mais pas les tatouages temporaires. Les oreillettes Bluetooth sont interdites.

Exigences relatives au contrôle de la vue

Le contrôle de la vue est une étape nécessaire pour s'assurer que vous êtes capable de conduire un véhicule à moteur en toute sécurité. Un employé du RMV vérifiera votre vue lors de votre demande de permis d'apprenti conducteur ou de permis de conduire. Votre acuité visuelle, votre vision des couleurs et votre vision périphérique seront évaluées. Si vous portez habituellement des lentilles cornéennes ou des lunettes correctrices pour voir de loin, vous devez les porter pendant l'examen de la vue.

Pour être admissible à un permis de classe D ou M, votre acuité visuelle doit être d'au moins 20/40 à l'œil le plus performant (avec correction) et votre vision périphérique horizontale d'au moins 120 degrés (les deux yeux ensemble) pour obtenir un permis complet. Si votre vision corrigée se situe entre 20/50 et 20/70 à l'œil le plus performant, vous pourriez être admissible à un permis restreint à la conduite de jour. Si vous échouez au contrôle de la vue, refusez de le passer ou êtes incapable de le passer, vous pouvez présenter un certificat original de contrôle de la vue du RMV (VSC) rempli par votre ophtalmologiste ou votre optométriste. Le RMV peut accepter ce certificat à la place du contrôle de la vue afin de démontrer le respect des normes minimales de vision requises pour obtenir un permis de conduire.

Vous pouvez télécharger le certificat de contrôle de la vue sur le site Web du RMV (Mass.Gov/RMV) ou en obtenir une copie auprès de nombreux professionnels des soins de la vue.

Pour obtenir des informations sur les autres exigences visuelles et physiques nécessaires à l'obtention d'un permis de conduire du Massachusetts, ou sur la procédure volontaire de signalement des problèmes médicaux, veuillez appeler le service des affaires médicales au 857-368-8020. Vous pouvez également consulter la page Web des normes médicales (https://www.mass.gov/info-details/medical-standards-for-passenger-class-d-and-motorcycle-class-m-drivers-licenses).

Vérification du dossier de conduite

Lorsque vous demandez un permis, un permis d'apprenti conducteur ou le renouvellement d'un permis, vous devez fournir la liste des États où vous avez été titulaire d'un permis au cours des dix dernières années, ainsi que tous les numéros de permis obtenus hors de l'État. Le système informatique de délivrance des permis du RMV vérifie votre nom, votre date de naissance, votre numéro de sécurité sociale et tous les numéros de permis hors de l'État auprès du Système de signalement des conducteurs problématiques (PDPS), qui conserve des renseignements sur les suspensions et révocations de permis des conducteurs dans les 50 États. Si votre dossier correspond à celui du PDPS, vous ne pourrez pas poursuivre le processus de demande tant que toutes les suspensions ou condamnations hors de l'État n'auront pas été réglées.

Vous ne pouvez pas détenir un permis de conduire dans plusieurs États. Le Massachusetts participe au programme d'échange interétatique (State-to-State), qui vérifie les permis de conduire valides et les cartes d'identité délivrés par les autres États participants. Le programme d'échange interétatique annulera tout permis de conduire ou toute carte d'identité délivré par un autre État participant lorsqu'un permis ou une carte d'identité du Massachusetts (à l'exception d'une carte d'identité pour l'achat d'alcool) sera délivré.

Descriptions et classifications des permis

REAL ID et cartes standard du Massachusetts (permis/carte d'identité)

Vous devez choisir entre un permis de conduire ou une carte d'identité REAL ID du Massachusetts et un permis de conduire ou une carte d'identité standard du Massachusetts. Le coût est le même pour les deux types de cartes (voir la section *Frais de permis/carte d'identité*).

Ce dont vous avez besoin pour voyager

Vous avez besoin d'un REAL ID ou d'une autre pièce d'identité acceptable, comme un passeport valide, pour voyager en avion à l'intérieur des États-Unis ou entrer dans certains bâtiments fédéraux.

La carte REAL ID délivrée par l'État du Massachusetts est conforme à la loi fédérale REAL ID Act de 2005. Ce type de permis ou de carte d'identité peut être utilisé pour accéder à certaines installations fédérales et embarquer sur des vols à l'intérieur des États-Unis. Si vous possédez un passeport ou une autre pièce d'identité acceptable, vous pourriez ne jamais avoir besoin d'un REAL ID. Pour plus d'informations sur le REAL ID, consultez Mass.Gov/ID.

Une carte standard du Massachusetts peut être un permis de conduire ou une carte d'identité. Un permis de conduire standard du Massachusetts offre les mêmes privilèges de conduite qu'un permis de conduire REAL ID du Massachusetts. Toutefois, il ne constitue PAS une pièce d'identité acceptable aux fins fédérales mentionnées ci-dessus.

Si vous possédez une carte standard du Massachusetts, vous devrez présenter un passeport ou une autre pièce d'identité fédérale acceptable pour embarquer sur un vol intérieur ou accéder à certaines installations fédérales. L'Administration de la sécurité des transports publie une liste des autres pièces d'identité acceptées à l'adresse tsa.gov/travel/security-screening/identification.

Toutes les exigences relatives au permis de conduire (âge, aptitude à conduire, examens écrit et routier) sont les mêmes pour les deux types de cartes. Toutefois, les documents et exigences de demande diffèrent. Les cartes ont également une apparence différente, avec des mentions et inscriptions différentes sur le recto. Consultez Mass.Gov/ID pour plus d'informations.

Vous ne pouvez détenir qu'un seul permis de conduire ou qu'une seule carte d'identité à la fois.

Classes de permis

Le tableau de la page suivante résume les types de permis du Massachusetts. Votre permis de conduire est considéré comme une pièce d'identité principale attestant votre identité, votre résidence, votre âge et votre signature.

En plus de vos renseignements personnels, un permis ou une carte d'identité délivré par le RMV comporte votre photo et votre signature, conservées dans l'ordinateur central du RMV.

Permis de conduire du Massachusetts	
Classe de permis	**Véhicules autorisés**
A	Toute combinaison de véhicules dont le poids nominal brut combiné (GCWR) est de 26 001 livres ou plus, à condition que le poids nominal brut du ou des véhicules remorqués dépasse 10 000 livres. (Les titulaires d'un permis de classe A peuvent, avec les mentions appropriées, conduire tous les véhicules des classes B, C et D.)
B	Tout véhicule unique dont le poids nominal brut du véhicule (GVWR) est de 26 001 livres ou plus, ou tout véhicule de ce type remorquant un véhicule dont le GVWR ne dépasse pas 10 000 livres. (Les titulaires d'un permis de classe B peuvent, avec les mentions appropriées, conduire tous les véhicules des classes C et D.)
C	Tout véhicule unique ou toute combinaison de véhicules ne correspondant pas à la définition des classes A ou B, mais conçu pour transporter 16 passagers ou plus, conducteur compris, ou nécessitant un placardage pour matières dangereuses en vertu du 49 CFR 172.500 ou de toute autre réglementation fédérale. (Les titulaires d'un permis de classe C peuvent conduire tous les véhicules de classe D.)
D	Tout véhicule unique ou toute combinaison de véhicules ne correspondant pas à la définition des classes A, B, C ou M. (Généralement des véhicules de tourisme tels que voitures, VUS ou fourgonnettes familiales).
M	Tout véhicule à moteur défini comme motocyclette selon le M.G.L. c. 90, § 1.

Pour obtenir des informations sur les restrictions ou mentions relatives aux véhicules commerciaux (classes A, B ou C), consultez le Manuel CDL sur Mass.Gov/RMV.
Pour obtenir des informations sur les permis de motocyclette (classe M), consultez le Manuel de la motocyclette sur Mass.Gov/RMV.

Durée de validité du permis

Un permis de conduire du Massachusetts est valide pour une durée maximale de cinq ans et expire généralement à votre date de naissance.

Un permis ou une carte d'identité REAL ID peut être délivré pour une période de moins de cinq ans si la présence légale autorisée du demandeur (selon les critères établis par le Département américain de la Sécurité intérieure) est d'une durée plus courte. La période minimale acceptable de présence légale est de 12 mois. Toutefois, un demandeur pouvant prouver qu'il satisfait à cette

exigence minimale de 12 mois peut obtenir un permis ou une carte d'identité REAL ID même s'il ne sera présent que pour une période plus courte. Les frais seront calculés au prorata si la durée est inférieure à cinq ans et le permis n'expirera pas à votre date de naissance.

Un permis standard est toujours valide pendant cinq ans.

Vous pouvez renouveler votre permis ou votre carte d'identité jusqu'à un an avant sa date d'expiration.

Des permis et cartes d'identité verticaux portant la mention « Under 21 » sont délivrés à toute personne obtenant ou renouvelant un permis ou une carte d'identité avant l'âge de 21 ans. Si vous renouvelez votre permis ou carte d'identité avant votre 21e anniversaire, vous recevrez un permis ou une carte d'identité vertical. Ce permis ou cette carte demeurera valide jusqu'à son expiration, même après vos 21 ans. Un permis horizontal peut être obtenu après votre 21e anniversaire.

Restrictions

Les restrictions sont des limitations imposées à vos privilèges de conduite. Votre permis de conduire peut être délivré avec diverses restrictions, indiquées par des codes alphabétiques au recto et au verso de votre permis.

Liste des restrictions

Le RMV peut appliquer l'une des restrictions suivantes à un permis :

2 Journal médical / glucose requis
A Utilisation uniquement avec un instructeur de conduite certifié
B Lentilles correctrices
C Aide mécanique
D Prothèse / aide médicale personnelle
E Transmission automatique CMV
G Conduite de jour uniquement
H Limité à l'emploi
I JOL limité / autre
J Autre
K CDL - Uniquement au sein de l'État
L CDL - Véhicules sans freins à air
M CDL - Sauf autobus de classe A
N CDL - Sauf autobus de classes A et B
O CDL - Sauf tracteur/remorque
P Aucun passager dans un autobus CMV
Q Transmission automatique classe D
R Lentille télescopique bioptique

S Preuve du taux de glycémie

T Antidémarreur éthylométrique

U Motocyclette à 3 roues

V Dérogation médicale

W Dérogation médicale au sein de l'État

X CDL - Aucun chargement dans un camion-citerne CMV

Y Limité à 14 passagers

Z CDL - Air sur hydraulique

Restrictions médicales

Le service des affaires médicales, qui examine les demandes de permis mentionnant des problèmes physiques ou mentaux pouvant affecter les capacités de conduite, peut imposer des restrictions liées à votre état de santé actuel. Par exemple, si vous réussissez le test de vision du permis de conduire en portant des lunettes ou des lentilles cornéennes, votre permis sera délivré avec la restriction « Lentilles correctrices » (code B) et vous devrez porter vos verres correcteurs lorsque vous conduisez. Si vous avez besoin d'une aide mécanique ou d'un appareil prosthétique (équipement adapté) pour conduire un véhicule à moteur, le service des affaires médicales imposera une ou plusieurs restrictions à votre permis. Les demandes sont évaluées au cas par cas, et vous pourriez devoir fournir une lettre d'un médecin pour obtenir une autorisation médicale ou un équipement spécial lié à la conduite.

Restrictions du conducteur junior

La restriction de conducteur junior (code I) est ajoutée au permis de tous les conducteurs âgés de moins de 18 ans. Pour une description complète de la loi sur le permis de conducteur junior et des restrictions de conduite applicables aux conducteurs de moins de 18 ans, consultez la section *Loi sur le permis de conducteur junior* ci-dessous.

Loi sur le permis de conducteur junior

Tout conducteur de véhicule à moteur ou motocycliste âgé de 16 ans et demi à 18 ans est considéré comme un conducteur junior. La loi sur le permis de conducteur junior comporte plusieurs exigences et restrictions qui influencent considérablement la conduite d'un véhicule à moteur par une personne titulaire d'un permis de conducteur junior (JOL). L'objectif principal de cette loi est d'offrir aux nouveaux conducteurs des occasions supervisées de développer de bonnes habitudes de conduite, tout en les protégeant des distractions possibles causées par la présence d'amis de moins de 18 ans lorsqu'ils sont au volant.

Conditions pour obtenir un JOL

Un demandeur de permis de conduire âgé de 16 ans et demi à 18 ans doit satisfaire à plusieurs exigences pour obtenir un JOL :

- Détenir un permis d'apprenti conducteur valide pendant au moins six mois consécutifs avant de passer l'examen routier. (Toute suspension annulera le

permis et la période de six mois recommencera lorsque la suspension sera levée.)

- Conserver un dossier de conduite sans infraction pendant au moins six mois consécutifs avant de passer l'examen routier.
- Suivre avec succès un programme de formation à la conduite approuvé par le RMV, comprenant 30 heures de cours théoriques, 12 heures de conduite pratique et six heures d'observation à bord d'un véhicule avec d'autres élèves conducteurs.
- Effectuer au moins 40 heures supplémentaires de conduite supervisée attestées par une déclaration certifiée d'un parent ou tuteur.

  Le RMV acceptera 30 heures de conduite supervisée par un parent ou tuteur si le demandeur a suivi un programme de perfectionnement des compétences de conduite.
- Un parent ou tuteur doit participer à deux heures d'enseignement du programme de formation à la conduite (sauf s'il y a participé au cours des cinq dernières années).
- Réussir un examen final afin qu'un certificat de formation à la conduite soit transmis électroniquement au RMV.

Restrictions du permis JOL

Les restrictions suivantes s'appliquent à tous les conducteurs juniors :

- Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur durant les six premiers mois suivant l'obtention de votre JOL lorsqu'une personne de **moins de 18 ans** se trouve dans le véhicule (autre que vous-même ou un membre de votre famille immédiate), sauf si vous êtes accompagné d'une personne âgée d'au moins 21 ans, possédant au moins un an d'expérience de conduite, titulaire d'un permis valide du Massachusetts ou d'un autre État, et assise à côté de vous.

  Règle générale : La restriction relative aux passagers applicable aux titulaires d'un JOL de moins de 18 ans est levée une fois la période de six mois complétée (ou la portion applicable) ou lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans, selon la première éventualité.

  La période de restriction de six mois relative aux passagers est temporairement interrompue pendant toute suspension. Lorsque votre JOL est rétabli, vous devrez encore compléter le reste de la période de restriction de six mois en vigueur au début de la suspension, sauf si vous avez déjà atteint l'âge de 18 ans.

Voir le chapitre 3 pour la liste des sanctions et frais applicables en cas de non-respect de l'une de ces restrictions.

- En tant que titulaire d'un JOL, vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur entre 0 h 30 et 5 h, sauf si vous êtes accompagné de l'un de vos parents ou de votre tuteur légal. Si vous êtes trouvé en train de conduire en

violation de cette restriction, vous pourriez être accusé de conduite sans permis valide. Il s'agit d'une infraction pénale.

Remarque : La loi prévoit qu'entre 0 h 30 et 1 h, ainsi qu'entre 4 h et 5 h, ces dispositions ne peuvent être appliquées par les forces de l'ordre que lorsqu'un conducteur junior a été légalement intercepté pour une infraction au code de la route ou une autre infraction. Cela s'appelle une « application secondaire ». Toutefois, il demeure illégal de conduire durant ces périodes sans qu'un parent soit présent dans le véhicule.

- Si vous enfreignez la restriction relative aux passagers ou la restriction de conduite de nuit, votre permis sera suspendu pendant 60 jours pour une première infraction, 180 jours pour une deuxième infraction et un an pour toute infraction subséquente. Pour une deuxième infraction ou toute infraction subséquente, vous devrez également suivre un cours de rééducation comportementale des conducteurs. La loi exige que le RMV impose cette suspension en plus de toute autre sanction, amende, suspension, révocation ou exigence pouvant être imposée relativement à une infraction commise pendant que vous enfreigniez la restriction relative aux passagers ou la restriction de nuit.
- Vous ne pouvez pas conduire un véhicule nécessitant un **permis de conduire commercial** (CDL).
- Vous serez suspendu pendant un an si vous avez moins de 18 ans lorsque vous commettez certaines infractions routières impliquant l'alcool ou les drogues (180 jours si vous avez entre 18 et 21 ans), **en plus de toute sanction imposée par un tribunal ou toute autre loi**. (Pour plus de détails, consultez la section *Suspension ou révocation du permis* du chapitre trois.)
- Vous ne serez pas admissible à un permis complet avant d'avoir terminé la période de suspension imposée pendant que vous conduisiez avec un JOL et d'avoir atteint l'âge de 18 ans.
- Vous ferez également l'objet d'une suspension d'un an pour une première infraction de course de rue et de trois ans pour toute infraction subséquente. Pour une première infraction d'excès de vitesse, votre permis sera suspendu pendant 90 jours ; pour toute infraction subséquente, il sera suspendu pendant un an.
- **Les conducteurs de moins de 18 ans ne peuvent utiliser aucun appareil électronique mobile pour quelque raison que ce soit lorsqu'ils conduisent un véhicule à moteur.** La seule exception concerne le signalement d'une urgence. Consultez la section *Loi sur la conduite distraite/utilisation du téléphone cellulaire mains libres* du chapitre deux pour plus d'informations.

Exigences d'identification

La loi fédérale REAL ID établit des normes minimales que les États doivent respecter lors de la délivrance et de la production des permis de conduire et des cartes d'identité. Le gouvernement fédéral exige qu'une personne présente un permis ou une carte d'identité portant la mention REAL ID, ou une autre pièce d'identité fédérale acceptable, pour embarquer sur des vols intérieurs ou entrer dans certaines installations fédérales. Consultez Mass.Gov/ID pour obtenir les renseignements les plus récents sur le REAL ID au Massachusetts.

Pour demander un permis d'apprenti conducteur, un permis de conduire ou une carte d'identité, vous devez fournir des documents d'identification. Les documents requis diffèrent selon qu'il s'agit d'une carte REAL ID ou d'une carte standard du Massachusetts.

Tous les demandeurs d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité du Massachusetts doivent présenter les éléments suivants :

Permis de conduire/carte d'identité REAL ID (valide à des fins fédérales)	Permis de conduire/carte d'identité standard (non valide à des fins fédérales)

• 1 document prouvant votre présence légale aux États-Unis
• 2 documents prouvant votre résidence au Massachusetts
• 1 document prouvant votre numéro de sécurité sociale OU un avis de refus de numéro de sécurité sociale accompagné d'un passeport non américain, d'un visa et d'un formulaire I-94
	• Selon les documents présentés, 1 ou 2 documents prouvant votre identité / date de naissance
	• 1 document prouvant votre résidence au Massachusetts
	• Exigence relative au numéro de sécurité sociale
	(UNE des options suivantes)
	  • Un numéro de sécurité sociale validé électroniquement
	  • Un avis de refus de numéro de sécurité sociale accompagné d'un passeport non américain, d'un visa et d'un formulaire I-94
	  • Un *affidavit d'absence de numéro de sécurité sociale* – autorisé uniquement pour certains clients présentant des types précis de documents et seulement pour les permis de conduire standard (NON pour les cartes d'identité du Massachusetts)

Les documents d'identification doivent figurer sur la liste des *documents d'identification acceptés* (voir Mass.Gov/ID) et être jugés satisfaisants par le RMV. Vous pourriez devoir fournir les documents requis pour chaque type de document demandé, même si vous possédez déjà un permis d'apprenti conducteur, un permis de conduire ou une carte d'identité du Massachusetts.

Tous les documents doivent être des originaux, sauf indication contraire. Les photocopies ne seront pas acceptées. Les documents plastifiés ne sont pas acceptés.

Gagnez du temps en commençant votre demande en ligne sur Mass.Gov/RMV. Remplir tous les renseignements de la demande et indiquer les documents que vous apporterez contribuera au bon déroulement de votre démarche.

Remarque 1: Les diplomates étrangers et autres représentants de gouvernements étrangers, les membres de leur famille, ainsi que leurs assistants personnels ou employés titulaires d'un permis de conduire délivré par le Département d'État américain ne peuvent pas obtenir de permis de conduire du Massachusetts.

Remarque 2: Si votre visa comprend des formulaires supplémentaires, tels que F1 et F2 ou M1 et M2, qui exigent tous un formulaire I-20, ce formulaire doit également être présenté.

Les exigences d'identification peuvent être modifiées en tout temps. Consultez Mass.Gov/ID pour obtenir les renseignements les plus récents.

Le Registre effectuera des vérifications électroniques pour la plupart des documents d'identification auprès des bases de données nationales et étatiques. Ce processus fournit une réponse de validation au RMV en quelques secondes dans la grande majorité des cas. Toutefois, certaines vérifications nécessiteront un délai supplémentaire pour des recherches ou pourront faire l'objet d'un examen manuel. Cela ne signifie pas que votre demande a été refusée. Cela signifie simplement que les renseignements de vérification ne sont pas immédiatement disponibles et qu'un délai supplémentaire est nécessaire. Ces situations sont généralement réglées dans un délai de trois à cinq jours ouvrables, mais peuvent, dans de rares cas, prendre jusqu'à vingt jours. Votre représentant du service à la clientèle vous fournira des instructions supplémentaires.

Numéros de sécurité sociale et numéros de permis

Vous devez satisfaire à l'exigence relative au numéro de sécurité sociale (SSN) pour demander tout permis d'apprenti conducteur, permis de conduire ou carte d'identité, y compris un remplacement ou un renouvellement. Lorsque vous soumettez une demande, le Registre tentera de valider le SSN fourni auprès des dossiers informatiques de l'Administration de la sécurité sociale (SSA). Si vous ne possédez pas de SSN, vous pouvez demander un formulaire de

demande en appelant le 1-800-772-1213 ou en visitant SSA.Gov/ssnumber.

Si vous avez demandé un SSN auprès de la SSA et que votre demande a été refusée, vous devez présenter l'avis de refus écrit (datant de moins de 60 jours) fourni par la SSA ainsi que tous les documents suivants :

- Preuve de votre statut de visa actuel
- Un formulaire I-94 (déclaration d'arrivée et de départ), qu'il s'agisse d'un exemplaire papier délivré par les douanes et la protection des frontières des États-Unis (CBP) ou d'une version imprimée téléchargée depuis leur site Web : CBP.Gov/i94)
- Votre passeport actuel non américain

Si vous ne possédez pas de SSN et ne pouvez pas en demander un, vous pouvez présenter un *affidavit d'absence de numéro de sécurité sociale* et demander un permis de conduire standard (voir Mass.Gov/ID pour plus d'informations).

Pour obtenir des informations sur l'obtention d'un SSN, appelez le 1-800-772-1213. Pour un SSN de remplacement, consultez SSA.Gov

Recours

Si votre demande de permis d'apprenti conducteur, de permis de conduire ou de carte d'identité est refusée, vous pouvez déposer un appel dans les dix jours suivant la réception de l'avis de refus écrit du RMV. Tout délai supplémentaire requis pour l'examen informel ne prolonge pas cette période de dix jours. Un appel officiel peut être déposé uniquement auprès du Board of Appeals on Liability Policies and Bonds à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque ou mandat-poste de $50.

Board of Appeal on Motor Vehicle Liability,
Policies and Bonds Division of Insurance
One Federal St., Suite 700 • Boston, MA 02110
617-521-7794 • State.Ma.US/DOI

Pour obtenir en ligne un formulaire permettant de porter en appel une décision du RMV auprès du Board of Appeal de la Division of Insurance, consultez *State.Ma.US/DOI* et saisissez « formulaire d'appel » dans le champ de recherche.

Demande de permis

Vous devez obtenir un permis d'apprenti conducteur avant de pouvoir demander un permis de conduire. Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur, vous devez remplir une demande, présenter des documents d'identification, payer des frais, réussir un examen de la vue et réussir l'examen du permis d'apprenti conducteur. Votre permis d'apprenti conducteur ne devient un permis de conduire qu'après la réussite de l'examen routier et le paiement de tous les frais de permis. Si votre permis d'apprenti conducteur expire, vous devrez repasser l'examen du permis d'apprenti conducteur et payer les frais requis.

Si vous êtes un nouveau résident du Massachusetts et possédez un permis de conduire délivré hors de l'État, vous pourriez être admissible à une conversion de permis sans examen. Pour obtenir des informations sur la conversion des permis et les politiques relatives aux permis étrangers, consultez Mass.Gov/RMV.

Gagnez du temps en commençant votre demande en ligne sur Mass.Gov/RMV. Remplir tous les renseignements de la demande et indiquer les documents que vous apporterez contribuera au bon déroulement de votre démarche.

Assurez-vous de consulter le site Web officiel du RMV : Mass.Gov/RMV. Plusieurs sites tiers d'apparence similaire prétendent offrir des services et renseignements du RMV, mais peuvent facturer des frais supplémentaires et ne pas assurer la sécurité de vos renseignements personnels et financiers.

Obtention d'un permis d'apprenti conducteur

Vous devez avoir au moins 16 ans pour demander un permis d'apprenti conducteur de classe D ou M. L'examen du permis d'apprenti conducteur évalue votre connaissance des lois du Massachusetts sur les véhicules à moteur et des pratiques de conduite sécuritaire. Un permis d'apprenti conducteur vous autorise à conduire (accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis âgé d'au moins 21 ans) pendant que vous pratiquez vos compétences de conduite et vous préparez à l'examen routier. Le permis est valide jusqu'à deux ans.

Lorsque vous faites une demande de permis d'apprenti conducteur, vous pouvez régler à l'avance les frais liés au permis et à l'examen routier. Vous pouvez également utiliser la rubrique « Payer mes frais d'examen routier et/ou de permis » sur Mass.Gov/RMV pour régler ces frais avant ou après avoir passé l'examen routier. Si les frais ont été payés, votre permis de conduire vous sera automatiquement envoyé et vous n'aurez pas besoin de vous rendre dans un centre de services RMV après avoir réussi l'examen routier.

Pour obtenir votre permis d'apprenti conducteur, suivez les étapes suivantes :

1. Étudiez tous les renseignements contenus dans ce manuel.
2. Remplissez une demande de permis d'apprenti conducteur, prenez rendez-vous dans un centre de services du RMV et soumettez votre demande au centre. Cette demande peut être remplie en ligne sur Mass.Gov/RMV afin de gagner du temps lors de votre visite au centre de services. Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou tuteur doit signer votre demande.

   En remplissant la demande, vous devrez indiquer si vous avez un problème physique, mental ou médical, ou si vous prenez des médicaments pouvant affecter votre capacité à conduire un véhicule à moteur.
3. Satisfaire à toutes les exigences d'identification du RMV (consultez Mass.Gov/ID pour plus d'informations).
4. Payer les frais de $30 pour l'examen du permis d'apprenti conducteur,

couvrant le coût de l'examen.

5. Faire prendre votre photo et votre signature électroniquement.
6. Réussir un examen de la vue au centre de services ou présenter un certificat de contrôle de la vue du RMV rempli par votre professionnel de la santé.
7. Réussir l'examen du permis d'apprenti conducteur basé sur les renseignements contenus dans ce manuel.

Les examens du permis d'apprenti conducteur peuvent être passés au centre de services lors du dépôt de votre demande. Ils sont également offerts en ligne sur Mass.Gov/RMV après le dépôt de votre demande. Si vous réussissez l'examen en ligne mais ne pouvez pas imprimer le permis, vous pouvez appeler le centre d'appels du RMV au 857-368-8110. Le RMV imprimera le permis et vous l'enverra par la poste dans un délai de cinq à sept jours ouvrables.

Un permis d'apprenti conducteur est un document accordant des privilèges de conduite conditionnels. Ce document n'est pas destiné à servir de pièce d'identité pour les voyages. Cela signifie qu'il ne sera pas accepté par la plupart des compagnies aériennes, croisières, etc., comme pièce d'identité avec photo délivrée par l'État.

Procédures relatives à l'examen du permis d'apprenti conducteur

Chaque examen du permis d'apprenti conducteur comprend 25 questions à choix multiples. Les sujets abordés incluent l'abus d'alcool, les suspensions et les infractions liées au JOL, ainsi que les règles de la route et l'identification des panneaux de signalisation. Pour réussir l'examen, vous devez répondre correctement à 18 questions dans le délai accordé de 25 minutes.

Les centres de services complets du RMV disposent de stations d'examen automatisées (ATS), soit des bornes vidéo faciles à utiliser qui présentent visuellement les questions de l'examen du permis d'apprenti conducteur au moyen d'un programme informatique. L'examen du permis d'apprenti conducteur (classe D ou M) est offert en plusieurs langues par l'entremise des ATS et en ligne. Vous disposez d'environ une minute pour répondre à chaque question. Les examens du permis d'apprenti conducteur peuvent également être passés en ligne sur Mass.Gov/RMV après une visite dans un centre de services.

Vous devez étudier le contenu de ce manuel afin de réussir l'examen du permis d'apprenti conducteur.

Les manuels du conducteur et autres documents de référence ne peuvent pas être utilisés pendant l'examen du permis d'apprenti conducteur et sont interdits dans la zone d'examen. Il est également interdit de porter ou d'utiliser tout appareil électronique (y compris les dispositifs optiques électroniques), quelle qu'en soit l'utilisation. Les appareils audio ou écouteurs ne peuvent être utilisés ou portés, sauf pour un examen audio. Les chapeaux sont interdits (sauf pour

raisons médicales ou religieuses).

L'utilisation d'un manuel du conducteur, d'un autre document de référence ou d'un appareil électronique pendant l'examen du permis d'apprenti conducteur est considérée comme de la tricherie.

Si vous êtes surpris en train de tricher ou de tenter de tricher pendant un examen, vous échouerez et ferez l'objet d'une enquête supplémentaire. Si vous êtes reconnu responsable de tricherie, vous ne pourrez détenir aucun type de permis de conduire ou d'apprenti conducteur pendant 60 jours.

Examens en langues étrangères

Si l'anglais n'est pas votre langue principale, vous pouvez demander à passer l'examen du permis d'apprenti conducteur dans une langue étrangère. Le RMV offre actuellement les examens du permis d'apprenti conducteur de classes D et M dans plusieurs langues. Les examens du permis d'apprenti conducteur des classes A, B et C sont offerts uniquement en anglais.

Les examens du permis d'apprenti conducteur des classes D et M sont offerts dans les langues suivantes :

Albanais • Langue des signes américaine (ASL) • Arabe • Arménien • Birman • Cambodgien (khmer) • Créole capverdien • Chinois (simplifié) • Chinois (traditionnel) • Farsi • Français • Allemand • Grec • Gujarati • Haïtien/Créole • Hindi • Hongrois • Italien • Japonais • Kiswahili • Coréen • Laotien • Népalais • Pachto • Polonais • Portugais (brésilien) • Russe • Serbo-croate (latin) • Somali • Espagnol • Tagalog/Philippin • Thaï • Turc • Ukrainien • Ourdou • Vietnamien

Examens audio

Des examens audio sont offerts par l'entremise des ATS et pour les examens en ligne. Cette fonction vous permet d'entendre une voix automatisée lire les questions de l'examen et les réponses possibles au moyen d'écouteurs. Les examens audio sont offerts dans toutes les langues énumérées ci-dessus pour les examens des classes D et M, et uniquement en anglais pour les examens CDL (conformément à la réglementation fédérale). La durée des examens audio des classes D et M est de 25 minutes.

Toute personne peut choisir de passer un examen audio. L'examen n'a pas besoin d'être planifié à l'avance et aucun document supplémentaire n'est requis pour y être admissible.

Si vous souhaitez utiliser la fonction audio pour votre examen, vous devriez apporter des écouteurs au centre de services du RMV. Chaque ATS possède un répartiteur au bas de l'appareil avec une connexion universelle pour écouteurs.

Mesures d'adaptation pour les examens

Si vous avez une déficience cognitive ou physique vous empêchant de passer

un examen standard, vous pouvez demander une mesure d'adaptation raisonnable, notamment :

- Temps supplémentaire
- Lecteur - Un employé désigné du RMV vous lit les questions de l'examen à voix haute, aussi appelé examen verbal individuel

Pour demander une mesure d'adaptation raisonnable, appelez le 857-368-8105 et laissez un message comprenant votre nom, votre numéro de téléphone, les détails de votre demande et le centre de services où vous souhaitez passer votre examen. Le RMV communiquera ensuite avec vous concernant votre demande.

Vous pourriez devoir fournir des documents justifiant le besoin d'une mesure d'adaptation liée à un handicap pour l'examen. Les documents requis dépendent de la nature du handicap et de la mesure d'adaptation demandée. Le RMV vous informera si votre demande a été approuvée.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens en langues étrangères, consultez Mass.Gov/RMV.

Mesures d'adaptation pour les personnes sourdes ou malentendantes

Pour demander un interprète ASL, appelez le 857-368-8105 et laissez un message comprenant votre nom, votre numéro de téléphone et le centre de services où vous souhaitez passer l'examen. Le RMV communiquera avec vous pour planifier l'examen et demander l'interprète.

Conduire avec votre permis

Vous devez avoir votre permis d'apprenti conducteur avec vous chaque fois que vous conduisez jusqu'à l'obtention d'un permis de conducteur junior ou d'un permis de conduire complet.

Un permis d'apprenti conducteur de classe D vous permet de conduire un véhicule de tourisme avec les restrictions suivantes :

- Vous devez être accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis occupant le siège passager à côté de vous, âgé d'au moins 21 ans, titulaire d'un permis valide du Massachusetts ou d'un autre État et possédant au moins un an d'expérience de conduite.
- Si vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas conduire entre 0 h et 5 h, sauf si vous êtes accompagné d'un parent ou d'un tuteur légal titulaire d'un permis valide et possédant au moins un an d'expérience de conduite.

Un permis d'apprenti conducteur de classe M vous permet de conduire une motocyclette avec les restrictions suivantes :

- Vous ne pouvez pas transporter de passager.
- Vous pouvez conduire uniquement pendant les heures de clarté (entre le

lever et le coucher du soleil).

- Vous devez porter un casque conforme aux normes du U.S. DOT.
- Vous devez porter des lunettes, des lunettes de protection ou un écran facial protecteur, sauf si la motocyclette que vous conduisez est équipée d'un pare-brise ou d'un écran.

Avec un permis d'apprenti conducteur de classe D ou M, vous pouvez conduire des véhicules à moteur dans un autre État tant que cela ne contrevient pas aux lois de cet État.

Voir le chapitre 3 pour la liste des sanctions et frais applicables en cas de non-respect de l'une de ces restrictions.

Formation à la conduite

Le RMV exige que les conducteurs de moins de 18 ans suivent des cours de conduite professionnels dans une école secondaire locale ou une école de conduite. Une formation professionnelle à la conduite peut vous aider à devenir un conducteur plus compétent et mieux informé, et augmenter vos chances de réussir l'examen routier de classe D ou M dès la première tentative. Un autre avantage de l'apprentissage dans une école agréée est la possibilité d'utiliser un véhicule de l'école pour l'examen routier et d'avoir un instructeur de l'école comme accompagnateur à l'examen.

Toutes les écoles de conduite professionnelles du Massachusetts, y compris les écoles secondaires publiques et privées, doivent être agréées et supervisées par le RMV. Vous trouverez plus d'informations sur Mass.Gov/RMV.

Vous pouvez également obtenir des renseignements sur la formation à la conduite en communiquant avec votre école secondaire locale.

Si vous doutez des qualifications d'une école de conduite, demandez à voir le certificat d'agrément délivré par le RMV.

Pour demander un permis de conduire de classe D ou M lorsque vous avez entre 16 ans et demi et 18 ans, vous devez suivre un programme de formation à la conduite, réussir un examen final et avoir un certificat de formation à la conduite enregistré électroniquement auprès du RMV par une école de conduite agréée ou un programme d'école secondaire approuvé par le RMV. Le fait d'avoir satisfait à cette exigence figurera dans votre dossier RMV au moment de votre examen routier.

Vous devez également compléter 40 heures de conduite supervisée (30 heures si vous avez suivi un programme de perfectionnement des compétences de conduite), et votre parent ou tuteur doit participer à deux heures du programme de formation à la conduite (sauf s'il y a déjà participé au cours des cinq dernières années).

Driver Education Certificate Department, Registry of Motor Vehicles
P.O. Box 55889, Boston, MA 02205-5889

Si vous avez récemment déménagé au Massachusetts et avez déjà suivi un programme de formation à la conduite dans un autre État, vous devez remplir une demande de conversion de certificat de formation à la conduite hors État disponible sur Mass.Gov/RMV), et suivre les instructions indiquées sur le formulaire. Une vérification sera effectuée auprès de l'État ayant délivré le certificat original. Si les exigences de cet État sont équivalentes ou supérieures à celles du Massachusetts, un nouveau certificat de formation à la conduite sera enregistré électroniquement auprès du RMV. Une fois cette étape complétée, vous pourrez prendre rendez-vous pour votre examen routier.

Pour convertir un certificat de formation à la conduite hors État, le programme suivi doit satisfaire ou dépasser les exigences minimales du Massachusetts en matière de formation en classe et de conduite pratique. Si vous avez des questions, appelez le RMV au 857-368-8110.

Passer l'examen routier

La prochaine étape vers l'obtention de votre permis de conduire du Massachusetts consiste à passer un examen routier avec un examinateur du RMV. Que vous demandiez votre premier permis ou effectuiez une conversion de permis nécessitant un examen routier, vous devez détenir un permis d'apprenti conducteur de la classe appropriée pour prendre rendez-vous à l'examen. Les procédures relatives à l'examen routier sont décrites dans les pages suivantes.

Si vous obtenez un permis de motocyclette ou ajoutez une classe motocyclette à votre permis de conduire du Massachusetts, vous n'avez pas à passer d'examen routier si vous avez réussi le Programme de formation des motocyclistes du Massachusetts (MREP), approuvé par le RMV.

Pour un permis de classe D, vous ne pouvez pas tenter plus de six examens routiers sur une période de 12 mois. Pour un permis de classe M, si vous échouez à deux examens routiers, vous devez vous inscrire à un cours de conduite moto pour débutants et le réussir avant de pouvoir planifier un autre examen.

Planification d'un examen routier

La meilleure façon de planifier, d'annuler ou de reporter votre examen routier est en ligne sur Mass.Gov/RMV. Vous pouvez également appeler le centre d'appels du RMV. Aucun frais supplémentaire ne s'applique si vous annulez ou reportez avec un préavis de plus de 72 heures.

Si vous planifiez votre examen routier par l'intermédiaire d'une école de conduite professionnelle, veuillez vérifier que l'école est certifiée par le RMV. Une liste des écoles de conduite certifiées est disponible en ligne sur Mass.Gov/RMV. Les instructeurs de conduite peuvent agir comme accompagnateurs à l'examen routier uniquement si leur école est certifiée.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens routiers, consultez Mass.Gov/RMV.

Pour des informations sur les examens routiers pour les véhicules équipés d'un dispositif antidémarrage avec éthylotest, consultez la section Dispositifs antidémarrage avec éthylotest du *chapitre trois*.

Si vous échouez à un examen routier ou ne vous présentez pas à l'examen prévu, vous devrez attendre au moins 14 jours avant de pouvoir passer un autre examen.

Les examens routiers sont planifiés à intervalles rapprochés ; vous devez arriver à l'heure à votre examen. Si vous êtes en retard à votre rendez-vous, vous ne serez pas évalué et devrez payer les frais de l'examen routier.

Tous les frais doivent être payés avant que vous puissiez planifier un nouvel examen routier.

Programme de formation des motocyclistes du Massachusetts

Le Programme de formation des motocyclistes du Massachusetts (MREP) vise à réduire le nombre de décès et de blessures liés aux motocyclettes en augmentant l'offre de cours de formation approuvés par la Fondation pour la sécurité à motocyclette (MSF) pour les motocyclistes et en sensibilisant davantage les motocyclistes et les autres conducteurs. Si vous réussissez un cours du MREP, vous n'avez pas à passer l'examen routier de classe M du RMV.

Si vous avez moins de 18 ans, le cours de base du MREP pour motocyclistes est obligatoire pour obtenir un permis de classe M. Vous devez également posséder un certificat de formation à la conduite.

Pour obtenir des informations sur les cours de conduite motocycliste destinés aux conducteurs débutants et expérimentés, appelez le 857-368-2903 ou consultez Mass.Gov/RMV.

Le RMV publie un manuel de motocyclette. Ce manuel porte exclusivement sur les motocyclettes et est disponible en ligne sur Mass.Gov/RMV. Étudiez ce manuel si vous souhaitez obtenir un permis d'apprenti conducteur de classe M ou ajouter une classe motocyclette à votre permis de classe D.

Politiques relatives aux annulations et aux frais

Les examens routiers seront automatiquement annulés lorsque le gouverneur déclare l'état d'urgence. Si le gouverneur déclare un état d'urgence dans une région particulière, seuls les examens routiers de cette région seront annulés.

Les examinateurs des examens routiers peuvent également annuler des examens lorsque les conditions météorologiques sont jugées dangereuses. Pour savoir si votre examen routier a été annulé, consultez les avis publiés sur Mass.Gov/RMV ou appelez le centre d'appeks du RMV. Dans tous les cas précédents, vous pouvez planifier un nouvel examen routier sans frais

supplémentaires. Toutefois, les frais de l'examen routier vous seront facturés si vous :

- Échouez à l'examen
- N'êtes pas préparé pour l'examen
- Vous voyez refuser l'examen parce que votre véhicule ne satisfait pas à l'inspection de l'examinateur
- Ne présentez pas un accompagnateur admissible
- Ne vous présentez pas à l'examen ou arrivez en retard
- Annulez ou reportez l'examen avec moins de 72 heures de préavis

Examens routiers refusés

Les examinateurs des examens routiers peuvent refuser un examen pour les raisons suivantes :

- Vous ou votre accompagnateur présentez des signes d'intoxication par l'alcool ou d'autres substances
- Une odeur d'alcool ou de cannabis émane de vous ou de votre accompagnateur, y compris des vêtements ou de l'intérieur du véhicule
- Des enfants mineurs, des bébés ou des animaux sont présents dans le véhicule et ne peuvent pas être laissés sans surveillance au centre de services. Les animaux d'assistance entraînés sont autorisés dans le véhicule, mais les animaux de soutien émotionnel ne le sont pas.

Préparation à l'examen routier

Consultez cette page pour vous préparer à votre examen routier : www.mass.gov/guides/road-test-information

Le jour de votre examen routier de classe D, vous devez satisfaire à plusieurs exigences :

1. Présenter une demande d'examen routier dûment remplie et faire compléter la section de consentement parental par votre parent ou tuteur si vous avez moins de 18 ans.

   En remplissant la demande d'examen routier, vous devrez indiquer si vous avez un problème physique, mental ou médical, ou si vous prenez des médicaments pouvant affecter votre capacité à conduire un véhicule à moteur. Le cas échéant, vous devrez présenter une autorisation médicale de votre médecin avant de passer l'examen routier. L'examinateur de l'examen routier examinera votre demande et l'approuvera ou la transmettra au service des affaires médicales pour examen approprié.
2. Avoir votre permis d'apprenti conducteur imprimé.
3. Être accompagné d'un accompagnateur admissible (voir la section Exigences relatives à l'accompagnateur). L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis valide actuel.

   Remarque : Un accompagnateur n'est pas requis pour un examen routier de classe M.
4. Fournir un véhicule acceptable, correctement équipé et légalement

immatriculé (avec le certificat d'immatriculation) pour passer l'examen (voir la section Exigences relatives aux véhicules de tourisme).

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez maintenir un dossier de conduite vierge pendant les six mois consécutifs précédant immédiatement la date de votre demande d'examen. Vous ne pourrez pas passer l'examen si vous :

- **Avez été impliqué dans un incident entraînant une surprime (p. ex., accident responsable, infraction au code de la route) en vertu des lois du Massachusetts ou d'un autre État**
- **Avez vu votre permis suspendu pour des infractions liées à l'alcool ou aux drogues au volant**
- **Avez été reconnu coupable d'avoir enfreint des lois liées à l'alcool ou aux drogues au Massachusetts ou dans un autre État**

Remarque : Même si vous aviez un dossier de conduite vierge pendant les six mois consécutifs précédant immédiatement la date à laquelle vous avez pris votre premier rendez-vous pour l'examen routier, si le RMV reçoit un avis d'un événement interrompant cette période de six mois entre la date de réservation et la date de l'examen, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen routier à la date prévue. Une nouvelle période d'au moins six mois avec un dossier de conduite vierge devra être établie, sauf si vous atteignez l'âge de 18 ans avant ce moment.

Pour un examen routier de classe M, vous devez apporter votre permis d'apprenti conducteur imprimé, une demande de permis dûment remplie et une motocyclette correctement équipée et légalement immatriculée, mais vous n'êtes pas tenu de présenter un accompagnateur. Si vous avez moins de 18 ans, vous n'êtes pas admissible à un examen routier de classe M du RMV et devez suivre le cours de base du MREP pour obtenir un permis de classe M.

Exigences relatives à l'accompagnateur

Pour un permis de classe D, y compris un JOL, vous devez avoir un accompagnateur pour votre examen routier, même si vous possédez un permis de conduire étranger valide. Lorsque vous arrivez au lieu de l'examen, vous devez être accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis qui :

- A au moins 21 ans
- Possède au moins un an d'expérience de conduite
- Est titulaire d'un permis de conduire valide délivré par son État de résidence. Les titulaires de permis de conduire étrangers ne peuvent pas agir comme accompagnateurs.

Les conducteurs ne peuvent pas agir comme accompagnateurs pour plus de trois candidats différents au cours d'une période d'un an sans l'approbation du programme des examens routiers du RMV.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un accompagnateur admissible, vous ne pourrez pas passer l'examen routier de classe D.

Exigences relatives aux véhicules de tourisme

Pour être accepté par l'examinateur, le véhicule que vous apportez à l'examen routier doit satisfaire à toutes les exigences de cette section.

En général, le véhicule utilisé pour votre examen routier de classe D doit être sécuritaire et en bon état de fonctionnement. Vous devez présenter le certificat d'immatriculation du véhicule à l'examinateur et le véhicule doit avoir été correctement inspecté. Votre examen sera annulé si l'examinateur estime que votre véhicule n'est pas sécuritaire. En plus d'être sécuritaire, votre véhicule doit être équipé des éléments suivants :

- Des sièges adéquats permettant à l'examinateur de s'asseoir à côté de vous et à votre accompagnateur de s'asseoir sur la banquette arrière derrière le conducteur. Vous ne pouvez pas utiliser un véhicule qui ne comporte pas de siège pour votre accompagnateur. Les accompagnateurs ne peuvent pas s'asseoir dans la caisse d'une camionnette à deux places.
- Un frein de stationnement accessible afin que l'examinateur puisse effectuer un arrêt d'urgence. Le frein de stationnement peut être manuel ou électrique (bouton poussoir ou à tirer). Il revient à chaque examinateur de déterminer si le frein de stationnement lui serait accessible en situation d'urgence. Pour éviter tout problème d'accès au frein, vous devriez présenter un véhicule doté d'un frein de stationnement situé au centre. Si vous avez des questions concernant l'acceptabilité d'un véhicule, vous devriez le présenter au lieu prévu pour l'examen routier le jour ouvrable précédant l'examen.

  Si vous êtes empêché de passer l'examen routier uniquement parce que l'examinateur a déterminé qu'il ne pouvait pas accéder au système de freinage, aucuns frais ne vous seront facturés pour cet examen prévu.

  Les véhicules d'enseignement de la conduite doivent être équipés d'une deuxième pédale de frein pour les instructeurs ou examinateurs et afficher la signalisation appropriée.

  Les freins de stationnement doivent fonctionner correctement et seront vérifiés par l'examinateur avant l'examen routier. Le règlement du Massachusetts 540 CMR 4.04 (4) exige que les freins de stationnement soient testés en faisant tourner le moteur entre 1 200 et 1 300 tr/min avec le véhicule au rapport le plus bas. L'examinateur n'autorisera pas le déroulement de l'examen routier si le frein de stationnement ne fonctionne pas conformément à la loi.

Dans certains véhicules plus grands, comme certaines fourgonnettes, le frein de stationnement est situé trop loin de l'examinateur pour être facilement accessible en cas d'urgence. Ces véhicules ne conviennent pas aux examens routiers et peuvent être refusés par l'examinateur.

- Si le véhicule utilisé pour votre examen est immatriculé hors de l'État, vous devez présenter à l'examinateur une preuve d'assurance offrant une couverture équivalente aux limites minimales du Massachusetts, soit $25,000/$50,000 pour les blessures corporelles et $30,000 pour les dommages matériels.

Une police d'assurance ou un certificat indiquant les limites de couverture constitue une preuve d'assurance du véhicule.

- Si vous louez le véhicule utilisé pour votre examen routier, vous devez présenter à l'examinateur votre contrat de location ainsi qu'une lettre de la société de location, sur papier à en-tête officiel, autorisant votre accompagnateur et vous-même à utiliser le véhicule pour un examen routier de permis de conduire. Vous n'êtes pas tenu de fournir ces documents pour les véhicules loués à long terme (leasing).

Un véhicule ne peut pas être utilisé pour un examen routier si l'un de ses pneus a été remplacé par un pneu de secours temporaire (« donut »).

Politique relative aux examens routiers pour les véhicules munis de plaques de concessionnaire, agricoles et de réparation

Vous ne pouvez pas passer un examen routier dans un véhicule de tourisme immatriculé avec une plaque de « concessionnaire », sauf si vous pouvez démontrer, à la satisfaction de l'examinateur, que vous êtes le concessionnaire, le conjoint du concessionnaire ou un vendeur travaillant pour la concession. Un véhicule muni d'une plaque agricole peut être utilisé, s'il est jugé acceptable par l'examinateur, mais uniquement si le candidat peut démontrer, à la satisfaction de l'examinateur, qu'il est un membre de la famille du fermier ou un employé de celui-ci. Lorsqu'il porte une plaque agricole, le véhicule ne peut pas être un véhicule de tourisme, mais peut être une camionnette équipée d'une banquette arrière acceptable pour un accompagnateur. Vous ne serez pas autorisé à passer un examen routier dans un véhicule muni d'une plaque de réparation.

Procédures de l'examen des véhicules de tourisme

Des vidéos d'examens routiers sont disponibles en ligne sur Mass.Gov/RMV dans la section consacrée aux examens routiers. Ces vidéos vous aideront à vous préparer à l'examen routier et vous montreront à quoi vous attendre pendant l'examen.

Vous devriez arriver environ 15 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous pour l'examen routier. Si vous êtes en retard, vous pourriez ne pas être autorisé à passer votre examen routier.

Avant votre examen routier, l'examinateur du RMV inspectera votre véhicule afin de s'assurer qu'il est correctement immatriculé, que tout l'équipement est en bon état de fonctionnement et que le véhicule offre un siège sécuritaire, adéquat et propre pour l'examinateur ainsi qu'un accès facile au frein.

Lors de votre examen routier de classe D, vous devez démontrer que vous possédez les compétences et aptitudes nécessaires pour conduire la plupart des véhicules de tourisme privés, petits camions, fourgonnettes et VUS. La plupart des véhicules récents sont équipés de « fonctions spécialisées », telles que des capteurs de recul, des caméras de recul, le stationnement parallèle automatique et la conduite autonome guidée par GPS. Ces fonctions aident considérablement le conducteur dans certaines manœuvres de conduite, de stationnement ou de marche arrière. Ces dispositifs n'auront pas besoin d'être désactivés. Toutefois, vos compétences et aptitudes de conduite sans

dépendre uniquement de ces fonctions spécialisées seront évaluées. Si un équipement adaptatif installé dans le véhicule est nécessaire en raison d'un problème médical légitime, ou si vous devez utiliser des fonctions spécialisées, une restriction « aide mécanique/logicielle » sera ajoutée au permis.

Après l'inspection et l'approbation du véhicule par l'examinateur, l'examen de conduite commencera. Seuls vous, l'examinateur et votre accompagnateur êtes autorisés à se trouver dans le véhicule pendant l'examen. L'examinateur s'assiéra sur le siège à côté de vous ; votre accompagnateur doit s'asseoir sur le siège derrière vous. **Les enfants et les animaux ne sont pas autorisés**. Les animaux d'assistance entraînés sont autorisés dans le véhicule, mais les animaux de soutien émotionnel ne le sont pas. Un interprète peut également être autorisé dans le véhicule. Vous et votre accompagnateur/interprète n'êtes pas autorisés à converser, sauf avec l'autorisation de l'examinateur.

L'objectif de l'examinateur est d'observer votre performance de conduite. Pendant l'examen routier, vous devez être prêt à démontrer votre capacité à :

- Utiliser les signaux manuels
- Démarrer le moteur
- Démarrer et arrêter le véhicule
- Effectuer un stationnement parallèle
- Reculer le véhicule sur environ 50 pieds
- Effectuer des virages à gauche et à droite
- Démarrer, arrêter et tourner le véhicule dans une pente
- Faire demi-tour entre des bordures de trottoir (virage en trois temps)
- Entrer dans les intersections et en sortir
- Reconnaître et respecter les panneaux de signalisation, feux de circulation, signaux et autres règles de la route
- Faire preuve de bon jugement au volant

En plus d'évaluer vos compétences générales de conduite, l'examinateur vérifiera dans quelle mesure vous respectez les bonnes pratiques générales de conduite, notamment si vous :

- Adoptez une bonne posture de conduite, avec les deux mains toujours correctement placées sur le volant
- Conduisez dans la bonne voie et regardez attentivement tout en signalant correctement avant de changer de voie
- Maintenez une distance suffisante entre votre véhicule et celui qui vous précède
- Conduisez toujours à une vitesse sécuritaire afin de respecter les limites de vitesse et les différentes conditions de circulation
- Cédez correctement le passage
- Faites preuve d'une vigilance générale quant à vos actions et particulièrement à celles des autres conducteurs

Le RMV publie un manuel de motocyclette. Ce manuel porte exclusivement sur les motocyclettes et est disponible uniquement en ligne sur Mass.Gov/RMV. Consultez-le pour obtenir des renseignements importants nécessaires à l'obtention d'un permis de motocyclette et pour devenir un motocycliste plus prudent.

Examens routiers pour les personnes sourdes ou malentendantes

Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez prendre rendez-vous pour un examen routier en appelant le 1-877-RMV-TTDD (1-877-768-8833). Décrivez votre demande, l'endroit où vous souhaitez passer votre examen routier et indiquez votre numéro de téléphone, votre adresse résidentielle et votre adresse courriel. Le service des permis de conduire communiquera ensuite avec vous pour fixer le rendez-vous de l'examen routier. Une fois l'examen planifié, le service communiquera avec la Commission pour les personnes sourdes et malentendantes afin d'organiser la présence d'un interprète.

Avant le début de l'examen routier, l'examinateur expliquera les éléments de l'examen et la façon de communiquer efficacement pendant celui-ci. Une description écrite de l'examen routier et des éléments requis sera également remise à vous et à l'interprète afin d'être examinée avant le début de l'examen

Si vous avez des questions pendant l'examen routier, vous serez autorisé à vous arrêter sur le côté de la route (lorsque cela peut être fait en toute sécurité) afin de communiquer avec l'examinateur.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens routiers, consultez Mass.Gov/RMV.

Raisons courantes d'échec à l'examen routier

- Vous conduisiez d'une manière pouvant avoir causé un accident ou jugée dangereuse par l'examinateur.
- Vous avez enfreint une loi, une règle ou un règlement relatif aux véhicules à moteur.
- Vous avez démontré un manque d'expérience dans la conduite sécuritaire d'un véhicule à moteur.
- Vous avez refusé de suivre les instructions de l'examinateur ou avez conduit contrairement à celles-ci.
- Vous ne connaissiez pas les signaux manuels (voir page 100).
- Vous étiez responsable d'un accident impliquant un autre véhicule à moteur, un piéton ou un objet.

Remarque : Le RMV applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements violents ou abusifs de la part des candidats à l'examen routier et des accompagnateurs.

Réception de votre nouveau permis

Pour éviter de devoir vous rendre dans un centre de services du RMV après la réussite de votre examen routier, vous pouvez soit payer les frais de l'examen routier et du permis au moment de la planification de l'examen, soit les payer en ligne sur Mass.Gov/RMV à l'aide de la transaction « Payer mes frais d'examen pratique et/ou de permis ».

Si vous réussissez l'examen routier, avez payé d'avance votre permis et n'avez aucune obligation en suspens, l'examinateur validera votre permis d'apprenti conducteur, qui deviendra alors un permis temporaire valide jusqu'à 60 jours (à

moins que le permis n'expire avant cette période). Le RMV produira ensuite votre nouveau permis permanent avec photo et vous l'enverra par la poste.
Si vous avez plus de 20 ans, mais qu'une photo prise lorsque vous aviez moins de 20 ans figure encore à votre dossier, vous devrez prendre rendez-vous dans un centre de services pour obtenir votre permis.

Si vous réussissez l'examen routier sans avoir payé d'avance votre permis, vous devez, dans un délai de 60 jours, soit effectuer le paiement en ligne, soit prendre rendez-vous et apporter dans un centre de services votre permis d'apprenti conducteur indiquant le résultat de l'examen routier. Veuillez toutefois noter que si vous payez en ligne sans vous rendre dans un centre de services, vous ne recevrez pas de permis temporaire. (Remarque : Si vous ne payez pas dans les 60 jours suivant la réussite de votre examen routier, vous pourriez devoir repasser l'examen routier à vos frais.)

Si votre permis permanent ne vous parvient pas par la poste dans un délai de 30 jours, veuillez appeler le centre d'appels du RMV.

Chaque fois que vous conduisez un véhicule à moteur au Massachusetts, la loi exige que vous ayez sur vous un permis de conduire valide ou qu'il soit facilement accessible à l'intérieur de votre véhicule.

Les permis de conduire du Massachusetts sont produits dans un lieu sécurisé et vous sont généralement envoyés par la poste dans un délai de 10 à 14 jours ouvrables après votre visite dans un centre de services du RMV. Au centre de services, vous recevrez un reçu servant de permis temporaire et attestant de vos privilèges de conduite pendant la fabrication du permis permanent. Ce reçu n'est pas valide comme pièce d'identité. Cela signifie qu'il ne sera pas accepté par la plupart des compagnies aériennes, croisières, etc., comme pièce d'identité avec photo délivrée par l'État.

Conversion de votre permis d'une autre juridiction

Conversion du permis de conducteur junior

La conversion d'un permis pour un conducteur junior exige que vous fournissiez une copie certifiée de votre dossier de conduite provenant de l'État que vous quittez, en plus de satisfaire aux exigences d'identification du RMV (consultez Mass.Gov/ID pour plus d'informations). Vous devez également avoir un certificat de formation à la conduite du Massachusetts enregistré électroniquement auprès du RMV (voir la section Formation à la conduite) et effectuer 40 heures supplémentaires de conduite supervisée (30 heures si vous avez suivi un programme de perfectionnement des compétences de conduite), comme l'atteste une déclaration certifiée fournie par un parent ou un tuteur.

Vous serez assujetti à toutes les dispositions de la loi du Massachusetts sur le permis de conducteur junior (voir la section *Loi sur le permis de conducteur junior*). La seule exception concerne la période pendant laquelle vous serez soumis à la restriction relative aux passagers, laquelle dépend de votre dossier de conduite. Si votre dossier indique que vous détenez un permis valide depuis

six mois complets, sans suspension ni révocation, vous ne serez pas soumis à la restriction relative aux passagers.

Pour convertir un certificat de formation à la conduite hors État, le programme suivi doit satisfaire ou dépasser les exigences minimales du Massachusetts en matière de formation en classe et de conduite pratique. Si vous avez des questions, contactez le centre d'appels du RMV.

Conversion de permis

Les permis d'apprenti conducteur de classes D et M peuvent être convertis en un permis équivalent délivré par le Massachusetts si vous satisfaites aux exigences d'identification du RMV (consultez Mass.Gov/ID pour plus d'informations). Pour être admissible à la conversion, vous devez présenter un permis hors État valide délivré depuis moins de deux ans. Vous devez également fournir un dossier de conduite certifié (datant de moins de 30 jours).

Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou tuteur doit signer la demande de permis d'apprenti conducteur. Vous ne serez pas tenu de passer l'examen du permis d'apprenti conducteur ; toutefois, vous devrez payer les frais applicables. Un permis converti portera une date reflétant la date de délivrance du permis original afin de satisfaire à l'exigence de six mois d'expérience pour les candidats de moins de 18 ans. Le permis délivré par le Massachusetts expirera deux ans après la date de délivrance ajustée ou, pour les demandeurs d'un REAL ID, à la fin de votre séjour autorisé aux États-Unis (selon la première éventualité).

Conversions à partir d'un territoire des États-Unis, du Canada ou du Mexique

Lors de la conversion d'un permis provenant de l'un des 14 territoires des États-Unis, du Canada ou du Mexique, vous devez satisfaire aux exigences d'identification du RMV. Vous devez fournir un dossier de conduite original certifié provenant de votre territoire ou pays d'origine. Les dossiers de conduite doivent dater de moins de 30 jours. Consultez Mass.Gov/RMV pour connaître la politique de traduction applicable aux documents en langue étrangère.

Un dossier de conduite original certifié est requis pour les 14 territoires des États-Unis, le Canada et le Mexique, car les dossiers de conduite de ces administrations ne sont pas accessibles au RMV pour vérification électronique par l'intermédiaire du système de signalement des conducteurs à problèmes.

Les 14 territoires des États-Unis sont les suivants :
Samoa américaines • île Baker • Guam • île Howland • île Jarvis • atoll Johnston • récif Kingman • îles Midway • île Navasse • îles Mariannes du Nord • atoll Palmyra • Porto Rico • îles Vierges américaines • îles Wake

Source - The Worldfact Book (U.S. CIA-2004)

Un certificat de naissance de Porto Rico sera accepté comme pièce d'identification uniquement s'il a été délivré le 1er juillet 2010 ou après cette date. Pour plus d'informations sur la loi relative aux certificats de naissance de Porto Rico, consultez le site Web de l'Administration des affaires fédérales de Porto Rico.

Inscription des électeurs

Si vous êtes citoyen des États-Unis et légalement admissible à voter, vos renseignements seront transmis au bureau électoral approprié lorsque vous effectuez une transaction liée à un permis d'apprenti conducteur, un permis de conduire ou une carte d'identité. Ces renseignements seront utilisés pour vous inscrire sur les listes électorales ou mettre à jour votre inscription actuelle.

Vous recevrez par la poste un reçu ainsi que des renseignements électoraux provenant des responsables des élections. Cet envoi comprendra des informations sur l'adhésion à un parti politique. Il vous permettra également de refuser de vous inscrire sur les listes électorales.

Vous devez être citoyen des États-Unis et âgé d'au moins 16 ans pour vous inscrire sur les listes électorales.
Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour être admissible à voter.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales et changez d'adresse, vos renseignements seront d'abord transmis au registre central des électeurs du secrétaire d'État, puis à votre bureau électoral local, qui vous enverra un avis de confirmation par la poste.

Pour plus d'informations sur l'inscription des électeurs ou le processus électoral, appelez la ligne électorale de l'État au 1-800-462-VOTE ou au 617-727-2828.

Indicateur de statut d'ancien combattant

Si vous êtes un ancien combattant des forces armées des États-Unis et avez reçu une libération honorable, vous pouvez choisir de faire imprimer la mention « Veteran » sur votre permis de conduire ou votre carte d'identité. L'indication Veteran peut être ajoutée lorsque vous demandez, renouvelez ou obtenez un duplicata d'un permis d'apprenti conducteur, d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité. Aucun frais supplémentaire ne s'applique pour l'indication Veteran. Si votre permis ou votre carte d'identité n'est pas admissible au renouvellement, vous pouvez obtenir gratuitement un duplicata avec l'indication Veteran. Les frais habituels de transaction s'appliquent aux autres transactions. L'un des documents suivants doit être présenté en personne, sur rendez-vous dans un centre de services du RMV, comme preuve de libération honorable :

- Un formulaire DD-214 indiquant une libération honorable
- Un formulaire DD-215 indiquant une libération honorable

- Un formulaire de libération honorable

Les renseignements figurant sur le formulaire doivent être dactylographiés (et non manuscrits).

Programme de don d'organes et de tissus

Chaque jour, 17 personnes meurent aux États-Unis en attendant une greffe d'organe. Actuellement, plus de 120 000 patients attendent une transplantation d'organe aux États-Unis. Des milliers d'autres attendent une greffe de tissus pouvant améliorer leur qualité de vie.

Lorsque vous faites une demande de permis de conduire ou de carte d'identité du Massachusetts, vous aurez la possibilité de devenir donneur d'organes et de tissus. En vous inscrivant comme donneur d'organes et de tissus auprès du RMV, vous serez ajouté au registre des donneurs du Massachusetts, ce qui constitue un consentement légal au don. Toutefois, vous devriez également informer votre famille et vos amis de votre décision afin qu'ils soient au courant de votre choix de devenir donneur d'organes et de tissus.

Vous pouvez vous inscrire comme donneur d'organes ou modifier votre statut de donneur à tout moment sur Mass.Gov/RMV.

Même si vous êtes déjà inscrit comme donneur, vous devez quand même cocher « oui » à la première question du formulaire de renouvellement du permis de conduire ou de la carte d'identité afin de demeurer inscrit au registre des donneurs.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'un des organismes de don d'organes énumérés ci-dessous.

Pour plus d'informations sur le don d'organes et de tissus :
Consultez neds.org ou unos.org
Appelez la New England Organ Bank au 1-800-446-6362
Appelez LifeChoice Donor Services au 1-800-874-5215

Lorsque vous renouvelez votre permis de conduire ou votre carte d'identité en ligne sur Mass.Gov/RMV, ou demandez un duplicata de permis ou de carte d'identité, vous aurez la possibilité de verser $2 au Fonds d'inscription au don d'organes et de tissus. Ce montant de $2 sera ajouté aux frais de renouvellement ou de duplicata.

Note: La loi oblige le RMV à fournir certains renseignements permettant d'identifier les donneurs d'organes et de tissus aux organismes d'approvisionnement en organes désignés au niveau fédéral ainsi qu'aux banques d'yeux et de tissus à but non lucratif enregistrées au niveau fédéral desservant le Commonwealth.

FAQ sur le don d'organes *(consultez Mass.Gov/RMV pour d'autres FAQ)*

Q. Que représente le symbole en forme de cœur sur mon permis/ma carte d'identité ?

R. Il indique que vous êtes inscrit au registre des donneurs du Massachusetts et que vous avez consenti au don d'organes et de tissus.

Q. Puis-je être donneur d'organes et de tissus même si le symbole en forme de cœur ne figure pas sur mon permis/ma carte d'identité ?

R. Oui. Vous pouvez vous inscrire comme donneur d'organes et de tissus à tout moment sur Mass.Gov/RMV.
Vous n'avez pas besoin d'obtenir un nouveau permis ou une nouvelle carte d'identité. Votre permis/carte d'identité n'affichera pas le symbole en forme de cœur, mais votre nom figurera dans la base de données du registre des donneurs. Lorsque viendra le moment d'obtenir un nouveau permis ou une nouvelle carte d'identité, le symbole en forme de cœur y sera alors imprimé.

Q. Qu'est-ce que le registre des donneurs du Massachusetts ?

R. Le registre des donneurs est une base de données contenant le nom de toutes les personnes qui se sont inscrites comme donneurs d'organes et de tissus auprès du RMV. La base de données est consultée (par ordinateur) lorsque nécessaire. Cela élimine le besoin de rechercher une carte de donneur ou un permis qui pourrait être égaré ou perdu.

Q. Devez-vous porter une carte de donneur avec votre permis (en plus du symbole en forme de cœur) ?

R. Non, vous n'avez pas besoin de porter une carte de donneur si le symbole en forme de cœur figure sur votre permis. Le symbole en forme de cœur indique que vous êtes inscrit au registre des donneurs du Massachusetts et que vous avez consenti au don d'organes et de tissus. Le registre des donneurs est consulté chaque fois qu'une personne devient un donneur potentiel.

Q. Le don d'organes et de tissus entraînera-t-il des frais pour ma famille ?

R. Le don d'organes et de tissus est entièrement gratuit. La famille du donneur n'a aucuns frais à payer.

Frais de permis/carte d'identité

Frais d'examen du permis d'apprenti conducteur - $30.00

Les frais d'examen du permis d'apprenti conducteur couvrent le coût du traitement de votre demande et de l'administration de l'examen. Si vous échouez à l'examen ou si votre permis expire, ces frais vous seront facturés de nouveau pour un autre examen.

Frais d'examen routier - $35.00

Le RMV impose des frais fixes pour toute demande de permis. Ces frais

couvrent le coût du traitement de votre demande et de la planification d'un examen routier. Si vous échouez à l'examen routier, ne vous présentez pas à l'examen, êtes refusé par l'examinateur ou annulez votre rendez-vous avec moins de 72 heures de préavis, les frais de $35 vous seront tout de même facturés et devront être payés avant qu'un nouvel examen puisse être planifié. Pour plus de détails sur les examens routiers, consultez la section Passer l'examen routier.

Frais de délivrance/renouvellement du permis - classe D - $50.00

Frais de délivrance/renouvellement du permis - classe M - $50.00

Le RMV facture des frais de permis de conduire afin de délivrer un permis de classe D ou M résistant à la falsification. Les frais pour les permis délivrés pour une période de moins de cinq ans seront calculés au prorata selon la durée de délivrance.

Duplicata ou modification de permis - $25.00

Le RMV facture des frais pour toute modification entraînant la réémission d'un permis.

Frais de conversion d'un permis hors État

Classe A* - $140.00

Classe B* - $140.00

Classe C* - $140.00

Classe D* - $ 115.00

*Pour ajouter les privilèges motocyclette (classe M) à l'une de ces catégories de permis, vous devez payer un supplément de $3.00 par année. Les privilèges de classe M expireront en même temps que le permis existant. Si votre permis est admissible au renouvellement au moment de l'ajout des privilèges de classe M, il pourrait être préférable de renouveler le permis en même temps.

Classe M seulement - $115.00

Conversion d'un permis d'apprenti conducteur de classe D ou M - $30.00

Tous les frais peuvent être modifiés en tout temps. Tous les frais liés aux permis de conduire sont non remboursables.

Les anciens combattants handicapés ne paient aucuns frais pour les transactions liées au permis de conduire s'ils possèdent des plaques d'ancien combattant handicapé ou s'ils ont été reconnus admissibles à ces plaques par le service des affaires médicales.

La sécurité avant tout



Les accidents de véhicules à moteur constituent la principale cause de décès chez les enfants et les jeunes adultes aux États-Unis. Environ un Américain sur trois sera blessé ou tué dans un accident de la route.

Un sur trois.

Il y a de fortes chances que vous soyez impliqué dans un accident de la route au cours de votre vie. Peu importe vos compétences de conduite. Vous ne pouvez jamais prévoir quand un accident pourrait survenir.

Votre comportement au volant affecte non seulement votre sécurité, mais aussi celle de vos passagers, des autres conducteurs, des piétons, des cyclistes et de toutes les autres personnes sur la route. Protégez les autres en conduisant prudemment et en évitant les comportements dangereux.

L'entretien adéquat de votre véhicule et des inspections régulières sont également importants pour une conduite sécuritaire.

Ce chapitre explique les lois relatives à la sécurité des véhicules à moteur. Il donne également des conseils pour éviter de graves problèmes.

Sécurité des véhicules de tourisme

Les véhicules de tourisme, y compris les fourgonnettes et les camionnettes, doivent être équipés de dispositifs de sécurité fonctionnels. Chaque véhicule de tourisme doit être muni des éléments suivants :

- Une ceinture de sécurité fonctionnelle et non endommagée pour le conducteur et tous les passagers
- Des rétroviseurs
- Un avertisseur sonore
- Un dispositif de verrouillage pour le système d'allumage du moteur
- Des essuie-glaces
- Un silencieux d'échappement
- Un frein au pied et un frein de stationnement
- Une vitre côté conducteur fonctionnelle pouvant monter et descendre
- Des phares et des feux de freinage
- Des clignotants

Chaque véhicule de tourisme doit également être équipé de feux pour la conduite de nuit. Il doit y avoir deux phares blancs approuvés à l'avant, deux feux rouges approuvés à l'arrière ainsi que des clignotants. Le véhicule doit également être équipé de trois feux d'arrêt (de freinage) rouges à l'arrière et d'un petit feu blanc au-dessus de la plaque d'immatriculation arrière.

Le Service d'assistance routière (HAP) offre de l'aide aux automobilistes en panne. Elle est exploitée par la division des autoroutes du MassDOT et commanditée par MAPFRE | Commerce Insurance.

Pour plus d'informations, consultez MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/EmergencyRoadsideAssistance.aspx

Si les clignotants ou les feux de freinage de votre véhicule cessent de fonctionner, vous devez les faire réparer immédiatement. Jusqu'à ce qu'ils soient réparés, vous devez utiliser des signaux manuels lorsque vous tournez ou ralentissez *(voir page 100 pour les schémas des signaux manuels)*

Chaque véhicule doit passer une inspection annuelle de sécurité et des émissions.

Un véhicule de tourisme peut être équipé d'un projecteur qui ne peut être utilisé que pour lire les panneaux ou comme éclairage d'urgence si les phares ne fonctionnent pas. Un projecteur ne peut éclairer qu'à une hauteur maximale de deux pieds au-dessus de la chaussée à une distance de 30 pieds de votre véhicule.

Les feux d'urgence (clignotants, rotatifs, oscillants ou stroboscopiques) ne sont pas autorisés sur un véhicule, sauf si vous obtenez un permis du RMV.

Certains équipements et certaines modifications apportées à votre véhicule sont illégaux.

Le teintage des vitres est autorisé sur les véhicules de tourisme, mais certaines restrictions s'appliquent. Vous pouvez teinter vos vitres latérales et arrière jusqu'à 35 %. Il est illégal de teinter votre pare-brise.

Trousses de sécurité automobile

Le fait d'avoir des articles essentiels dans votre véhicule rendra vos déplacements plus sécuritaires. Il est recommandé de garder les articles suivants dans votre véhicule :

- Gilet de sécurité réfléchissant
- Triangles de signalisation réfléchissants ou fusées éclairantes LED
- Trousse de premiers soins
- Outil brise-vitre
- Tissus blancs et rouges à attacher à votre véhicule en cas de panne

Le Massachusetts connaît des températures froides et des conditions glaciales durant l'hiver. Les conducteurs devraient équiper leur véhicule de pneus d'hiver, d'un grattoir à glace, de câbles de démarrage et de vêtements chauds supplémentaires.

Pour vous assurer de pouvoir accéder rapidement et facilement à votre trousse de sécurité en cas d'urgence, il est essentiel de la ranger dans une partie du véhicule accessible depuis l'intérieur. Rangez la trousse de sécurité à portée du conducteur ou des passagers, par exemple dans la boîte à gants, sous le siège passager ou dans un compartiment de rangement dédié à l'intérieur du véhicule.

Loi sur la sécurité et le port de la ceinture de sécurité

En 2023, près de 11 000 personnes qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité ont été tuées dans des accidents aux États-Unis.

Lorsqu'elles sont portées correctement, les ceintures de sécurité réduisent d'environ 50 % le risque de décès ou de blessures graves lors d'un accident.



Un airbag est plus efficace si vous portez votre ceinture de sécurité.

La loi du Massachusetts exige que toute personne se trouvant dans un véhicule de tourisme (y compris les fourgonnettes et les petits camions de moins de 18 000 lb) porte une ceinture de sécurité ou soit installée dans un dispositif de retenue pour enfants.

- Tout conducteur ne portant pas sa ceinture de sécurité peut recevoir une amende de $25. Tout passager âgé de 16 ans ou plus ne portant pas sa ceinture de sécurité peut recevoir une amende de $25.
- Un conducteur peut également recevoir une amende de $25 pour chaque passager âgé de 12, 13, 14 ou 15 ans ne portant pas sa ceinture de sécurité.

Vous ne pouvez recevoir une amende en vertu de la loi sur le port de la

ceinture de sécurité que si vous êtes arrêté pour une infraction au code de la route. Les personnes suivantes ne sont pas tenues de porter une ceinture de sécurité :

- Les conducteurs et passagers de véhicules fabriqués avant juillet 1966
- Les conducteurs de taxis, de voitures de transport avec chauffeur, de tracteurs, d'autobus et de camions dont le poids brut est de 18 000 livres ou plus (Toutefois, les conducteurs de certains véhicules commerciaux doivent porter une ceinture de sécurité.)
- Les passagers des véhicules d'urgence ainsi que les conducteurs de véhicules de police et d'incendie
- Un employé du service postal américain (USPS) qui conduit un véhicule à moteur dans le cadre de son travail
- Une personne physiquement incapable de porter une ceinture de sécurité en raison d'un handicap. Un médecin doit certifier que cette personne présente ce handicap.

Un accident peut survenir à tout moment. La meilleure façon de vous protéger est de toujours porter votre ceinture de sécurité. Les ceintures de sécurité sauvent des vies, tant pour les conducteurs que pour les passagers.

Dispositifs de retenue pour enfants

Les nourrissons et les jeunes enfants doivent être installés dans des dispositifs de retenue pour enfants approuvés au niveau fédéral jusqu'à ce qu'ils :

1. Soient âgés d'au moins huit ans **ou**
2. Mesurent au moins cinquante-sept pouces

Les enfants âgés d'au moins huit ans ou mesurant au moins cinquante-sept pouces doivent porter une ceinture de sécurité. Les ceintures de sécurité doivent être utilisées correctement. Vous pouvez recevoir une amende de $25 pour infraction à cette loi.

Le dispositif de retenue pour enfants doit porter une étiquette indiquant qu'il respecte les normes requises (Norme fédérale de sécurité des véhicules automobiles no 213 du ministère des Transports des États-Unis ou les normes énoncées au titre 49 du Code des règlements fédéraux (C.F.R.), section 571.213). Le dispositif doit être fixé en permanence au véhicule à moteur ou attaché à l'aide d'une ceinture de sécurité ou d'un système d'ancrage.

Ne placez jamais un siège de sécurité pour enfant orienté vers l'arrière sur le siège passager avant si votre véhicule est équipé d'un airbag pour ce siège

L'endroit le plus sûr pour qu'un enfant soit assis est la banquette arrière. La place centrale arrière est la meilleure. Les sièges pour nourrissons doivent être orientés vers l'arrière du véhicule.
Pour trouver un technicien certifié en sécurité des passagers enfants afin d'obtenir de l'aide pour installer un siège de sécurité pour enfant, appelez le 1-877-392-5956 ou consultez Mass.Gov/Highwaysafety.

Utilisez la taille et le poids de votre enfant pour choisir le bon siège. Chaque siège est différent. Consultez les instructions du fabricant pour les tailles et poids exacts.

Guide des sièges de sécurité pour enfants

Siège pour nourrisson	jusqu'à 20 livres
Siège pour tout-petit	20 à 40 livres
Siège rehausseur	40 à 80 livres



Fonctionnement des ceintures de sécurité

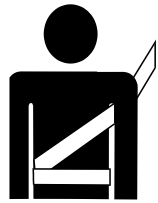
Les ceintures de sécurité empêchent d'être projeté à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule lors d'un accident. Il est préférable de porter à la fois la ceinture sous-abdominale et la ceinture diagonale.

Lors d'un accident, une ceinture de sécurité peut aider de nombreuses façons.

- **Empêcher que vous heurtiez le pare-brise, le tableau de bord, le volant, d'autres parties dures du véhicule ou les passagers du véhicule.** Votre véhicule cessera de bouger en cas de collision frontale. Si vous ne portez pas de ceinture de sécurité, votre corps continuera de se déplacer jusqu'à ce qu'il heurte quelque chose de dur, comme le pare-brise. Votre ceinture de sécurité vous empêchera de heurter le pare-brise ou les autres passagers.
- **Empêcher que vous soyez éjecté du véhicule.** Les ceintures sous-abdominales et diagonales vous gardent protégé à l'intérieur du véhicule. Cela augmente de cinq fois vos chances de survivre à un accident.
- **Vous aider à rester assis et à garder le contrôle du véhicule.** Lorsque vous portez une ceinture de sécurité, vous pouvez rester derrière le volant et éviter un accident plus grave. La ceinture de sécurité vous empêchera d'être projeté sur le siège.



La bonne façon de porter une ceinture de sécurité.



La mauvaise façon de porter une ceinture de sécurité.

Heurter le pare-brise à 30 mph équivaut à tomber du troisième étage d'un immeuble et à heurter le sol.

Une ceinture sous-abdominale doit être portée bas, serrée et à plat sur les hanches. Elle ne doit pas être torsadée. Une ceinture diagonale doit être portée en travers de l'épaule et de la poitrine. Une ceinture diagonale ne doit jamais être portée sous le bras ni en travers du visage ou du cou.

Idées reçues sur la sécurité/ceintures de sécurité

Les ceintures de sécurité sauvent des vies et préviennent les blessures lors d'un accident. Les histoires sur les « dangers » ou les « inconvénients » des ceintures de sécurité sont tout simplement fausses.

« Je serai coincé à l'intérieur de la voiture si je porte une ceinture de sécurité lors d'un accident. »

Les voitures prennent rarement feu ou coulent dans l'eau. Si cela arrive, le port de la ceinture de sécurité aide à éviter de se frapper la tête et de perdre connaissance. Si vous restez conscient, vous pouvez détacher votre ceinture de sécurité et sortir. Même si vous êtes renversé, il faut moins d'une seconde pour détacher votre ceinture.

« Ma voiture est équipée d'airbags, donc je n'ai pas besoin de porter une ceinture de sécurité. »

Un airbag est conçu pour fonctionner avec les ceintures de sécurité, et non pour les remplacer. Vous devez tout de même porter une ceinture de sécurité lorsque vous conduisez. Les airbags avant sont conçus uniquement pour les collisions frontales et ne vous protègent pas lors des collisions latérales ou arrière.

« Je ne conduis que sur une courte distance. Je n'ai pas besoin de porter ma ceinture de sécurité. »

La plupart des accidents de la route surviennent à moins de 25 miles du domicile. Huit accidents sur dix surviennent à des vitesses de 40 mph ou moins. Ne prenez pas de risques. Portez toujours votre ceinture de sécurité.

« Je vais seulement au magasin. C'est trop compliqué d'installer les enfants dans des sièges de sécurité. »

Les accidents de véhicules à moteur sont la cause de décès d'enfants la plus facile à prévenir. La plupart des enfants tués dans des accidents de voiture auraient survécu s'ils avaient été correctement installés dans des sièges de sécurité pour enfants. Prenez la minute supplémentaire nécessaire pour installer vos enfants dans leur siège avant de conduire.

Les enfants et les petits animaux de compagnie sont souvent tués ou blessés lorsqu'ils sont écrasés par des adultes ne portant pas de ceinture de sécurité lors d'un accident.

Sécurité des airbags

Lorsqu'ils sont utilisés avec les ceintures de sécurité sous-abdominales et diagonales, les airbags sont très efficaces pour sauver la vie des adultes. Vous devriez suivre les consignes suivantes concernant les airbags.

- *Les enfants à l'arrière.* Les nourrissons installés dans des sièges de sécurité orientés vers l'arrière ne doivent jamais être placés sur le siège avant d'un véhicule équipé d'un airbag côté passager. Les enfants sont toujours plus en sécurité lorsqu'ils voyagent sur la banquette arrière.
- *Sièges de sécurité pour enfants.* Les nourrissons et les jeunes enfants doivent toujours être installés dans des sièges de sécurité adaptés à leur

âge et à leur taille. Pour plus d'informations, consultez la section *Loi sur les dispositifs de retenue pour enfants* plus tôt dans ce chapitre.
- *Les airbags ne remplacent pas les ceintures de sécurité.* Vous devez toujours porter à la fois la ceinture sous-abdominale et la ceinture diagonale. Pour plus d'informations, consultez les sections *Loi sur le port de la ceinture de sécurité* et *Fonctionnement des ceintures de sécurité* dans ce chapitre.
- *Reculez le siège avant.* Vous devriez reculer le siège du conducteur et le siège passager avant aussi loin que possible du tableau de bord. Cela est plus sécuritaire et facilite la conduite.

Ces conseils vous aideront, vous **et vos enfants**, à survivre à un accident.

À l'intérieur du véhicule
Dans votre véhicule, rien ne doit nuire à votre capacité de voir, de réagir ou de conduire.

Objets distrayants
Vous ne pouvez avoir dans votre véhicule aucun objet pouvant vous empêcher de conduire en toute sécurité. Rien à l'intérieur de votre véhicule, sur votre tableau de bord, sur votre pare-brise ou suspendu à votre rétroviseur ne doit obstruer votre vue de la route devant vous ou dans vos rétroviseurs. Assurez-vous également qu'aucun objet ne puisse rouler sous vos pieds et gêner l'utilisation des pédales (accélérateur, embrayage et frein).

Téléphones cellulaires/appareils électroniques mobiles
Pour plus d'informations sur l'utilisation des téléphones mobiles (cellulaires) et autres appareils électroniques mobiles, consultez la section Utilisation mains libres des téléphones mobiles (cellulaires) ci-dessous.

Écouteurs
Il est illégal de porter un casque radio, des écouteurs ou tout autre appareil filaire ou sans fil limitant votre attention à l'environnement pendant la conduite. Si vous avez 18 ans ou plus, vous pouvez utiliser un seul écouteur pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire.

Bruit fort
Évitez les niveaux sonores élevés dans votre véhicule afin de pouvoir entendre les sirènes des véhicules d'urgence.

Téléviseurs
Tout téléviseur installé dans un véhicule doit être placé derrière le siège avant et ne pas être visible par le conducteur. Un conducteur ne doit pas être distrait par un écran de télévision, même en regardant de côté à l'extérieur du véhicule.

Caisses de camionnettes
Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à voyager dans la caisse d'une camionnette (il existe des exceptions très limitées, et jamais à une vitesse supérieure à cinq mph).

Loi sur la conduite distraite/utilisation du téléphone mobile mains libres

L'utilisation d'appareils électroniques mobiles tenus en main (y compris les téléphones cellulaires) pendant la conduite est interdite au Massachusetts (chapitre 90, section 13B, et chapitre 122 des lois de 2019). En 2023, la conduite distraite a causé 3 275 décès.

Conducteurs de 18 ans et plus
Les conducteurs de 18 ans et plus peuvent **uniquement** utiliser des appareils électroniques mobiles en mode « mains libres » pendant la conduite. Cela signifie que les appareils ne peuvent pas être tenus en main, ne peuvent pas être touchés sauf pour activer le mode « mains libres », et doivent être installés ou fixés au pare-brise, au tableau de bord ou à la console centrale sans nuire à la conduite.

L'utilisation d'un appareil tenu en main est uniquement autorisée lorsque le véhicule est immobilisé et ne se trouve pas dans une voie publique de circulation. Cela n'est pas autorisé aux feux rouges ni aux panneaux d'arrêt. Ne vous arrêtez PAS sur le bord d'une route achalandée ou d'une autoroute pour utiliser un appareil électronique mobile.

Les appareils électroniques mobiles **ne peuvent pas** être utilisés pour rédiger, envoyer ou lire un message électronique (y compris des messages texte, courriels, messages instantanés ou pour accéder à Internet) pendant la conduite. Les appareils GPS (y compris les téléphones cellulaires) peuvent être utilisés si l'appareil est fixé, temporairement ou en permanence, dans le véhicule à moteur afin de fournir une assistance à la navigation.

Conducteurs de moins de 18 ans
Les conducteurs de moins de 18 ans ne peuvent utiliser aucun appareil électronique mobile pour quelque raison que ce soit pendant la conduite. La seule exception concerne le signalement d'une urgence.

Qu'est-ce qu'un appareil électronique mobile ?
La loi définit un « **appareil électronique mobile** » comme tout équipement électronique portatif ou autre appareil portable capable de fournir une communication de données entre deux personnes ou plus, y compris, sans s'y limiter, un téléphone mobile, un appareil de messagerie texte, un téléavertisseur, un assistant numérique personnel, un ordinateur portable, un appareil électronique capable de faire fonctionner un jeu vidéo ou un disque vidéo numérique, un appareil permettant de prendre ou de transmettre des photographies numériques, toute combinaison de ces appareils, ou un appareil capable de recevoir visuellement une diffusion télévisée ; toutefois, un appareil électronique mobile n'inclut pas les équipements audio ni les équipements installés ou fixés, temporairement ou en permanence, dans un véhicule à moteur afin de fournir une assistance à la navigation ou aux urgences au conducteur de ce véhicule, ou un divertissement vidéo aux passagers assis à l'arrière du véhicule.

Sanctions en cas d'infraction à la loi
Les sanctions pour l'utilisation d'un appareil électronique mobile tenu en main pendant la conduite sont les suivantes :

- 1re infraction - amende de $100
- 2e infraction - amende de $250, plus l'obligation de suivre un programme de sensibilisation à la conduite distraite
- 3e infraction et infractions subséquentes - amende de $500, plus une surprime d'assurance et l'obligation de suivre un programme sur la conduite distraite

Conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone mobile (cellulaire)

Il est criminel de blesser une personne ou d'endommager des biens en raison d'une conduite négligente. Si vous causez un accident parce que vous utilisiez un appareil électronique mobile, vous ferez face à des accusations criminelles et perdrez votre permis de conduire.

Remarque : La réglementation fédérale limite l'utilisation des téléphones mobiles (cellulaires) tenus en main lors de la conduite d'un véhicule commercial.

Conseils pour éviter l'utilisation d'un téléphone mobile (cellulaire) pendant la conduite

- Désactivez les notifications des applications.
- Mettez votre téléphone en mode silencieux.
- Placez votre téléphone sur la banquette arrière.
- Arrêtez-vous dans un endroit sécuritaire (PAS sur le bord d'une route achalandée ou d'une autoroute) si vous devez utiliser votre téléphone.

Conduite défensive

Même les conducteurs expérimentés commettent des erreurs. À un moment ou un autre, vous devrez faire face à des défaillances mécaniques, de mauvaises conditions météorologiques, des conducteurs inexpérimentés, des piétons imprévisibles et des conducteurs qui ignorent le code de la route.

Pour vous préparer aux événements imprévisibles, vous devriez toujours adopter une **conduite défensive**.

- Maintenez toujours une bonne visibilité devant et autour de votre véhicule.
- Restez vigilant et prêt à faire face à l'imprévu.
- Gardez les yeux sur la route. Quitter la route des yeux, même une fraction de seconde pour regarder un passager ou un objet dans votre voiture, peut être très dangereux.
- Maintenez un espace autour de votre véhicule au cas où vous devriez changer brusquement de voie pour éviter un accident. Soyez conscient des véhicules à côté et derrière vous, et pas seulement de ceux devant vous.

- Conduisez à la bonne vitesse et sachez quand ralentir et vous arrêter.
- Portez toujours votre ceinture de sécurité.
- Ne conduisez pas si vous avez bu de l'alcool, pris des médicaments ou êtes très fatigué.
- Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement.
- Respectez le code de la route et cédez le passage lorsque cela est approprié.

Regardez toujours devant et autour de vous, et vérifiez souvent vos rétroviseurs. Soyez conscient de l'état de la route et des dangers potentiels devant vous, sur les côtés et derrière vous.

- Observez tout ce qui se trouve devant vous. Soyez attentif aux véhicules qui s'arrêtent et surveillez les personnes qui montent dans des véhicules stationnés ou en descendent. Portez une attention particulière aux piétons et aux cyclistes partageant la route avec vous.
- Attendez-vous à ce que les autres conducteurs commettent des erreurs.
- Surveillez les feux de recul des véhicules devant vous.
- Portez une attention particulière aux passages piétons. Ne vous fiez pas uniquement aux feux de circulation. D'autres conducteurs, cyclistes et piétons peuvent ignorer les feux de circulation.
- Soyez toujours très vigilant à proximité des terrains de jeux, des cours d'école et des centres commerciaux. Des enfants, des piétons et des cyclistes peuvent être cachés à votre vue.
- Soyez conscient que les piétons, les cyclistes et les autres conducteurs peuvent ne pas vous entendre. Cela est particulièrement important aux passages piétons et dans les stationnements. Une personne en âge de conduire sur cinq est sourde ou malentendante.
- Rappelez-vous que le droit de passage est quelque chose que l'on cède. Une grande partie de la conduite défensive consiste à céder le passage afin d'éviter des situations de circulation dangereuses.

Votre santé et votre condition physique

Faites vérifier votre vue tous les un ou deux ans. Corrigez immédiatement tout problème de vision. En vieillissant, votre vue peut se détériorer ou il peut devenir plus difficile de voir la nuit.

Vous devez toujours rester vigilant et garder le contrôle de votre véhicule. Vous devez avoir une bonne vision et, si votre audition a diminué, vous devez être encore plus attentif visuellement afin d'anticiper les changements des conditions de conduite. Vous ne devriez jamais conduire dans les situations suivantes :

- Lorsque vous avez consommé de l'alcool
- Lorsque vous avez pris un médicament sur ordonnance ou en vente libre pouvant provoquer de la somnolence
- Si vous êtes sous l'influence d'une drogue
- Lorsque vous êtes très fatigué
- Lorsque vous êtes contrarié. Des émotions comme la colère et la dépression

peuvent vous amener à conduire de manière imprudente

Lors des journées ensoleillées et très lumineuses, vous devriez toujours porter des lunettes de soleil.

Vérification de l'état de votre véhicule

Votre véhicule de tourisme ou votre motocyclette doit faire l'objet d'une inspection annuelle de sécurité et des émissions. Suivez toujours les procédures d'entretien recommandées par le fabricant de votre véhicule. Chaque fois que vous montez dans votre véhicule ou enfourchez votre motocyclette, effectuez une vérification visuelle rapide afin de détecter une faible pression des pneus ou tout dommage.

Freins et pneus
Portez une attention particulière aux changements dans le comportement de votre véhicule lors du freinage. Si vous pensez qu'il y a un problème, faites inspecter vos freins immédiatement. Si vous sentez le véhicule tirer d'un côté lorsque vous freinez, vos freins peuvent nécessiter un réglage ou une réparation.

Vérifiez que vos pneus sont correctement gonflés et qu'ils ne sont pas usés. Faites permuter vos pneus aussi souvent que recommandé par le fabricant du véhicule ou des pneus. Il est dangereux et illégal de conduire un véhicule équipé de pneus extrêmement usés ou endommagés. Les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture d'au moins 2/32 de pouce dans les rainures appropriées et ne présenter ni déchirure du tissu ni câbles exposés.

La distance entre le bord d'un penny et le sommet de la tête de Lincoln est d'environ 2/32 de pouce. Une façon rapide de vérifier la profondeur de sculpture de vos pneus consiste à insérer un penny dans une rainure de la bande de roulement. Si vous pouvez voir le sommet de la tête de Lincoln, vos pneus sont usés.

Direction
Votre volant ne devrait pas présenter de jeu. Il ne devrait pas y avoir de délai entre le moment où vous tournez le volant et celui où vos pneus réagissent. Si votre véhicule est équipé d'une direction assistée, vous devriez vérifier régulièrement le niveau du liquide. Si votre véhicule émet un bruit aigu lorsque vous tournez, vous devriez faire inspecter votre direction assistée.

Feux et vitres
Vérifiez régulièrement vos phares, vos feux de freinage et vos clignotants. Gardez vos feux propres et exempts de saleté, de neige et de glace. Gardez vos vitres et vos rétroviseurs propres. Remplacez vos essuie-glaces s'ils laissent des traces ou ne nettoient pas correctement votre pare-brise.

Plaques d'immatriculation
Vous devez garder vos plaques d'immatriculation propres et elles ne doivent être obstruées par aucun objet. Le numéro de votre plaque doit être visible à

une distance de 60 pieds la nuit. Les autocollants d'immatriculation doivent uniquement être placés dans le coin supérieur droit de la plaque.

Distances de sécurité autour de votre véhicule

Gardez toujours suffisamment d'espace entre votre véhicule et les autres afin de vous donner assez de distance pour vous arrêter en toute sécurité ou éviter des dangers.

- Utilisez la règle des « trois secondes » pour maintenir une distance sécuritaire avec le véhicule devant vous. Choisissez un objet devant vous, comme un panneau ou un arbre. Lorsque le véhicule devant vous atteint cet objet, comptez : « mille un, mille deux, mille trois ». Si vous atteignez l'objet avant d'avoir compté jusqu'à trois, vous êtes trop près. Ralentissez jusqu'à ce que vous ayez mis suffisamment de distance entre votre véhicule et l'autre véhicule.

La règle des trois secondes représente la distance minimale sécuritaire dans de bonnes conditions routières et une circulation modérée. Comptez davantage pour plus de sécurité lorsque les conditions de circulation le permettent.

- Gardez plus d'espace (au moins quatre secondes) derrière une motocyclette que derrière un autre véhicule.
- Gardez plus d'espace (au moins dix secondes) entre votre véhicule et les véhicules lourds (par exemple, les camions à benne, les tracteurs).
- Ne vous engagez jamais devant des véhicules lourds ou des semi-remorques. Ces véhicules transportent des charges plus lourdes et nécessitent beaucoup plus d'espace pour s'arrêter en toute sécurité.
- Ne suivez jamais un véhicule de trop près. Le talonnage est illégal et constitue la principale cause des collisions arrière. L'amende pour talonnage peut atteindre $100.
- Si un conducteur vous suit de trop près, changez de voie ou rangez-vous sur le côté de la route pour le laisser passer.

Prévoyez davantage d'espace pour les mauvais conducteurs et dans les situations suivantes :

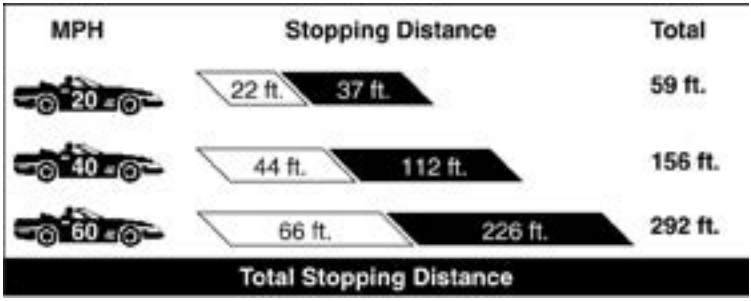
- La pluie, la neige, la glace ou toute autre mauvaise condition météorologique ou routière
- Les entrées privées sans visibilité ou à visibilité obstruée, ainsi que les routes à visibilité obstruée
- Les conducteurs qui reculent hors d'un espace de stationnement ou d'une entrée privée
- Les enfants qui jouent dans les cours ou près de la route

Freinage et arrêt

Regardez loin devant vous afin d'avoir suffisamment de temps pour freiner et

vous arrêter en toute sécurité. Le temps nécessaire pour réagir, réfléchir et appuyer sur les freins est appelé temps de réaction.

Il faut environ trois quarts de seconde pour réagir à une situation et appuyer sur la pédale de frein. Ce temps se mesure également en distance parcourue, appelée distance de réaction.



Exemple de statistiques sur les distances d'arrêt tiré de *How to Drive*, A Text for Beginning Drivers de l'American Automobile Association (9e éd.). Les cases blanches représentent la distance parcourue pendant le temps de réaction, et les cases noires représentent la distance parcourue par le véhicule après le freinage.

À 50 mph, votre véhicule parcourra encore 55 pieds pendant les trois quarts de seconde nécessaires pour réagir. Une fois les freins actionnés, votre véhicule peut encore parcourir 160 pieds ou plus avant de s'arrêter.

Il s'agit de la distance moyenne de freinage sur une chaussée sèche, plane et dégagée.

Votre distance totale d'arrêt est d'environ 215 pieds (55 pieds + 160 pieds). Si les conditions routières ne sont pas sèches et dégagées, votre distance d'arrêt sera plus grande.

Si vos freins et vos pneus sont en bon état et que la chaussée est sèche et plane :

- À 60 mph, il faut environ 292 pieds (presque la longueur complète d'un terrain de football) pour réagir à un danger, appuyer sur les freins et s'arrêter en toute sécurité.
- À seulement 30 mph, votre distance totale d'arrêt sera d'environ 104 pieds.

Ces chiffres sont fournis uniquement à des fins éducatives afin de démontrer qu'un véhicule motorisé a besoin d'une distance beaucoup plus importante pour s'arrêter en toute sécurité qu'on ne l'imagine souvent. Les distances d'arrêt réelles varient selon l'état de la route, les conditions météorologiques et l'état du véhicule.

Il faut davantage de temps pour arrêter des véhicules plus gros et plus lourds, lorsque vous descendez une pente ou lorsque la chaussée est mouillée, glissante ou irrégulière. Assurez-vous de laisser suffisamment d'espace aux gros camions lorsque vous vous insérez devant eux. Les

gros camions peuvent nécessiter jusqu'à deux fois la distance d'arrêt des véhicules de tourisme.

Suivez ces conseils utiles concernant le freinage :

- Avertissez les piétons, les cyclistes ou les autres conducteurs d'un danger possible. Freinez tôt et doucement lorsque vous vous préparez à vous arrêter ou à tourner.
- Ne laissez pas votre pied reposer sur la pédale de frein pendant la conduite. (Cela s'appelle rouler en gardant le pied sur le frein.)
- Si votre véhicule est équipé de freins antiblocage, ne pompez jamais les freins.
- Votre véhicule risque davantage de quitter la route dans une courbe. Ralentissez toujours à l'approche d'un virage ou d'un endroit où la visibilité vers l'avant est réduite

---

Utilisation du klaxon, des phares et des feux de détresse

Il est important de savoir utiliser les équipements de sécurité de votre véhicule.

Utilisez votre klaxon pour :

- avertir les piétons ou les autres conducteurs d'un danger possible
- éviter les collisions

N'utilisez pas votre klaxon pour :

- exprimer votre colère ou vous plaindre des erreurs des autres conducteurs
- tenter de pousser un conducteur plus lent à accélérer
- essayer de faire avancer les autres véhicules dans un embouteillage

Vous <u>devez</u> utiliser vos phares et vos feux arrière :

- à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant le lever du soleil
- lorsque vous ne pouvez pas distinguer clairement des personnes ou des véhicules à 500 pieds devant vous en raison d'un éclairage insuffisant ou des conditions météorologiques
- chaque fois que vous utilisez vos essuie-glaces (les feux de jour ne suffisent pas)
- en cas de pluie, de neige, de brouillard ou de toute autre condition météorologique réduisant la visibilité
- chaque fois que vous avez de la difficulté à voir les autres véhicules
- pour signaler à un autre conducteur d'allumer ses phares
- lorsque vous traversez un tunnel

Utilisez les feux et signaux de détresse lorsque votre véhicule tombe en panne afin que les autres conducteurs puissent le voir. Déplacez votre véhicule aussi loin que possible sur le côté de la route. Pour votre sécurité, restez à l'écart de la chaussée. Ne changez jamais un pneu crevé dans une voie de circulation. Attendez l'arrivée des secours.

Vous pouvez également utiliser vos feux de détresse pour avertir les conducteurs derrière vous d'un accident de la circulation ou d'un danger. Donnez autant d'avertissement que possible aux autres conducteurs.

Systèmes avancés d'aide à la conduite

De nombreuses voitures et camionnettes sont désormais équipées de systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS). Ces systèmes peuvent rendre la conduite plus sécuritaire, mais seulement s'ils sont utilisés correctement. Vous devez vous familiariser avec les systèmes de votre véhicule avant de les utiliser. Commencez par lire le manuel du propriétaire. Et rappelez-vous que le conducteur demeure l'élément de sécurité le plus important de votre véhicule.

Conduite de nuit

La conduite de nuit est plus dangereuse que celle de jour. Les véhicules, les piétons et les obstacles peuvent être plus difficiles à voir. Soyez toujours particulièrement prudent la nuit. Vous devez utiliser vos phares à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant le lever du soleil. Vous devriez respecter les mesures suivantes lorsque vous conduisez de nuit :

- Ne conduisez pas lorsque vous êtes fatigué ou somnolent.
- Conduisez plus lentement la nuit, surtout dans un endroit inconnu. Maintenez une vitesse qui vous permettra de réagir et de vous arrêter en toute sécurité dans la distance visible devant vous.
- Gardez plus d'espace entre votre véhicule et les autres véhicules. Prévoyez davantage d'espace lorsque vous conduisez de nuit près de camions et de véhicules lourds.
- Réglez votre rétroviseur intérieur en position « nuit ». Cela réduira l'éblouissement causé par les phares des véhicules derrière vous. Gardez les lumières intérieures éteintes.
- Ne regardez pas directement les phares. Regardez vers le côté inférieur droit de votre voie.
- Gardez vos vitres et vos phares propres.
- Si un autre conducteur vous fait des appels de phares, il se peut que vos phares soient éteints ou que vos feux de route soient allumés.

Feux de route

Les feux de route permettent normalement de voir jusqu'à environ 350 pieds devant vous. Les feux de croisement permettent normalement de voir jusqu'à environ 100 pieds devant vous.

- Utilisez les feux de route uniquement dans les zones sombres où vous ne pouvez pas voir la chaussée devant vous.
- Vous devez passer des feux de route aux feux de croisement lorsque vous vous trouvez à moins de 500 pieds d'un véhicule venant en sens inverse ou à moins de 200 pieds d'un véhicule circulant devant vous.
- Si un conducteur arrive vers vous avec ses feux de route allumés, vous pouvez faire un appel de phares pour lui rappeler de passer aux feux de croisement. Si le conducteur ne passe pas aux feux de croisement, restez à droite et n'allumez pas vos feux de route.

Conduite en état de somnolence

Conduire lorsque vous êtes fatigué ou somnolent peut être mortel. En 2020, 633 personnes sont décédées dans des accidents liés à la conduite en état de somnolence (source : Administration nationale de la sécurité routière). Les accidents liés à la somnolence au volant surviennent le plus souvent :

- Entre minuit et 6 h du matin, ou en fin d'après-midi
- Lorsqu'un seul conducteur (sans passagers) quitte la route à grande vitesse
- Sur les routes rurales et les autoroutes

La SEULE véritable façon de vous protéger contre la conduite en état de somnolence est de dormir suffisamment et de ne pas conduire lorsque vous vous sentez fatigué. Boire du café et vous arrêter dans un endroit sécuritaire pour faire une sieste peuvent aider temporairement, mais seulement pour une courte période.

Lorsque cela est possible, évitez de conduire entre minuit et 6 h du matin. Si vous devez conduire pendant cette période, soyez attentif aux signes de somnolence, comme le fait de franchir les lignes de voie ou de rouler sur des bandes rugueuses. Ne conduisez pas après avoir consommé de l'alcool, car l'alcool peut augmenter la somnolence. Vérifiez également toujours les étiquettes des médicaments (sur ordonnance ou en vente libre) afin de voir s'ils peuvent provoquer de la somnolence.

Conduite sous la pluie ou dans le brouillard

La pluie et les routes mouillées rendent les démarrages, les arrêts et les virages plus difficiles. Les fortes pluies, le brouillard et la brume peuvent également réduire la visibilité. **La loi exige que vous utilisiez vos phares et vos feux arrière chaque fois que vous utilisez vos essuie-glaces. Les feux de jour ne sont pas suffisants.**

Ralentissez dès que la pluie commence. De nombreuses routes sont particulièrement glissantes lorsque la pluie se mélange pour la première fois à la saleté et à l'huile présentes sur la chaussée, formant une pellicule graisseuse. Si la route est glissante, vos pneus peuvent perdre leur adhérence et votre véhicule peut faire de l'aquaplanage.

L'aquaplanage est causé par l'état de la route, l'eau et la vitesse. Cela se produit lorsque vos pneus roulent sur l'eau sans être en contact avec la chaussée. Si votre véhicule commence à faire de l'aquaplanage, c'est que vous conduisez trop vite. Relâchez lentement la pédale d'accélérateur. Ne freinez jamais brusquement et ne tournez jamais soudainement le volant. Vous pourriez perdre le contrôle du véhicule et déraper.

Voici quelques conseils pour conduire sous la pluie ou dans le brouillard :

- Maintenez une plus grande distance entre votre véhicule et les autres. Vous avez besoin de plus d'espace pour arrêter votre véhicule. Soyez prêt à vous arrêter rapidement et dans la distance visible devant vous. Un gros camion peut nécessiter jusqu'à deux fois plus de distance pour s'arrêter qu'une voiture ou une motocyclette, surtout lorsque les routes sont mouillées ou glacées.

- Faites attention aux feuilles mouillées sur la route. Elles peuvent être aussi glissantes que la glace.
- Gardez vos essuie-glaces et vos dispositifs de désembuage des vitres en bon état.
- Dans le brouillard, utilisez vos feux de croisement afin de réduire l'éblouissement.
- Utilisez toujours vos clignotants.
- Si vous ne pouvez pas voir la chaussée ou les panneaux de signalisation, ralentissez et repérez les marquages du bord de la route pour vous guider.
- Ne traversez pas les flaques d'eau. Des freins mouillés ne fonctionnent pas correctement. Si vous traversez une grande flaque d'eau, appuyez légèrement sur les freins dès que possible afin de les sécher jusqu'à ce que vous sentiez qu'ils fonctionnent normalement de nouveau.

La division des autoroutes offre un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des informations à jour sur les conditions de circulation, les conditions météorologiques et les travaux de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est offert 24 h/24, 7 j/7.

Composez le 511 depuis votre téléphone cellulaire ou le 617-986-5511 (région métropolitaine de Boston), le 508-499-5511 (Massachusetts central) ou le 413-754-5511 (Massachusetts occidental) depuis une ligne fixe.

Pour plus d'informations, consultez MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/About511Massachusetts.aspx

---

Conduite hivernale

Conduire en hiver est difficile et dangereux, autant pour les nouveaux conducteurs que pour les conducteurs expérimentés. Les véhicules à moteur se comportent très différemment sur la glace et la neige que sur une chaussée chaude et sèche. Vous devriez vous exercer à conduire dans des conditions hivernales.

- Réduisez votre vitesse. Conduisez prudemment et accélérez lentement.
- Ne bloquez jamais vos freins sur une route glacée. Vous perdriez le contrôle de la direction. Si votre véhicule dérape, rappelez-vous de **tourner dans la direction du dérapage** (voir *Urgences au volant* au chapitre cinq).
- Gardez plus d'espace entre votre véhicule et les autres. Vous avez besoin de plus d'espace pour vous arrêter en toute sécurité sur des surfaces glissantes. Un gros camion peut nécessiter jusqu'à deux fois plus de distance pour s'arrêter qu'une voiture ou une motocyclette, surtout lorsque les routes sont mouillées ou glacées.
- Soyez attentif aux véhicules d'urgence et cédez le passage aux chasse-neige. Ne suivez pas les chasse-neige de trop près.
- Les ponts et les viaducs d'autoroute gèlent avant le reste de la chaussée et

peuvent être très glissants. Cela s'explique par l'absence d'isolation thermique du sol.

- S'il neige, démarrez lentement. Testez vos freins en appuyant légèrement dessus afin de vérifier l'adhérence de vos pneus.
- Gardez vos essuie-glaces et votre système de dégivrage en bon état.
- Retirez TOUTE la glace et la neige de votre véhicule avant de conduire. Dégagez toutes les vitres, les essuie-glaces, les phares et les feux de freinage. Il est très important de dégager le toit, le capot et le coffre afin que la glace et la neige ne soient pas projetées sur les véhicules derrière vous. Sinon, vous pourriez être accusé de conduite négligente.
- Gardez votre réservoir d'essence au moins à moitié plein pour éviter que la conduite d'essence ne gèle.
- Gardez votre réservoir de lave-glace rempli d'un liquide de nettoyage antigel.
- Gardez une couverture, une lampe de poche et une petite pelle dans votre coffre.

Si vous possédez un camion et un chasse-neige à titre professionnel, vous devez avoir des plaques commerciales.

Loi relative aux usagers vulnérables de la route

La loi du Massachusetts définit les « usagers vulnérables de la route » comme étant :

- Les piétons
- Les travailleurs routiers
- Les cyclistes
- Les personnes à cheval ou en calèche
- Les personnes utilisant :
    - Des fauteuils roulants
    - Des appareils de mobilité personnelle
    - Des bicyclettes motorisées
    - Des trottinettes motorisées
    - Des trottinettes non motorisées
    - Des planches à roulettes
    - Des patins à roulettes

Lorsque vous dépassez un usager vulnérable de la route, vous devez laisser une distance de dépassement sécuritaire d'**au moins quatre pieds** entre votre véhicule et l'usager de la route. Si cela peut être fait en toute sécurité, vous pouvez utiliser tout ou partie de la voie adjacente et vous pouvez franchir la ligne centrale si nécessaire. Vous devez respecter la limite de vitesse pendant le dépassement.

Le panneau illustré à droite sera installé sur les routes qui ne possèdent pas de voies cyclables désignées ni de pistes séparées.



Piétons

Un décès sur quatre lié à un véhicule à moteur implique un piéton. Rappelez-vous que nous sommes tous piétons à certains moments. Afin d'assurer la sécurité de tous, soyez particulièrement attentif aux piétons, surtout à ceux qui peuvent être distraits par un téléphone cellulaire ou des écouteurs.

Être distrait (même pendant quelques secondes), conduire lorsque vous êtes fatigué ou dévier de votre voie peut gravement blesser ou tuer un piéton.

Portez une attention particulière dans les zones achalandées comptant de nombreux piétons. Soyez particulièrement vigilant envers :

- **Les enfants** – Les enfants sont imprévisibles et difficiles à voir. Soyez prudent à proximité des zones scolaires, des parcs, des arrêts d'autobus et des terrains de jeux.
- **Les joggeurs et les patineurs** – Les joggeurs et les patineurs ne respectent pas toujours les feux de circulation ni les règles relatives aux passages piétons.
- **Les piétons lorsque vous reculez** – Soyez prudent lorsque vous faites marche arrière. Ne vous fiez pas uniquement aux rétroviseurs ou aux capteurs du véhicule. Les angles morts peuvent dissimuler des personnes ou des objets derrière le véhicule. Avant de monter dans votre véhicule, vérifiez derrière celui-ci pour repérer la présence d'enfants ou d'animaux. Vous devriez tourner la tête et regarder par la fenêtre avant de commencer à reculer.
- **Les personnes ayant une déficience visuelle (aveugles)** – Arrêtez-vous toujours pour un piéton aveugle à un passage de rue. Restez arrêté jusqu'à ce que la personne ait traversé en toute sécurité. N'utilisez pas votre klaxon et ne faites pas signe à la personne d'avancer. Ne dépassez jamais un autre véhicule arrêté. Les piétons aveugles peuvent utiliser une canne blanche ou un chien-guide. La loi sur la canne blanche exige que vous vous arrêtiez complètement pour un piéton aveugle traversant la rue.
- **Les personnes sourdes ou malentendantes** – Il est impossible d'identifier visuellement une personne sourde ou malentendante. Ne présumez pas qu'un piéton, un cycliste ou un autre conducteur peut entendre votre véhicule et cédera le passage ou se déplacera. Il est toujours plus sécuritaire de céder le passage, même si vous avez la priorité, que de créer une situation dangereuse.

  Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les dispositifs d'aide à l'écoute et les appareils adaptés utilisés par les personnes sourdes et malentendantes, communiquez avec la Commission du Massachusetts pour les personnes sourdes et malentendantes à Mass.Gov/MCDHH ou appelez le 617-740-1600.
- **Les arrêts de train et d'autobus** – Portez une attention particulière aux arrêts de transport en commun et à leurs abords, où la circulation piétonnière peut être plus importante.
- **Les centres pour personnes âgées** – Soyez particulièrement vigilant dans les secteurs fréquentés par des piétons âgés, comme autour des centres et résidences pour personnes âgées. Les personnes âgées peuvent avoir une

vue affaiblie ainsi qu'une diminution de l'ouïe, de la mobilité et du temps de réaction.

Rappelez-vous que vous devez ralentir et vous arrêter lorsque nécessaire pour une personne marchant dans la rue. Regardez toujours devant vous afin de repérer les endroits où des piétons pourraient être cachés, par exemple autour d'une courbe, au sommet d'une côte ou entre des voitures stationnées.

Bicyclettes et cyclomoteurs



Les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs ont le même droit d'utiliser les voies publiques que tous les autres conducteurs (les seules exceptions concernent les autoroutes à accès restreint ou les voies rapides de l'État comportant des panneaux indiquant que les bicyclettes et les cyclomoteurs sont interdits). Ils doivent respecter les mêmes règles de circulation et de priorité de passage. Ces usagers peuvent être difficiles à voir dans la circulation et sont peu protégés en cas de collision avec un véhicule.

Les conducteurs peuvent gravement blesser ou tuer des cyclistes et des conducteurs de cyclomoteurs simplement en étant distraits, en déviant de leur voie ou en ouvrant leur portière sans regarder.

Lorsque vous dépassez une bicyclette ou un cyclomoteur :

- Réduisez votre vitesse. Le vent causé par votre véhicule peut déséquilibrer le conducteur.
- Laissez beaucoup d'espace entre votre véhicule et les usagers.
- Si vous n'avez pas suffisamment d'espace pour dépasser en toute sécurité, attendez que la circulation venant en sens inverse passe ou que la voie devienne plus large.

La nuit, passez aux feux de croisement si un cycliste arrive en sens inverse. Soyez conscient qu'un cycliste ou un conducteur de cyclomoteur peut devoir faire un écart soudain, comme tout autre conducteur. Respectez toujours le droit des cyclistes et des conducteurs de cyclomoteurs d'utiliser la chaussée, tout comme vous respecteriez les droits d'un autre conducteur.

Lorsque vous êtes stationné sur le bord d'une route, vérifiez toujours attentivement la présence de bicyclettes ou de cyclomoteurs avant d'ouvrir la portière de votre véhicule. Consultez la section *Danger des portières ouvertes pour les cyclistes* à la page 124 pour plus d'informations.

Motocyclettes

Vérifiez deux fois, sauvez une vie • Les motocyclettes sont partout

Les motocyclettes sont des véhicules à moteur, tout comme les voitures et les camionnettes. Le nombre de motocyclettes immatriculées au Massachusetts continue d'augmenter. La saison de conduite s'étend généralement de mars à octobre, mais certains motocyclistes roulent toute l'année.

Des études ont démontré que les conducteurs remarquent souvent moins les

motocyclettes et portent davantage attention aux véhicules plus gros. Soyez attentif aux motocyclettes et partagez la route en toute sécurité.

Les motocyclettes roulent aussi vite que les voitures et les camionnettes. Les motocyclistes font face à des dangers supplémentaires causés par les conditions météorologiques et routières. Les motocyclettes ne possèdent pas les dispositifs de sécurité d'une automobile et le risque de blessure lors d'un accident est beaucoup plus élevé.

Environ la moitié des accidents mortels impliquant une motocyclette surviennent lorsqu'une motocyclette est heurtée par un autre véhicule. Les conducteurs devraient être particulièrement attentifs aux motocyclettes venant en sens inverse lorsqu'ils s'engagent dans la circulation ou tournent à gauche à travers la circulation (et pas seulement aux intersections).

- **Changement de voie** – Sur l'autoroute, soyez particulièrement attentif lorsque vous changez de voie ou vous insérez dans la circulation. Les motocyclettes peuvent être cachées dans les angles morts en raison de leur taille. Vérifiez toujours vos rétroviseurs et vos angles morts pour repérer les motocyclettes. Signalez vos intentions à l'avance et vérifiez deux fois avant de changer de voie.
- **Suivre derrière** – Laissez plus d'espace entre votre véhicule et une motocyclette devant vous. Maintenez une distance de suivi de quatre secondes (comparativement à trois secondes pour les autres véhicules à moteur).
- **Partage des voies** – Les motocyclettes ont le même droit d'utiliser toute la largeur d'une voie. Même si une motocyclette peut utiliser une plus petite partie de la voie, vous ne devez jamais partager une voie avec elle. Les motocyclistes doivent se déplacer à l'intérieur d'une voie pour effectuer des manœuvres et éviter des débris, des nids-de-poule ou de l'huile sur la chaussée. **Ne vous engagez jamais dans le même espace de voie qu'une motocyclette, même si la voie est large et que le motocycliste roule d'un côté**. Le fait d'empiéter dans une voie occupée par une motocyclette est illégal et très dangereux.



Il est illégal pour un conducteur de motocyclette de zigzaguer entre les voies de circulation à tout moment.

- **Tourner aux intersections** – Les voitures ou les camionnettes qui tournent à gauche devant une motocyclette arrivant en sens inverse causent de nombreux accidents. Portez une attention particulière aux motocyclettes aux intersections. Les motocyclettes sont plus petites et peuvent être cachées par d'autres véhicules. Il peut être difficile d'évaluer leur vitesse et leur position. Même si vous avez suffisamment de temps pour tourner, le motocycliste venant en sens inverse peut ne pas avoir le temps de modifier sa vitesse en toute sécurité. Laissez d'abord la motocyclette traverser l'intersection en toute sécurité.
- **État de la route et conditions météorologiques** – Les conditions routières qui ne représentent que de petits problèmes pour les voitures et les camionnettes peuvent constituer de grands dangers pour les motocyclettes. Le gravier, les nids-de-poule et les surfaces glissantes peuvent obliger un motocycliste à changer soudainement de vitesse ou de

direction. Les motocyclettes ont besoin de plus de distance pour s'arrêter par mauvais temps. Laissez toujours plus d'espace à une motocyclette au cas où elle devrait s'arrêter brusquement.

Suivez ces conseils et partagez la route en toute sécurité avec les motocyclettes et les autres véhicules à moteur.

Sécurité des motocyclettes

Le RMV possède un manuel de motocyclette. Vous devez le lire avant de demander un permis de motocyclette. Le manuel de motocyclette contient des renseignements détaillés sur l'équipement des motocyclettes, leur utilisation, l'équipement de conduite, le transport de passagers et les règles de la route. Le manuel de motocyclette est disponible en ligne à Mass.Gov/RMV.

Sécurité des cyclomoteurs

Un cyclomoteur (également appelé bicyclette motorisée) est une bicyclette à pédales munie d'un moteur auxiliaire, ou une bicyclette sans pédales munie d'un moteur. Sa vitesse maximale doit être de trente (30) miles par heure (mph) ou moins. Sa cylindrée doit être de cinquante (50) centimètres cubes ou moins. Il doit être équipé d'une transmission automatique.

Vous devez posséder un permis de conduire valide (toute catégorie) ou un permis d'apprenti conducteur pour conduire un cyclomoteur. Vous devez respecter les règles suivantes lorsque vous conduisez un cyclomoteur :

- Ne conduisez pas à plus de 25 mph.
- Ne circulez pas sur les autoroutes à accès restreint ou les voies rapides de l'État comportant des panneaux indiquant que les bicyclettes sont interdites.
- Utilisez les signaux électroniques et manuels appropriés avant de vous arrêter ou de tourner.
- Ne circulez pas sur les pistes récréatives hors route (vous pouvez utiliser les voies cyclables le long des routes).
- Les conducteurs et les passagers doivent porter un casque conforme ou supérieur aux normes du département américain des transports (U.S. DOT).
- Respectez toutes les lois et tous les règlements de la circulation.
- Lorsque vous conduisez avec un permis d'apprenti conducteur, ne transportez aucun passager.

Vous pouvez recevoir une amende pouvant aller jusqu'à $100 pour toute infraction à l'une de ces règles.

Sécurité des trottinettes motorisées

Une trottinette motorisée est tout véhicule à deux ou trois roues muni d'un guidon et d'un moteur électrique ou à essence pouvant propulser le véhicule avec ou sans propulsion humaine. Les trottinettes motorisées peuvent être conçues pour que le conducteur soit assis ou debout.

Le Registre des véhicules à moteur n'immatricule pas les trottinettes motorisées.

Vous devez posséder un permis de conduire valide (toute catégorie) ou un permis d'apprenti conducteur pour conduire une trottinette motorisée. Vous pouvez recevoir des constats d'infraction pour toute violation des lois relatives aux véhicules à moteur.

Vous devez respecter les règles suivantes lorsque vous conduisez une trottinette motorisée :

- Ne conduisez pas à plus de 20 mph.
- Ne circulez pas sur les autoroutes à accès restreint ou les voies rapides de l'État.
- Portez un casque conforme ou supérieur aux normes du département américain des transports (US DOT).
- Restez toujours du côté droit de la route, même lorsque vous dépassez un autre véhicule.
- Utilisez les signaux électroniques et manuels appropriés avant de vous arrêter ou de tourner.
- Ne conduisez pas après le coucher du soleil ni avant le lever du soleil.
- Ne transportez aucun passager.
- Respectez toutes les lois et tous les règlements de la circulation.

Vous pouvez recevoir une amende pouvant aller jusqu'à $25 (1re infraction), de $25 à $50 (2e infraction) et de $50 à $100 (3e infraction et infractions subséquentes).

Tous les frais peuvent être modifiés à tout moment.

Sécurité des véhicules à usage restreint

Un véhicule à usage restreint peut avoir deux roues ou plus. Il peut rouler à une vitesse supérieure à 30 mph, sans toutefois dépasser 40 mph. Un véhicule à usage restreint peut être soit une motocyclette, soit un véhicule de tourisme, selon le nombre de roues qu'il possède.

Vous devez posséder un permis de conduire valide ou un permis d'apprenti conducteur pour conduire un véhicule à usage restreint. Si le véhicule à usage restreint est une motocyclette, le permis doit être de catégorie M. Si le véhicule à usage restreint est un véhicule de tourisme, le permis doit être de catégorie D.

Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à usage restreint sur une autoroute à accès restreint, une voie rapide de l'État ou toute route dont la limite de vitesse dépasse 40 mph.

Sécurité des véhicules à basse vitesse

Un véhicule à basse vitesse (LSV) possède quatre roues et peut uniquement rouler entre 20 et 25 mph. Son poids nominal brut doit être inférieur à 3 000 lb.

Vous devez posséder un permis de conduire valide de catégorie D ou un permis d'apprenti conducteur pour conduire un véhicule à basse vitesse.

Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à basse vitesse sur une autoroute à accès restreint, une voie rapide de l'État ou toute route dont la limite de vitesse dépasse 30 mph. Les véhicules à basse vitesse peuvent également être interdits dans les zones de circulation dense. Vous devez respecter toutes les lois et tous les règlements de la circulation. Vous pouvez recevoir une amende en cas d'infraction.

Loi sur la sécurité des cyclistes

La loi sur la sécurité des cyclistes a été mise à jour au cours des dernières années afin d'imposer davantage de responsabilités aux cyclistes, aux automobilistes et aux entreprises de location de bicyclettes, tout en offrant aux policiers une meilleure formation en matière de sécurité à bicyclette et d'application du code de la route. Cela devrait permettre une meilleure sensibilisation aux enjeux de sécurité et une application accrue des lois sur la sécurité des cyclistes.

Si un policier voit un cycliste commettre une infraction au code de la route, il peut délivrer un constat d'infraction de la même manière qu'à un automobiliste. Le cycliste peut recevoir une amende, mais cela n'affectera pas son dossier de conduite. Un cycliste doit fournir son vrai nom et sa véritable adresse à un policier qui le demande et peut recevoir une amende s'il refuse de le faire. Un cycliste peut également être arrêté s'il refuse de donner son nom.

Les entreprises qui louent des bicyclettes doivent offrir des casques conformes à toutes les exigences de sécurité aux personnes qui en louent.

La loi permet également aux automobilistes de recevoir un constat d'infraction au code de la route pour certains comportements envers les cyclistes. Cela devrait encourager les automobilistes à être plus prudents.

Pour obtenir une liste des lois applicables aux cyclistes et des lois applicables aux automobilistes en présence de cyclistes, consultez la page 120.

Conserver votre permis



Conduire au Massachusetts est un privilège. Ce n'est pas un droit. Vous obtenez le privilège de conduire en réussissant l'examen du permis d'apprenti conducteur et l'examen pratique de conduite. Ces examens prouvent que vous pouvez conduire un véhicule à moteur de façon sécuritaire et conformément à la loi. Une fois votre permis de conduire obtenu, vous êtes responsable de vos actions en tant que conducteur, ainsi que de la sécurité de vos passagers, des piétons et de toutes les autres personnes autour de vous sur la route.

Le RMV tient un registre de vos antécédents de conduite. Cela s'appelle votre **dossier de conduite**. Il répertorie trois types d'événements pouvant entraîner la perte de vos privilèges de conduite :

- Les infractions civiles relatives aux véhicules à moteur
- Les infractions criminelles
- Les accidents de véhicules à moteur pour lesquels vous êtes jugé responsable à plus de 50 %

Ce chapitre explique ces trois types d'événements. Il explique également le fonctionnement de la loi et comment éviter de perdre vos privilèges de conduite.

Le RMV doit parfois suspendre ou révoquer votre permis de conduire. Ces situations sont décrites dans ce chapitre. Une suspension ou une révocation signifie que vos privilèges de conduite vous sont retirés. Cela peut être pour une période précise ou pour une durée indéterminée. (Voir la section *Suspension ou révocation du permis* plus loin dans ce chapitre.)

Vous ne pouvez pas renouveler un permis expiré si vous avez des infractions de stationnement impayées, des taxes d'accise impayées, des mandats judiciaires en suspens, des infractions E-ZPass/Fast Lane en suspens ou des infractions liées au Tobin Bridge. (Voir la section *Raisons du non-renouvellement du permis* plus loin dans ce chapitre.)

Infractions au code de la route et sanctions

Lorsque vous enfreignez une loi relative aux véhicules à moteur, vous pouvez recevoir un constat d'infraction. Un constat d'infraction peut vous obliger à payer une amende, à perdre vos privilèges de conduite, à comparaître devant un tribunal ou à purger une peine d'emprisonnement. Les infractions majeures au code de la route sont des infractions criminelles. Par exemple, conduire en état d'ébriété ou quitter les lieux d'un accident. Ces infractions entraînent des sanctions sévères et peuvent vous faire perdre votre permis. Vous pouvez également perdre votre permis en accumulant plusieurs infractions au code de la route. Cela comprend notamment les excès de vitesse ou le non-respect des feux de circulation.

Les infractions relatives aux véhicules à moteur peuvent être civiles ou criminelles. Les sections suivantes expliquent les différences entre ces deux types d'infractions. Pour de nombreuses infractions, les sanctions peuvent être plus sévères si vous possédez un permis de conducteur junior, si vous avez moins de 21 ans, si vous êtes un récidiviste ou si vous conduisez avec un permis de conduire commercial (CDL).

Selon l'infraction, vous pouvez recevoir plus d'une sanction. Celles-ci peuvent comprendre une amende, une suspension de permis et/ou une peine d'emprisonnement.

Infractions civiles au code de la route

Les infractions civiles, comme le non-respect des feux de circulation ou les excès de vitesse, ne sont pas criminelles. Elles peuvent généralement être réglées par le paiement d'une amende. Si un policier vous remet un constat d'infraction pour une infraction civile relative à un véhicule à moteur (CMVI), vous devez payer l'amende exigée ou demander une audience afin de contester l'infraction. Vous disposez de 20 jours pour le faire. Toute amende liée à une CMVI découlant des chapitres 89 ou 90 des lois générales du Massachusetts sera assortie d'une surtaxe de sécurité publique de $5.

Si vous demandez une audience, vous devez payer des frais de dépôt de $25 au RMV. Vous pouvez soit envoyer votre paiement avec le constat d'infraction lorsque vous demandez une audience, soit payer en ligne ou par la poste lorsque vous recevez une lettre du RMV indiquant que vous devez ces frais. Si le tribunal vous déclare NON RESPONSABLE pour TOUTES les infractions figurant sur le constat civil, les frais de dépôt de $25 vous seront remboursés.

Si vous ne répondez pas à un constat d'infraction dans un délai de 20 jours, vous serez déclaré responsable et devrez payer d'importants frais de retard. Le non-paiement du constat d'infraction et des frais de retard entraînera la suspension de votre permis. Lorsque vous payez une amende, vous

reconnaissez votre responsabilité pour cette infraction. Votre dossier de conduite indiquera cette responsabilité si vous payez le constat par la poste, si vous demandez une audience et qu'un tribunal vous ordonne de payer l'amende, ou si vous ne répondez pas au constat d'infraction dans un délai de 20 jours.

Le RMV inscrit toutes les infractions routières en mouvement commises au Massachusetts dans votre dossier de conduite. Les infractions routières en mouvement peuvent augmenter le coût de votre assurance automobile. Elles peuvent également entraîner la suspension de votre permis.

Les infractions de stationnement ne sont pas des CMVI. Elles sont traitées par la ville ou la municipalité ayant délivré les constats ou les contraventions. Si vous ne payez pas l'infraction, vous ne pourrez pas renouveler votre permis de conduire ni l'immatriculation de votre véhicule.

Vous pouvez payer les infractions routières en mouvement à l'aide d'une carte de crédit. Contactez le centre d'appels du RMV ou consultez le site Web du RMV à Mass.Gov/RMV. Vous pouvez également envoyer votre paiement par la poste à l'adresse suivante :
RMV Citations - Processing Center, PO Box 55890,
Boston, MA, 02205-5890

Infractions pour excès de vitesse

Votre vitesse - 73 mph
Limite de vitesse - 55 mph
18 mph au-dessus de la limite
Premiers 10 mph = $105
8 mph suivants (8 x 10) = $80
Amende totale $185

Le début du *chapitre quatre* explique les lois sur les limites de vitesse au Massachusetts. La sanction minimale pour avoir dépassé la limite de vitesse est une amende de $100, à laquelle s'ajoute une surtaxe de sécurité publique de $5 applicable à toutes les infractions pour excès de vitesse. Si vous roulez à plus de dix miles par heure (mph) au-dessus de la limite de vitesse, vous devez payer un supplément de $10 pour chaque mph dépassant les dix premiers. Par exemple, si vous roulez à 73 mph sur une autoroute dont la limite affichée est de 55 mph, vous recevrez une amende de $185. Conformément à la loi, toutes les amendes pour excès de vitesse comprennent une surtaxe de $50. La totalité de cette surtaxe est versée au Fonds fiduciaire pour les services de traitement des traumatismes crâniens. L'excès de vitesse est souvent un facteur dans les accidents de véhicules à moteur causant de graves traumatismes crâniens. Le législateur a créé ce fonds afin de traiter les personnes ayant subi des traumatismes crâniens.

Zones de travaux

Si vous êtes pris en excès de vitesse dans une zone de travaux signalée, l'amende pour excès de vitesse est **doublée**.

Votre permis sera suspendu pendant 30 jours si vous êtes reconnu coupable de trois infractions pour excès de vitesse au cours d'une période de 12 mois. Si vous possédez un permis de conducteur junior, une 1re infraction entraînera une suspension de permis de 90 jours. Les infractions subséquentes entraîneront une suspension de permis d'un an.

Infractions pénales

Les infractions pénales relatives aux véhicules à moteur sont des infractions graves. Si vous commettez une infraction pénale relative à un véhicule à moteur, vous pouvez être arrêté immédiatement, votre véhicule peut être remorqué, votre permis peut être retiré et vous pouvez être emprisonné jusqu'à votre comparution devant le tribunal. Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction pénale relative à un véhicule à moteur, le tribunal déterminera toute amende ou peine d'emprisonnement applicable.

Les infractions criminelles relatives aux véhicules à moteur comprennent notamment la conduite avec un permis suspendu, la conduite sous l'influence (OUI) et le fait de quitter les lieux d'un accident. La section Suspension ou révocation du permis de ce chapitre contient des tableaux présentant les sanctions applicables à plusieurs infractions criminelles relatives aux véhicules à moteur.

Un policier peut vous arrêter et vous pourriez faire face à des accusations criminelles si vous refusez de :

- Donner votre nom et votre adresse
- Donner le nom et l'adresse du propriétaire du véhicule
- Présenter votre permis de conduire
- Présenter un certificat d'immatriculation valide pour le véhicule
- Signer votre nom devant le policier

Infractions commises hors de l'État

Les infractions relatives aux véhicules à moteur commises hors de l'État ont un impact sur votre dossier comme si elles avaient été commises au Massachusetts.

- N'ignorez pas les infractions commises hors de l'État. Le défaut de payer une amende ou de comparaître dans une autre juridiction pour une infraction aura une incidence sur le statut de votre permis et sur votre droit de conduire un véhicule à moteur au Massachusetts.
- Les infractions commises hors de l'État peuvent entraîner certaines ou toutes les sanctions suivantes : suspension ou révocation immédiate de vos privilèges de conduite jusqu'à ce que vos obligations soient remplies; paiement de frais de rétablissement; augmentation des primes d'assurance; obligation de suivre des cours de recyclage des conducteurs; et/ou période de suspension obligatoire.
- Le RMV applique les sanctions de suspension du Massachusetts aux infractions commises hors de l'État. Dans certains cas, la sanction du Massachusetts peut être plus sévère que celle imposée par l'autre État.
- Si vos privilèges de conduite sont suspendus, vous devez présenter au RMV une preuve que vous avez réglé vos obligations hors de l'État et payer des frais de rétablissement (minimum de $100) au Massachusetts avant que votre permis du Massachusetts puisse être rétabli.

Accidents responsables

Votre dossier de conduite est également affecté si vous êtes responsable d'un accident de véhicule à moteur. Vous êtes considéré comme responsable à plus de 50 % d'un accident si votre compagnie d'assurance :

1. Vous juge responsable selon l'une des 19 normes de responsabilité énumérées à la page 63. Par exemple, provoquer un accident en conduisant du mauvais côté de la route. Un autre exemple est de percuter un autre véhicule par l'arrière.

   et

2. A versé plus de $1000 pour une collision, une collision limitée ou des dommages causés aux biens d'autrui, ou a versé plus de $1000 pour des blessures corporelles (s'il n'y a aucune collision ni aucun dommage aux biens d'autrui dépassant $1000 résultant du même incident).

Tous les accidents responsables qui vous sont imputés sont inscrits à votre dossier de conduite. Les accidents responsables et les infractions relatives aux véhicules à moteur peuvent entraîner une éventuelle suspension de permis.

Événements entraînant une majoration

Les infractions au code de la route et les accidents responsables sont appelés événements entraînant une majoration. Chaque événement entraînant une majoration compte dans le cadre d'une éventuelle suspension du permis. La plupart des condamnations pour infractions routières commises hors de l'État sont traitées comme si elles avaient eu lieu au Massachusetts.

Si vous êtes reconnu coupable de trois infractions pour excès de vitesse au cours d'une période de 12 mois, votre permis sera automatiquement suspendu pendant 30 jours. La période de 12 mois commence lorsque vous payez ou êtes reconnu coupable du premier constat d'infraction.

Un permis de conducteur junior (pour les conducteurs de moins de 18 ans) sera suspendu pendant 90 jours pour une première contravention pour excès de vitesse et pendant un an pour toute contravention subséquente. Pour une première contravention pour course de rue, le permis de conducteur junior sera suspendu pendant un an. Une contravention subséquente pour course de rue entraînera une suspension de trois ans.

Si vous accumulez trois événements entraînant une majoration au cours d'une période de deux ans, votre permis peut être suspendu. Le RMV vous enverra une lettre vous demandant de suivre un stage de rééducation à la conduite (voir la section suivante). Vous devez suivre ce stage dans un délai de 90 jours, sinon votre permis sera suspendu jusqu'à ce que vous terminiez le stage.

Si vous accumulez sept événements entraînant une majoration au cours d'une période de trois ans, votre permis sera automatiquement suspendu pendant 60 jours.

Les événements entraînant une majoration ont également une incidence sur

votre assurance automobile. La Commission d'évaluation du mérite gère le Programme d'assurance pour conducteurs prudents (SDIP). En vertu du SDIP, votre prime d'assurance est déterminée en fonction de votre dossier de conduite. Si vous êtes un conducteur prudent, votre tarif peut diminuer. Votre tarif augmentera si vous êtes reconnu coupable d'infractions routières en mouvement ou si vous êtes responsable à plus de 50 % d'un accident.

Stage de rééducation à la conduite

Si trois événements entraînant une majoration ou plus figurent à votre dossier de conduite au cours d'une période de deux ans, vous devez suivre le stage de rééducation à la conduite du Massachusetts. Sinon, votre permis sera suspendu. Ce stage n'enseigne pas les compétences de conduite. Il vise à vous aider à modifier votre comportement au volant.

Normes de responsabilité

- **Collision avec un véhicule stationné légalement ou illégalement**
- **Collision arrière**
- **Collision causée par une sortie de voie**
- **Défaut de signalisation**
- **Défaut de procéder avec la prudence requise à un feu ou un panneau de signalisation**
- **Collision du mauvais côté de la route**
- **Conduite dans la mauvaise direction**
- **Collision à une intersection non contrôlée**
- **Collision lors d'une marche arrière**
- **Collision lors d'un virage à gauche ou d'un demi-tour traversant la trajectoire d'un véhicule circulant dans la même direction ou en sens inverse**
- **Quitter ou sortir d'un espace de stationnement, d'un stationnement, d'une ruelle ou d'une entrée privée**
- **Portière(s) de véhicule ouverte(s) ou en cours d'ouverture**
- **Collision impliquant un seul véhicule**
- **Défaut de respecter les règles et règlements de conduite**
- **Collision impliquant un véhicule sans surveillance**
- **Collision lors de l'insertion sur une autoroute ou dans un carrefour giratoire**
- **Conducteur sans contact causant une collision**
- **Défaut de céder le passage aux véhicules d'urgence lorsque la loi l'exige**
- **Collision à une intersection en « T » (vous arriviez d'une route secondaire)**

Pour vous inscrire à un stage de rééducation à la conduite, appelez le Conseil national de sécurité au 1-800-215-1581.

Après que le RMV vous ait informé que vous avez accumulé trois événements entraînant une majoration ou plus, vous recevrez une trousse d'information sur le stage de rééducation à la conduite. Cette trousse contient des renseignements sur le stage, les frais et la façon de vous inscrire. Le programme de rééducation de huit heures est offert dans de nombreux endroits à travers l'État. Il se compose de deux séances de quatre heures. Toutefois, une séance unique de huit heures le samedi peut être offerte dans votre région. Le fait de suivre le stage de rééducation à la conduite ne supprime pas les infractions ni les majorations de votre dossier de conduite. Il ne remplace pas non plus les autres exigences. Par exemple, si vous avez été reconnu coupable de conduite en état d'ébriété, vous pourriez également devoir suivre un programme de traitement ou d'éducation sur l'alcool.

Dossier de conduite

Une copie certifiée conforme d'un dossier de conduite public du Massachusetts convient à des fins officielles et porte un sceau indiquant qu'il s'agit d'un document authentique du RMV. Une copie certifiée conforme d'un dossier de conduite peut être demandée en ligne à Mass.Gov/RMV, dans tous les centres de services du RMV, par la poste ou auprès du Court Records Department situé au 136 Blackstone Street, Boston, MA. Le coût d'un dossier de conduite certifié conforme est de $20. Vous pouvez payer par chèque, mandat-poste ou argent comptant dans un centre de services, ou en ligne par VISA, MasterCard, Discover ou American Express. Pour effectuer une demande par la poste, envoyez un *Formulaire de demande de dossier de conduite public* dûment rempli ainsi qu'un chèque ou un mandat-poste à l'adresse ci-dessous. Si vous n'avez pas besoin que le dossier de conduite soit certifié conforme, vous pouvez demander un dossier de conduite non certifié conforme pour $8 (cette option est offerte uniquement en ligne).

Driver Control/ Court Records, Registry of Motor Vehicles, P.O. Box 55896, Boston, MA 02205-5896 - Si vous demandez un dossier de conduite par la poste ou par téléphone, cela peut prendre jusqu'à dix jours ouvrables avant de le recevoir.

Les chèques ou mandats doivent être libellés à l'ordre du MassDOT. Assurez-vous que votre nom, adresse et numéro de permis de conduire figurent sur votre chèque. Si vous résidez hors de l'État, veuillez indiquer l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre dossier de conduite.

Certaines sections du chapitre 64 des lois de 2016 limitent la divulgation publique de certaines informations relatives aux infractions liées aux drogues, ainsi que des renseignements concernant les mandats expirés et les pensions alimentaires pour enfants, qui figuraient auparavant dans les dossiers de conduite publics. Pour obtenir des renseignements sur l'accès à un document du RMV contenant ces infractions, appelez le Département des dossiers judiciaires au 857-368-8195 ou présentez-vous en personne au centre de services RMV de Haymarket, 136 Blackstone Street, Boston, MA.

Tous les frais peuvent être modifiés à tout moment.

Suspension ou révocation du permis

Le Registre des véhicules à moteur peut suspendre ou révoquer votre permis de conduire. Cela peut être exigé par la loi du Massachusetts ou lorsque vous êtes considéré comme une menace pour la sécurité publique. Certaines infractions relatives aux véhicules à moteur exigent la suspension ou la révocation immédiate de votre permis. Votre permis peut également être suspendu ou révoqué si vous commettez plusieurs infractions routières en mouvement ou si vous êtes responsable de plusieurs accidents.

Motifs de suspension du permis

Le RMV doit parfois suspendre ou révoquer un permis de conduire. Les tableaux de cette section indiquent les cas où une suspension est obligatoire. Le RMV peut également choisir de suspendre ou de révoquer un permis dans les cas suivants :

- Menace immédiate — Si le RMV estime que votre conduite représente une menace immédiate pour la sécurité publique, il peut suspendre immédiatement votre permis d'apprenti conducteur ou votre permis de conduire.
- Conduite inappropriée — Si vous avez conduit un véhicule à moteur de manière inappropriée, le RMV peut suspendre vos privilèges de conduite.
- Fausse pièce d'identité — Même si vous n'êtes pas reconnu coupable, le RMV peut suspendre vos privilèges de conduite pendant six mois (ou un an après une condamnation) pour les infractions suivantes :
    - Transférer, modifier ou altérer un permis/une carte d'identité
    - Fabriquer, utiliser, détenir, vendre ou distribuer un faux permis/une fausse carte d'identité
    - Utiliser le permis/la carte d'identité d'une autre personne
    - Fournir de faux renseignements pour obtenir un permis/une carte d'identité

Suspensions obligatoires du permis (18 ans et plus)			
Situation	**Explication**	**Période de suspension**	**Frais de rétablisse-ment**
Trois infractions pour excès de vitesse	Trois infractions pour excès de vitesse/décisions de responsabilité au cours d'une période d'un an.	30 jours	$100
Trois événements entraînant une majoration	Toute combinaison d'infractions routières en mouvement et d'accidents entraînant une majoration totalisant trois événements entraînant une majoration au cours d'une période de deux ans.	Vous devez suivre le stage de rééducation à la conduite dans un délai de 90 jours, si-non votre permis sera suspendu pour une durée indéterminée jusqu'à ce que le stage soit terminé.	$100
Sept événements entraînant une majoration	Toute combinaison d'infractions routières en mouvement et d'accidents entraînant une majoration totalisant sept événements entraînant une majoration au cours d'une période de trois ans.	60 jours	$100
Contrevenant routier habituel	Un total de trois infractions routières majeures en mouvement ou toute combi-naison de douze infractions routières majeures ou mineures en mouvement au cours d'une période de cinq ans.	Quatre ans	$500
Suspension hors de l'État	Le permis a été suspendu ou révoqué dans un autre État.	Jusqu'à ce que la suspension hors de l'État soit levée	$100

Plusieurs des infractions figurant dans le tableau ci-dessus peuvent également entraîner une peine d'emprisonnement.

Des périodes de suspension supplémentaires s'appliqueront à plusieurs des infractions figurant dans le tableau ci-dessus lorsqu'elles sont commises par des conducteurs juniors et qu'elles impliquent l'alcool ou des drogues. Pour plus d'informations, consultez la section *Infractions liées à l'alcool chez les moins de 21 ans* plus loin dans ce chapitre.

Les clients purgeant une suspension obligatoire pour certaines infractions liées au trafic de drogues peuvent demander un permis restreint à tout moment pendant leur période de suspension.

Suspensions obligatoires du PERMIS

Jeunes conducteurs uniquement (16 ans et demi à 18 ans)

Infraction	Période de suspension	Conditions de rétablissement	Frais de rétablisse-ment
Condamnation pour conduite sans conducteur titulaire d'un permis (c. 90, §8B)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — infractions subséquentes	Toutes les infractions exigent que vous repassiez l'examen du permis d'apprenti conducteur. Une deuxième infraction exige un stage de sensibilisation à la conduite.	$100
Condamnation pour conduite pendant les restrictions de conduite de nuit (c. 90, §10) (c. 90, §8B)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — infractions subséquentes	Toutes les infractions exigent que vous repassiez l'examen du permis d'apprenti conducteur. Une deuxième infraction exige un stage de sensibilisation à la conduite.	$100
Condamnation pour excès de vitesse (c. 90, §17) (c. 90, §17A) (c. 90, §18)	90 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	Toutes les infractions exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur.	$100
Condamnation pour course de rue (c. 90, §17B)	Un an — première infraction Trois ans — deuxième infraction ou infraction subséquente	Toutes les infractions exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur ainsi qu'un stage de sensibilisation à la conduite. De plus, vous pourriez devoir participer à un programme State Courts Against Road Rage (SCARR).*	$500 — première infraction $1000 — deuxième infraction ou infraction subséquente
Condamnation pour utilisation d'un appareil électronique mobile (texto ou téléphone) (c. 90, §8M)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — infractions subséquentes	La première infraction entraîne une amende de $100, un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur ainsi qu'un stage de sensibilisation à la conduite. L'amende est de $250 pour une deuxième infraction et de $500 pour une troisième infraction.	$100

Suspensions obligatoires du PERMIS

Jeunes conducteurs uniquement (16 ans et demi à 18 ans)

Infraction	Période de suspension	Conditions de rétablissement	Frais de rétablissement
Condamnation pour conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone mobile (c. 90, §24)	180 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	Les deuxième infractions et les infractions subséquentes exigent la réussite d'un nouvel examen pour l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur.	$500
Condamnation pour violation de la restriction relative aux passagers ou de la restriction de conduite de nuit (c. 90, §8) (c. 90, §10)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — infractions subséquentes	Les deuxième infractions et les infractions subséquentes exigent un stage de sensibilisation à la conduite. Les troisième infractions et les infractions subséquentes exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur et un examen routier.	$100
Condamnation pour excès de vitesse (c. 90, §17) (c. 90, §17A) (c. 90, §18)	90 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	Toutes les infractions exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur, un stage de sensibilisation à la conduite ainsi qu'un nouvel examen routier. De plus, vous pourriez devoir participer à un programme State Courts Against Road Rage (SCARR).*	$500
Condamnation pour course de rue (c. 90, §17B)	Un an — première infraction Trois ans — deuxième infraction ou infraction subséquente	Toutes les infractions exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur, un stage de sensibilisation à la conduite ainsi qu'un nouvel examen routier. De plus, vous pourriez devoir participer à un programme State Courts Against Road Rage (SCARR).*	$500 — première infraction
Condamnation pour conduite négligente ou imprudente/mise en danger (c. 90, §24)	180 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente (au cours d'une période de trois ans)	Les deuxième infractions et les infractions subséquentes exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur ainsi qu'un nouvel examen routier.	$500

Suspensions obligatoires du PERMIS

Jeunes conducteurs uniquement (16 ans et demi à 18 ans)

Infraction	Période de suspension	Conditions de rétablissement	Frais de rétablissement
Condamnation pour utilisation d'un appareil électronique mobile (texto ou téléphone) (c. 90, §8M)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — infractions subséquentes	La première infraction entraîne une amende de $100, un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur, un stage de sensibilisation à la conduite ainsi qu'un nouvel examen routier. L'amende est de $250 pour une deuxième infraction et de $500 pour une troisième infraction.	$100
Condamnation pour conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone mobile (c. 90, §24)	180 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	Les deuxième infractions et les infractions subséquentes exigent un nouvel examen du permis d'apprenti conducteur ainsi qu'un nouvel examen routier.	$500

Remarque : En plus de toute autre sanction exigée par la loi, le chapitre 90, section 24P des lois générales du Massachusetts exige que tout jeune conducteur reconnu coupable de conduite sous l'influence (OUI), de conduite dangereuse, de délit de fuite, de consommation d'alcool dans un contenant ouvert, de conduite sous l'influence causant des blessures corporelles graves, d'utilisation non autorisée d'un véhicule à moteur, de conduite imprudente ou négligente, de prêt ou d'autorisation d'utilisation de son permis de conduire ou de son permis d'apprenti conducteur à une autre personne, ou d'homicide impliquant un véhicule à moteur, fasse l'objet d'une suspension de 180 jours (en plus de toute autre suspension exigée par la loi) pour une première infraction, ou d'une suspension d'un an pour toute infraction subséquente.
Cette suspension additionnelle s'applique uniquement aux jeunes conducteurs et seulement dans les cas où ils n'ont pas déjà reçu une suspension additionnelle pour avoir échoué ou refusé un alcootest.

En plus des sanctions indiquées dans les tableaux précédents, votre parent ou tuteur sera informé de la suspension.

Pour obtenir plus d'informations sur un stage de sensibilisation à la conduite ou un programme State Courts Against Road Rage (SCARR), ou pour vous y inscrire, consultez Mass.Gov/RMV et cliquez sur « Teens and Parents ».

***Un titulaire d'un permis JOL ou d'un permis d'apprenti conducteur JOL du Massachusetts qui commet certaines catégories d'infractions relatives aux véhicules à moteur est tenu par la loi de suivre le programme SCARR. Les conducteurs peuvent également être tenus de suivre le programme SCARR sur ordonnance d'un tribunal particulier. Un jeune conducteur ne sera tenu de suivre le programme SCARR qu'une seule fois. Consultez Mass.Gov/RMV pour plus informations.**

Autres motifs de suspension du permis

Comme le permis de conduire est un privilège et non un droit, le RMV est aussi tenu par la loi de suspendre un permis de conduire pour certains motifs non liés à la conduite. Par exemple, votre permis sera suspendu si vous :

- N'avez pas payé une pension alimentaire obligatoire pour enfants
- Ne vous êtes pas inscrit comme délinquant sexuel
- Avez été reconnu coupable de certaines infractions liées au trafic de drogues
- N'avez pas payé l'impôt sur le revenu du Massachusetts
- Avez effectué un mauvais paiement au RMV (par exemple, vous avez payé avec un chèque qui a ensuite été refusé ou vous avez payé avec une carte de crédit puis annulé le paiement auprès de la banque)

Si votre permis a été suspendu en raison d'un mauvais paiement, vous devez payer les frais initiaux, les frais de rétablissement du permis ainsi que des frais de $15 pour régulariser le mauvais paiement. Vous pouvez prendre rendez-vous pour effectuer le paiement dans n'importe quel centre de services complets du RMV. Vous devez payer soit en argent comptant, soit avec un chèque bancaire certifié à l'ordre de MassDOT.

Infractions pénales et suspensions		
Condamnation pénale	Période de suspension	Frais de rétablissement
Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis suspendu ou révoqué	60 jours — un an	$500
Conduite d'un véhicule à moteur sans l'autorisation du propriétaire / vol d'un véhicule à moteur	Un an — trois ans	$500
Quitter les lieux d'un accident lorsqu'une personne est blessée	Un an — deux ans	$500
Quitter les lieux d'un accident impliquant des dommages matériels	60 jours — un an	$500
Conduite dangereuse	60 jours — un an	$500
Homicide impliquant un véhicule à moteur	15 ans — à vie	$500
Homicide involontaire impliquant un véhicule	15 ans — à vie	$500
Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues	Un an (première infraction) Deux ans (deuxième infraction) Huit ans (troisième infraction) Dix ans (quatrième infraction) À vie (cinquième infraction)	$500 (première) $700 (deuxième) $1200 (troisième) $1200 (quatrième) S.O.
Toute condamnation liée au trafic de drogues (sauf une substance de classe D) (la conduite d'un véhicule n'est pas requise)	Un an — cinq ans	$100
Course de rue (conducteurs de plus de 18 ans)	30 jours — 180 jours	$500 - $1,000
Conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone mobile	60 jours — un an	$500

Si vous avez des questions concernant...

- **Les pensions alimentaires pour enfants, contactez la Division des services de pension alimentaire pour enfants du Département du revenu au 1-800-332-2733.**
- **L'inscription comme délinquant sexuel, contactez le Conseil du registre des délinquants sexuels au 978-740-6503.**

Suspensions hors de l'État

Les suspensions ou révocations imposées hors de l'État ont une incidence sur votre permis du Massachusetts. Votre permis **sera suspendu** au Massachusetts jusqu'à ce que toute suspension ou révocation hors de l'État soit levée. Lorsque votre permis est rétabli dans l'autre État, vous devez présenter soit une lettre de rétablissement, soit un dossier de conduite récent de cet État dans n'importe quel centre de services complets du RMV. Vous pourriez également devoir fournir des renseignements supplémentaires. Votre lettre de rétablissement ou votre dossier de conduite ne peut pas dater de plus de 30 jours.

Chaque État américain doit informer le RMV du Massachusetts de toute infraction routière que vous y commettez. **Ces infractions seront traitées comme si elles avaient été commises au Massachusetts s'il s'agit d'infractions « équivalentes ».**

Pour déterminer s'il s'agit d'une infraction « équivalente », le RMV examinera ce que la loi de l'autre État interdit. Peu importe que l'autre État ait choisi d'imposer une sanction plus sévère ou moins sévère, ou de traiter l'infraction comme une infraction civile ou pénale.

Le RMV doit appliquer les règles de suspension du Massachusetts aux infractions commises hors de l'État, même si l'infraction n'a pas entraîné de suspension dans l'autre État.

Lorsque votre permis est suspendu ou révoqué...

Si le RMV suspend ou révoque votre permis de conduire, vous devez cesser de conduire immédiatement. Vous avez perdu vos privilèges de conduite. Il est illégal pour vous de conduire un véhicule à moteur.

Conduite sans permis

Il est illégal de conduire au Massachusetts sans permis de conduire ou permis d'apprenti conducteur valide.

Conduite avec un permis suspendu

Si votre permis de conduire ou votre permis d'apprenti conducteur a été suspendu ou révoqué pour quelque raison que ce soit, il n'est plus valide. Vous n'êtes pas autorisé à conduire au Massachusetts ni ailleurs. **Conduire avec un permis suspendu ou révoqué constitue une infraction pénale relative aux véhicules à moteur. Vous pourriez faire face à une lourde amende et/ou à une peine d'emprisonnement, ainsi qu'à des sanctions supplémentaires.**

Sanctions pour conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool ou de drogues

Condamnation	Amende	Peine d'emprisonnement	Suspension du permis
1re infraction	$500–$5,000	Maximum de 2 ans 1/2	Un an
Pour une première infraction, le tribunal peut vous autoriser à suivre un programme d'éducation sur l'alcool afin de réduire la période de suspension de votre permis.			Plus de 21 ans, 45–90 jours, Moins de 21 ans, 210 jours
2e infraction	$600–$10,000	Minimum de 30 jours Maximum de 2 ans 1/2	Deux ans
3e infraction (crime)	$1,000–$15,000	Minimum de 150 jours Maximum de cinq ans	Huit ans
4e infraction (crime)	$1,500–$25,000	Minimum d'un an Maximum de cinq ans	Dix ans
5e infraction (crime)	$2,000–$50,000	Minimum de deux ans Maximum de cinq ans	À vie

Rétablissement du permis

Pour rétablir votre permis de conduire ou votre droit de conduire un véhicule à moteur, une audience peut être nécessaire. Vous avez le droit à une audience devant un agent d'audience. Consultez Mass.Gov/RMV pour obtenir des renseignements sur les audiences et pour en planifier une. L'agent d'audience vous appellera ensuite et tiendra l'audience par téléphone.

Lors de votre audience, l'agent d'audience examinera votre dossier. Cela comprendra votre dossier de conduite ainsi que toutes les lois et tous les règlements applicables. La plupart des suspensions sont obligatoires, et l'audience vise uniquement à déterminer si la loi est appliquée correctement.

Une fois que vous avez été reconnu coupable ou responsable, les faits de l'affaire ne sont plus importants. L'agent d'audience ne pourra pas empêcher une suspension valide. L'agent d'audience peut prendre jusqu'à dix jours ouvrables avant de rendre une décision.

Vous devez payer des frais pour rétablir un permis suspendu ou révoqué. La plupart des frais sont de $100. Les frais liés aux suspensions causées par des infractions graves peuvent atteindre $1,200.

Pour les suspensions de permis de deux ans ou plus, vous devez également réussir un examen du permis d'apprenti conducteur ainsi qu'un examen routier afin de rétablir votre permis. Vous devez fournir des documents d'identification pour passer l'examen du permis d'apprenti conducteur et l'examen routier (voir Mass.Gov/ID).

Tous les frais peuvent être modifiés à tout moment.

Durées de suspension du permis en cas d'échec à un test chimique

Tous les conducteurs échoueront à un test chimique s'ils présentent un taux d'alcoolémie (BAC) de 0,08 ou plus. Les conducteurs de moins de 21 ans sont soumis à la même norme à des fins pénales, mais feront l'objet de sanctions administratives pour des tests indiquant un taux d'alcoolémie aussi bas que 0,02.

ÂGE	SUSPENSION DU PERMIS
Conducteurs de plus de 21 ans	Le permis est suspendu pendant 30 jours ou jusqu'à la conclusion de l'affaire devant le tribunal, selon la période la plus courte. La suspension prendra fin si l'affaire est conclue avant ou pendant la période de 30 jours. Si le tribunal vous reconnaît coupable, vous ferez alors face aux sanctions imposées par le tribunal.
Conducteurs de 18 à 21 ans	Le permis est suspendu pendant 30 jours, plus une suspension additionnelle de 180 jours, conformément au MGL c.90, §24P. S'il s'agit de votre première affaire de conduite sous l'influence, la suspension de 180 jours peut être annulée si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le Département de la santé publique (DPH).
Conducteurs de moins de 18 ans	Le permis est suspendu pendant 30 jours, plus une suspension additionnelle d'un an, conformément au MGL c.90, §24P. S'il s'agit de votre première affaire de conduite sous l'influence, la suspension d'un an peut être réduite à 180 jours si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le Département de la santé publique (DPH).

Remarque : La suspension additionnelle de 180 jours ou d'un an pour les conducteurs de moins de 21 ans vise à obliger les jeunes accusés de conduite sous l'influence, ou présentant un taux d'alcoolémie de 0,02 ou plus, à suivre une formation sur l'alcool. **L'issue de votre affaire devant le tribunal n'a aucune importance. Même si vous gagnez votre cause, cela ne modifiera pas l'obligation de suivre le programme d'éducation sur l'alcool.**

Durées de suspension du permis en cas de refus d'un test chimique

Remarque : Pour ce tableau, une infraction antérieure de conduite sous l'influence (OUI) désigne une condamnation judiciaire pour conduite sous l'influence ou une ordonnance du tribunal imposant la participation à un programme d'éducation sur l'alcool. Les refus de test chimique ne sont pas considérés comme des infractions antérieures de conduite sous l'influence.

ÂGE	SUSPENSION DU PERMIS	
Conducteurs de plus de 21 ans	Aucune infraction antérieure de conduite sous l'influence	180 jours
	Une infraction antérieure de conduite sous l'influence	Trois ans
	Deux infractions antérieures de conduite sous l'influence	Cinq ans
	Trois infractions antérieures de conduite sous l'influence ou plus	À vie
Conducteurs de 18 à 21 ans	Aucune infraction antérieure de conduite sous l'influence	Trois ans + 180 jours
	Une infraction antérieure de conduite sous l'influence	Trois ans + 180 jours
	Deux infractions antérieures de conduite sous l'influence	Cinq ans + 180 jours
	Trois infractions antérieures de conduite sous l'influence ou plus	À vie

Remarque : La suspension additionnelle de 180 jours pour les conducteurs de moins de 21 ans vise à obliger les jeunes accusés de conduite sous l'influence (OUI) qui refusent un test chimique à suivre une formation sur l'alcool. L'issue de votre affaire devant le tribunal n'a aucune importance. **Même si vous gagnez votre cause, cela ne modifiera pas l'obligation de suivre un programme d'éducation sur l'alcool**. S'il s'agit de votre première affaire de conduite sous l'influence, la suspension de 180 jours peut être annulée si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le Département de la santé publique (DPH).

Conducteurs de moins de 18 ans	Aucune infraction antérieure de conduite sous l'influence	Trois ans + un an
	Une infraction antérieure de conduite sous l'influence	Trois ans + un an
	Deux infractions antérieures de conduite sous l'influence	Cinq ans + un an
	Trois infractions antérieures de conduite sous l'influence ou plus	À vie

Remarque : La suspension additionnelle d'un an pour les conducteurs de moins de 18 ans vise à obliger les jeunes accusés de conduite sous l'influence (OUI) qui refusent un test chimique à suivre une formation sur l'alcool. L'issue de votre affaire devant le tribunal n'a aucune importance. **Même si vous gagnez votre cause, cela ne modifiera pas l'obligation de suivre un programme d'éducation sur l'alcool**. S'il s'agit de votre première affaire de conduite sous l'influence, la suspension d'un an peut être réduite à 180 jours si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le Département de la santé publique (DPH).

Alcool, drogues et conduite

Les faits sont simples. Vous ne pouvez pas conduire de façon sécuritaire après avoir consommé de l'alcool ou pris d'autres drogues. L'alcool est une drogue. C'est un dépresseur qui affecte votre vision, votre temps de réaction, votre coordination et votre jugement. Même de petites quantités d'alcool ou d'autres drogues peuvent diminuer les capacités mentales et physiques dont vous avez besoin pour conduire de façon sécuritaire. Cela inclut certains médicaments en vente libre. Vous n'avez pas besoin d'être ivre ou complètement intoxiqué pour représenter un danger au volant.

La sécurité doit toujours être votre première responsabilité. Si vous prenez une substance qui affecte votre vigilance et vos réflexes, vous n'êtes plus en état de conduire de façon sécuritaire.

Chaque année aux États-Unis, l'alcool est responsable d'environ 30 % de tous les décès sur les routes. Cela ne comprend pas les milliers de conducteurs, passagers et piétons grièvement blessés ou rendus invalides de façon permanente. Cela ne comprend pas les millions de dollars en dommages. Cela ne comprend pas les tragédies auxquelles les amis et les familles doivent faire face. Tout cela est causé par des conducteurs conduisant sous l'influence (OUI) de l'alcool ou de drogues.

Comme la conduite sous l'influence est extrêmement dangereuse, le Massachusetts impose des sanctions très sévères pour les infractions liées à la conduite sous l'influence (OUI). Le tableau de la page 73 présente les sanctions applicables à chaque condamnation pour conduite sous l'influence.

Alcool

Qu'il s'agisse de bière, de vin ou de spiritueux, l'alcool est un dépresseur. **Il ralentit vos réflexes, augmente le temps nécessaire pour réagir et altère votre vision ainsi que votre jugement**. L'alcool vous donne aussi souvent un sentiment excessif de confiance. Cela peut vous amener à prendre au volant des risques que vous ne prendriez normalement pas. La consommation d'alcool vous rend également moins susceptible de penser à attacher votre ceinture de sécurité, plus susceptible de rouler trop vite et moins capable de rester dans votre voie. Cette combinaison dangereuse mène souvent à de graves accidents de véhicules à moteur et à des décès tragiques. La consommation d'alcool multiplie par cinq le risque d'accident. La consommation d'alcool combinée à la consommation de marijuana multiplie par douze le risque d'accident.

En plus des amendes indiquées dans les tableaux précédents, vous devrez payer tous les frais de rétablissement exigés par le RMV avant de pouvoir récupérer votre permis.

Même une seule boisson alcoolisée en une heure peut affecter votre conduite. Les effets peuvent être bien pires si vous êtes fatigué, bouleversé émotionnellement ou si vous n'avez pas mangé. Personne n'est immunisé contre l'alcool. Après avoir bu, votre capacité à conduire de façon sécuritaire est diminuée. Peu importe les efforts que vous faites pour être prudent ou vous concentrer. Une substance agit toujours à l'intérieur de votre corps et vous affecte physiquement et mentalement.

Si vous avez consommé de l'alcool, ou prévoyez en consommer, assurez-vous d'avoir une solution sécuritaire pour rentrer chez vous. Désignez un conducteur désigné, prenez un taxi, utilisez une application de covoiturage comme Uber ou Lyft, ou appelez un ami ou un membre de votre famille pour qu'il vienne vous chercher.

Taux d'alcoolémie

Lorsque vous consommez de l'alcool, votre corps travaille intensément pour l'éliminer de votre organisme. Vous ne digérez pas l'alcool comme les aliments. L'alcool est traité par votre foie et vos reins. Cela prend du temps. Il n'existe aucun moyen rapide de retrouver sa sobriété ou d'éliminer l'alcool de votre corps. Boire du café noir, prendre une douche froide, faire de l'exercice ou manger peut vous faire sentir plus alerte après avoir consommé de l'alcool. Cependant, aucune de ces actions n'a d'effet sur la vitesse à laquelle l'alcool quitte votre organisme.

Idéalement, si vous consommez une boisson alcoolisée, vous ne devriez pas conduire. Il peut être difficile de savoir ce qui constitue « trop » d'alcool. La quantité d'alcool non éliminée dans votre corps est mesurée par le **taux d'alcoolémie (BAC)**. Celui-ci peut être mesuré au moyen d'un test sanguin ou d'un alcootest. Votre taux d'alcoolémie dépend de plusieurs facteurs :

- Votre poids corporel
- La quantité d'alcool consommée
- La quantité de nourriture consommée avant de boire
- La durée pendant laquelle vous avez consommé de l'alcool
- La vitesse à laquelle votre corps traite l'alcool (chaque personne traite l'alcool différemment)

Le *type* de boisson consommée n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est la quantité d'alcool consommée pendant une certaine période. **Chacune des boissons suivantes contient environ la même quantité d'alcool** (environ 1/2 once) (source : National Institutes of Health) :

- Une bière de 12 onces
- Un verre de vin de cinq onces
- Une portion d'une once et demie d'alcool à 40 % (80 proof) (même mélangé à une boisson gazeuse)

Chacune de ces boissons peut augmenter le taux d'alcoolémie d'une personne moyenne d'environ 0,02. Si vous consommez plus d'une boisson en une heure, votre taux d'alcoolémie augmentera. Seul le temps peut éliminer les effets de l'alcool.

Tests d'alcoolémie

Le Massachusetts applique une loi sur le consentement implicite. Chaque conducteur titulaire d'un permis dans l'État doit accepter de se soumettre à un alcootest ou à un test sanguin dans certains cas. Si un policier croit que vous conduisez sous l'influence de l'alcool, il a le droit de vous demander de...

- Effectuer un test de sobriété sur le terrain
- Vous soumettre à un alcootest ou à un test sanguin afin de calculer votre taux d'alcoolémie, si vous avez été arrêté

Vous conduisez au-dessus de la limite légale si votre taux d'alcoolémie est de 0,08 ou plus. Le Massachusetts applique une loi de « tolérance zéro » pour les conducteurs de moins de 21 ans. Tout conducteur de moins de 21 ans fera l'objet de sanctions s'il présente un taux d'alcoolémie de 0,02 ou plus.

Si votre taux d'alcoolémie dépasse la limite légale OU si vous refusez un alcootest ou un test sanguin, le policier doit confisquer votre permis. Un avis de suspension vous sera remis et prendra effet immédiatement. Consultez les tableaux des pages 74 et 75 pour connaître les périodes de suspension.

Infractions liées à l'alcool chez les moins de 21 ans

Les conducteurs de moins de 21 ans sont deux fois plus susceptibles que les autres conducteurs d'être impliqués dans des accidents liés à l'alcool. C'est l'une des raisons pour lesquelles les lois sont plus sévères pour les conducteurs de moins de 21 ans.

Le Massachusetts applique une loi de « tolérance zéro ». Si vous avez moins de 21 ans et êtes intercepté avec un taux d'alcoolémie aussi bas que 0,02 pendant que vous conduisez, vous perdrez votre permis.

Dispositifs antidémarrage éthylométriques

Si vous avez commis **deux infractions ou plus pour conduite sous l'influence** et êtes admissible à un permis restreint ou au rétablissement de votre permis, vous devez installer un dispositif antidémarrage éthylométrique. Celui-ci doit être installé dans votre véhicule à vos frais.

Si vous obtenez un permis restreint, vous devez utiliser le dispositif pendant **toute la durée de validité de ce permis**. Vous devrez continuer à utiliser le dispositif **pendant deux années supplémentaires après le rétablissement de votre permis**.

Le RMV recommande fortement d'arriver avant 16 h pour une audience relative à un dispositif antidémarrage avec éthylotest.

Examens routiers avec dispositif antidémarrage éthylométrique

Si vous êtes tenu d'utiliser un dispositif antidémarrage éthylométrique et devez planifier un examen routier, vous pouvez le faire en ligne sur Mass.Gov/RMV si vous pouvez fournir un véhicule équipé du dispositif, doté d'un frein de console centrale et d'un siège pour l'accompagnateur.

Si vous disposez d'un véhicule équipé d'un dispositif antidémarrage éthylométrique, mais qu'il ne possède pas de frein de console centrale ou de siège pour l'accompagnateur, vous ne pouvez pas planifier un examen routier en ligne. Vous devez contacter le centre d'appels du RMV et demander qu'un superviseur vous rappelle afin de planifier l'examen routier.

Achat, détention ou transport d'alcool

Si vous avez moins de 21 ans, il est illégal de...

- Acheter de l'alcool ou demander à quelqu'un d'en acheter pour vous
- Détenir, transporter ou déplacer de l'alcool sans être accompagné d'un parent ou d'un tuteur

Votre permis sera suspendu de 90 jours à un an si vous enfreignez l'une ou l'autre de ces lois. Des amendes et d'autres sanctions s'appliquent également. **Si vous avez moins de 21 ans et achetez, ou tentez d'acheter, de l'alcool, votre permis sera suspendu pendant 180 jours.**

Loi sur les contenants ouverts

Vous ne pouvez pas consommer d'alcool en conduisant. Vous ne pouvez pas avoir de boisson alcoolisée ouverte dans votre véhicule, même si une autre personne la tient. Si vous êtes reconnu coupable de cette infraction, vous devrez payer une amende de $100 à $500. Si vous avez moins de 21 ans, vous serez arrêté, recevrez une amende et votre permis sera suspendu.

Permis ou pièces d'identité falsifiés ou altérés

Il est illégal d'utiliser un faux permis ou une fausse pièce d'identité, de modifier un permis ou une pièce d'identité, ou d'utiliser le permis ou la pièce d'identité d'une autre personne. Il est également illégal d'utiliser de faux renseignements pour obtenir un permis ou une pièce d'identité. Dans la plupart des cas, il s'agit de crimes graves entraînant de lourdes sanctions. Vous pouvez faire l'objet de sanctions même si vous ne tentez pas d'acheter de l'alcool.

Le M.G.L. c.90, §22(e) autorise le RMV à suspendre votre permis ou votre droit de conduire au Massachusetts pour une période pouvant aller jusqu'à six mois. ***Aucune condamnation n'est requise.*** *Si vous êtes reconnu coupable, votre permis sera suspendu pendant un an.*

Veuillez noter que l'achat de faux permis ou de fausses pièces d'identité sur Internet est dangereux et entraîne souvent un vol d'identité.

Drogues illégales, médicaments et autres substances contrôlées

Les lois concernant la conduite sous l'influence de l'alcool s'appliquent également aux drogues. Presque toutes les drogues peuvent affecter vos

capacités de conduite. Les drogues illégales, les médicaments sur ordonnance et les médicaments en vente libre peuvent tous rendre la conduite dangereuse.

Marijuana

Fumer ou consommer de la marijuana rend plus difficile la réaction aux images et aux sons. Cela fait de vous un conducteur dangereux. Votre capacité à gérer une série rapide de tâches diminue. Le problème le plus grave est de devoir réagir à un événement imprévu, comme une voiture arrivant d'une rue latérale ou un enfant surgissant entre des voitures stationnées. Ces problèmes s'aggravent après la tombée de la nuit, car la marijuana provoque également une importante diminution de la vision nocturne.

La loi du Massachusetts a décriminalisé certains aspects liés à la possession et/ou à l'usage de la marijuana. Cependant, conduire un véhicule à moteur sous l'influence de la marijuana demeure illégal !

Il est très important que tous les conducteurs, peu importe leur âge, comprennent que conduire un véhicule à moteur sous l'influence de la marijuana demeure une infraction pénale.

Le tableau « Sanctions pour conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool ou de drogues » dans ce chapitre S'APPLIQUE TOUJOURS À LA MARIJUANA et doit être examiné attentivement.

Autres drogues

De nombreuses autres drogues et substances contrôlées peuvent diminuer votre capacité à conduire :

- Les drogues dures illégales, comme le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD), l'héroïne et l'opium, vous donnent l'impression de ne plus savoir où vous êtes. Elles provoquent également un sentiment d'indifférence.
- Les sédatifs et tranquillisants sur ordonnance provoquent de la somnolence. Cela fait de vous un conducteur dangereux.
- La plupart des médicaments pris contre le rhume, le rhume des foins ou les maux de tête peuvent provoquer de la somnolence. Les antidouleurs et les médicaments contenant de la codéine peuvent être très dangereux.

Vous pouvez être considéré comme conduisant sous l'influence (OUI) avec des médicaments sur ordonnance. Il est illégal de conduire un véhicule à moteur lorsque vos capacités sont affaiblies par une quelconque substance.

- Les stimulants, comme les pilules stimulantes, les amphétamines, la cocaïne et les pilules amaigrissantes, vous donnent pendant une courte période l'impression d'être plus éveillé et plus alerte. Cependant, cet effet est toujours suivi de fatigue, de nervosité, de vertiges et d'un manque de concentration. Ils peuvent également affecter votre vision.
- L'inhalation de substances comme les solvants ou les vapeurs de colle représente un grave danger pour la santé. Cela peut vous rendre incapable de conduire un véhicule à moteur correctement.

Assurez-vous de lire attentivement les étiquettes et de connaître les effets secondaires des médicaments sur ordonnance ou en vente libre. Demandez

conseil à votre médecin ou à votre pharmacien si vous avez des doutes.

Combiner l'alcool avec d'autres drogues augmente considérablement les effets négatifs. Ne mélangez pas alcool, drogues et conduite. C'est une erreur potentiellement mortelle.

Motifs de non-renouvellement du permis

Le RMV refusera de renouveler votre permis si vous avez...

- Des amendes impayées pour des infractions de stationnement
- Des constats d'infraction pour des véhicules abandonnés
- Une taxe d'accise impayée due à votre municipalité locale
- Des mandats judiciaires en suspens
- Des violations de péage E-ZPass/Fast Lane impayées au Massachusetts, dans le Maine ou au New Hampshire
- Des violations impayées liées au Tobin Bridge

Avant le renouvellement, vous devez présenter des **formulaires officiels de mainlevée**. Ceux-ci doivent démontrer que toutes les amendes et taxes ont été payées aux municipalités locales ou que les mandats en suspens ont été réglés. Pour un mandat judiciaire en suspens, un avis de rappel du tribunal est requis. Aucun autre document ne sera accepté par le RMV.

Suspension du permis

Vous ne pouvez pas renouveler votre permis s'il est suspendu ou révoqué. Consultez la section *Suspension ou révocation du permis* de ce chapitre pour plus d'informations.

Règles de la route



La circulation sur les voies publiques est régie par des panneaux, des signaux, des marquages sur la chaussée et des lois sur la conduite. Peu importe le véhicule que vous conduisez ou la route sur laquelle vous circulez, vous devez respecter ces « règles de la route ».

Vous *devez* apprendre à conduire correctement sur :

- Les rues, routes, ruelles et avenues
- Les carrefours giratoires (rotaries)
- Les autoroutes, voies rapides et voies express

Vous devez également apprendre à conduire de façon sécuritaire aux endroits suivants :

- Les traversées spéciales
- Les intersections
- Les dangers de la circulation

Dangers de la vitesse

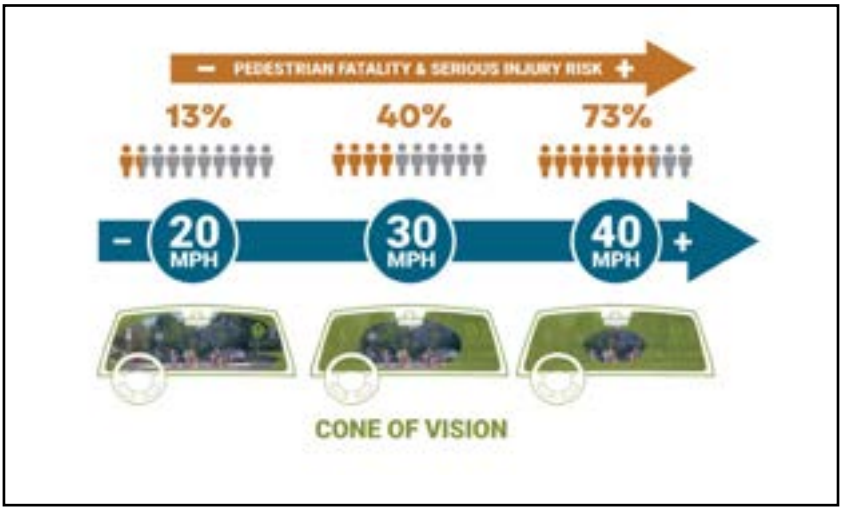
La vitesse joue un rôle important dans un accident. Environ un tiers de tous les décès impliquant des véhicules à moteur sont liés à la vitesse. Plus la vitesse augmente, plus la gravité des accidents et le nombre de décès augmentent. Les conducteurs roulant à grande vitesse voient moins bien, ne peuvent pas s'arrêter rapidement et risquent davantage de perdre le contrôle du véhicule. Les équipements de sécurité de votre véhicule sont également moins efficaces à grande vitesse. Consultez la section Freinage et arrêt du chapitre deux pour plus d'informations sur l'effet de la vitesse sur votre temps de réaction.

Même avant de commencer à freiner, votre temps de réaction vous fera parcourir une distance précieuse. Plus la vitesse est élevée, plus la distance parcourue sera grande et plus il faudra de temps pour arrêter votre véhicule. Ce sont des moments critiques pendant lesquels vous pourriez être en mesure d'éviter un accident.

La principale menace pour la sécurité des piétons est la vitesse des véhicules. À une vitesse de 20 mph, 13 % des piétons sont grièvement blessés ou tués lors d'un accident. À 30 mph, ce chiffre passe à 40 %, et à 40 mph, il atteint 73 %.

L'excès de vitesse constitue une menace grave pour la santé et la sécurité publiques. Il met en danger non seulement votre vie et votre sécurité, mais aussi celles des passagers, des piétons, des cyclistes et de toutes les personnes autour de vous sur la route. En tant que conducteur, il est de votre responsabilité de maintenir une vitesse sécuritaire afin de protéger tout le monde.

L'excès de vitesse vous coûte également de l'argent. Vous consommez davantage de carburant à des vitesses élevées. Vous pouvez également être tenu de payer des sanctions financières et subir une augmentation de vos primes d'assurance.



Limitations de vitesse

Rouler trop vite (excès de vitesse) est l'une des principales causes d'accidents de véhicules à moteur. Afin de protéger la sécurité publique, les lois sur la vitesse sont appliquées rigoureusement au Massachusetts. Si vous dépassez la limite de vitesse, vous vous exposez à de sévères sanctions (voir le *chapitre trois)*.

1. Vous ne devez jamais rouler à une vitesse qui n'est pas sécuritaire. Il s'agit de la règle fondamentale concernant la vitesse. Même si la limite de vitesse est plus élevée, votre vitesse doit être adaptée aux éléments suivants.
   - **Conditions de circulation** – le nombre de véhicules sur la route et leur vitesse
   - **État de la chaussée** – si la surface de la route est rugueuse ou lisse; la quantité d'eau, de glace ou de neige sur la chaussée; ainsi que la largeur de la route
   - **Conditions météorologiques et visibilité** – toute situation réduisant la visibilité, notamment la pluie, la neige, la glace, la poussière et le vent
   - **Piétons ou cyclistes** - les personnes qui circulent le long de la route ou la traversent ne sont pas protégées et risquent davantage d'être tuées ou blessées lors d'accidents à grande vitesse

   Vous devez réduire votre vitesse lorsque les conditions de conduite sont mauvaises ou qu'il existe des dangers. Peu importe que la limite de vitesse affichée soit plus élevée.

2. Ne roulez jamais plus vite que la **limite de vitesse affichée**. Des exemples de panneaux de limite de vitesse figurent ci-dessous. Toutes les limites de vitesse sont établies en fonction de conditions de conduite idéales. Si les conditions sont dangereuses, vous devez rouler plus lentement.

   La plupart des routes de l'État comportent des limites de vitesse affichées. Les limites de vitesse changent selon le type de route sur lequel vous circulez ou lorsque vous entrez sur une autoroute ou en sortez. Les autoroutes à accès restreint, comme les routes inter-États, ont des limites de vitesse variant de 50 à 65 mph. Les routes secondaires ont des limites de vitesse de 55 mph ou moins.

   Certaines routes peuvent également avoir des vitesses minimales. La vitesse minimale est de 40 mph sur la Massachusetts Turnpike. Elle est de 20 mph dans les tunnels du port de Boston (Callahan, Sumner et Ted Williams). Même en l'absence de vitesse minimale affichée, un policier peut ordonner à un conducteur de se ranger sur le côté d'une autoroute d'État s'il ralentit la circulation.

3. Sauf indication contraire, **votre vitesse ne serait pas considérée comme raisonnable et appropriée si vous roulez** à plus de...
   - 20 mph dans une zone scolaire
   - 30 mph dans un secteur densément bâti ou un quartier commercial (sauf si des panneaux indiquent une limite de 25 mph)







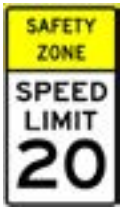


Réduction de la vitesse à venir











- 40 mph à l'extérieur d'un secteur densément bâti ou d'un quartier commercial
- 50 mph sur une autoroute située à l'extérieur d'un secteur densément bâti ou d'un quartier commercial

Si vous roulez à 40 mph pendant un violent orage sur une autoroute où la limite de vitesse est de 50 mph, vous pouvez recevoir une contravention pour vitesse excessive.

Un « secteur densément bâti » est une zone où les bâtiments sont espacés de moins de 200 pieds sur une distance d'au moins 1/4 de mile.

Certaines municipalités appliquent une limite de vitesse de 25 mph dans les secteurs densément bâtis, sauf indication contraire (conformément au M.G.L. c.90, section 17c). Des panneaux sont installés à toutes les entrées de ces villes et municipalités.

Zones scolaires

La limite de vitesse sur les routes situées près des écoles est de 20 mph. Cette limite peut être indiquée de différentes façons. Les panneaux de limite de vitesse peuvent être munis de feux jaunes clignotants ou s'appliquer uniquement à certaines heures de la journée. Soyez attentif aux panneaux indiquant que vous approchez d'une zone scolaire ou y entrez.

Conduisez prudemment lorsque vous entrez dans une zone scolaire. Soyez attentif aux enfants qui traversent la rue ou circulent à bicyclette. Surveillez également les brigadiers scolaires ou les agents de traversée.

Signaux de circulation

Les signaux de circulation sont des feux qui contrôlent le déplacement des véhicules et des piétons, généralement aux intersections. Vous devez connaître la signification de chaque feu et respecter leurs indications en tout temps.



Signaux pour véhicules à moteur
Les signaux de circulation sont généralement composés de trois feux ronds : rouge, jaune et vert, de haut en bas. Il existe également d'autres types de signaux, comme des feux clignotants simples, des flèches colorées et des signaux comportant quatre ou cinq sections.



Feu rouge fixe
Un feu rouge fixe signifie « arrêt ». Ne repartez pas tant que le feu n'est pas passé au vert. Vous pouvez tourner à droite à un feu rouge uniquement après avoir effectué un arrêt complet et avoir cédé le passage aux piétons ou aux autres véhicules se trouvant sur votre trajectoire. Vous ne pouvez *pas* tourner au rouge si un panneau **NO TURN ON RED (INTERDICTION DE TOURNER AU ROUGE)** est affiché.

Vous pouvez tourner à gauche à un feu rouge lorsque vous circulez sur une rue à sens unique et tournez à gauche vers une autre rue à sens unique. Arrêtez-vous et cédez le passage aux piétons et aux autres véhicules avant de tourner.



Flèche rouge fixe
Une flèche rouge fixe signifie la même chose qu'un feu rouge fixe circulaire (voir la section précédente Feu rouge fixe). Toutefois, elle s'applique uniquement aux véhicules circulant dans la direction de la flèche. Les mêmes règles concernant le « virage au feu rouge » s'appliquent au Massachusetts. Cependant, lorsque vous conduisez hors de l'État, cela peut être différent, car les lois varient d'un État à l'autre.



Feu rouge clignotant
Un feu rouge clignotant signifie la même chose qu'un panneau **STOP**. Effectuez un arrêt complet. Respectez les règles de priorité et avancez lorsqu'il est sécuritaire de le faire. S'il y a une ligne d'arrêt blanche ou une ligne de passage piéton, vous devez vous arrêter avant cette ligne. S'il n'y a pas de lignes, vous devez vous arrêter aussi près de l'intersection que nécessaire afin de voir la circulation dans les deux directions. N'entrez pas dans l'intersection avant d'avoir effectué un arrêt complet.



Feu jaune fixe
Un feu jaune fixe signifie que le signal passe du vert au rouge. Vous *devez* vous arrêter si cela peut être fait de façon sécuritaire. Si vous êtes déjà arrêté à une intersection ou à une ligne d'arrêt, vous ne pouvez pas avancer.



Feu jaune clignotant
Un feu jaune clignotant est un avertissement. Avancez avec prudence et restez vigilant. Regardez des deux côtés lorsque vous traversez une intersection.



Flèche jaune clignotante
Une flèche jaune clignotante vous permet de tourner à gauche ou à

droite dans la direction indiquée par la flèche lorsque la circulation venant en sens inverse a un feu vert, mais qu'il existe une ouverture dans la circulation. Vous devez vous assurer soigneusement qu'il y a un espace suffisant dans la circulation venant en sens inverse et vérifier qu'aucun piéton ne se trouve sur votre trajectoire avant d'effectuer votre virage.



Feu vert fixe

Un feu vert fixe signifie « avancez ». Toutefois, vous devez d'abord céder le passage aux autres véhicules, bicyclettes ou piétons présents sur la route. Si vous traversez une intersection, assurez-vous d'avoir suffisamment d'espace pour la franchir complètement. Ne bloquez jamais une intersection. Vous pouvez tourner tant que vous disposez d'assez d'espace pour effectuer le virage sans créer de danger. Si vous tournez à gauche à un feu vert fixe, vous devez céder le passage à la circulation venant en sens inverse. Soyez attentif aux conducteurs qui ne respectent pas les feux de circulation ou traversent les intersections à grande vitesse.



Flèche verte

Une flèche verte signifie que vous pouvez effectuer un virage « protégé » dans la direction de la flèche. Lorsqu'une flèche verte est affichée pour votre virage, les piétons et les véhicules venant en sens inverse devraient être arrêtés à un feu rouge. Vérifiez les panneaux indiquant que la voie est réservée uniquement aux virages dans la direction de la flèche.



Balise rectangulaire à clignotement rapide

Les balises rectangulaires à clignotement rapide sont activées manuellement par les piétons à l'aide d'un bouton-poussoir ou par un système de détection des piétons. Elles sont souvent situées aux intersections sans feux de circulation ou aux passages piétons en milieu d'îlot. Lorsqu'elles sont activées, des feux jaunes clignotent selon une séquence irrégulière. Vous devez vous arrêter pour les piétons lorsque la balise clignote.



Balise hybride pour piétons

Une balise hybride pour piétons (PHB) permet aux piétons de traverser la chaussée en toute sécurité. Une PHB fonctionne uniquement lorsqu'elle est activée par un piéton. Lorsque tous les feux sont éteints, vous pouvez avancer avec prudence. Lorsque le feu jaune inférieur clignote, vous devez ralentir. Lorsque le feu jaune inférieur est fixe, vous devez vous préparer à arrêter. Lorsque les deux feux rouges supérieurs sont fixes, vous devez vous arrêter pour les piétons. Lorsque les deux feux rouges supérieurs clignotent, vous devez vous arrêter puis avancer avec prudence si la voie est libre.



Signaux pour bicyclettes

Les signaux pour bicyclettes sont des feux spécialement destinés aux cyclistes. Ils affichent des symboles de bicyclette rouges, jaunes et verts fixes. Lorsque le signal est vert, les cyclistes peuvent traverser des intersections achalandées pendant que les véhicules à moteur sont

arrêtés, ce qui les protège des véhicules qui tournent.

Signaux de circulation hors service
Lorsque les signaux de circulation ne fonctionnent pas, ils clignotent simplement en rouge ou en jaune. Dans ce cas, respectez les règles applicables aux feux clignotants. Si les signaux sont complètement éteints et hors service, soyez prudent et avancez comme s'il y avait un panneau stop dans toutes les directions. Avancez lorsqu'il est sécuritaire de le faire.

Signaux pour piétons
Des signaux lumineux spéciaux sont souvent utilisés aux passages piétons afin d'indiquer aux piétons quand traverser la chaussée. Les piétons doivent respecter les signaux blancs et orange **WALK** et **DON'T WALK**. Certains signaux de passage piéton comprennent un compte à rebours numérique. Les piétons déjà engagés dans le passage lorsque le compte à rebours atteint zéro conservent la priorité de passage.



Règles applicables aux conducteurs
- Vous devez céder le passage aux piétons qui entrent dans un passage piéton ou qui l'utilisent sur votre trajectoire.
- Ne laissez jamais votre véhicule bloquer un passage piéton.
- Vous devez céder le passage aux piétons si votre feu de circulation est rouge ou rouge et jaune.
- Ne dépassez jamais un véhicule arrêté ou ralentissant pour un piéton.
- Vous devez céder le passage aux piétons lorsque vous tournez vers une allée ou un stationnement.

Règles applicables aux piétons
- Utilisez un passage piéton lorsqu'il y en a un à proximité.
- Aux passages piétons munis de signaux piétonniers, appuyez sur le bouton situé sur le poteau et attendez le signal **WALK**. Les intersections sans bouton affichent automatiquement les signaux **WALK**.
- Lorsque le signal WALK est affiché, vous pouvez commencer à traverser. Lorsque le signal DON'T WALK est affiché, vous ne devez pas commencer à traverser; si vous êtes déjà engagé dans le passage piéton, vous devez terminer la traversée.
- Avant de traverser une chaussée, arrêtez-vous au bord du trottoir et regardez à gauche et à droite pour vérifier la circulation. *Soyez vigilant*. Portez une attention particulière aux véhicules tournant vers la route que vous traversez.

Panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation contrôlent la circulation, vous avertissent des dangers, vous aident à vous rendre à destination et vous renseignent sur les services routiers. Les formes et les couleurs des panneaux de signalisation sont importantes. Les couleurs des panneaux signifient ce qui suit :

ROUGE—arrêt ou interdiction

VERT—direction, indique où vous pouvez aller

JAUNE—avertissement général

NOIR/BLANC—réglementation

BLEU—services aux automobilistes (p. ex., essence, nourriture, hôtels), itinéraire d'évacuation

MARRON—site récréatif, historique ou panoramique

ORANGE—avertissement de travaux de construction ou d'entretien

JAUNE-VERT FLUORESCENT—avertissement de zone scolaire, de bicyclette, de piéton et de virage

ROSE FLUORESCENT—panneaux de gestion d'incidents

VIOLET—panneaux de perception électronique des péages

Réglementation





Cédez le passage




Virage à droite interdit


Virage à gauche interdit


Demi-tour interdit






Camions interdits


Piètons interdits


Bicyclettes interdites



Stationnement interdit pendant les heures indiquées



Circulation uniquement dans le sens de la flèche



Dépassement interdit



Vous ne pouvez pas tourner à droite après un arrêt à un feu rouge



La circulation doit tourner à gauche


Restez à droite du terre-plein ou du séparateur de voies à venir

Avertissement



Zone scolaire


Zone scolaire


Voie fusionnant par la droite, surveillez les autres véhicules


Début d'une autoroute séparée


Route sinueuse, plusieurs virages à venir


Virage à droite


Passage scolaire


Passage scolaire


Aire de jeux


Fin d'une autoroute séparée


Intersection à venir


La route tourne à droite


Passage piéton


STOP à venir


Circulation dans les deux sens


Route entrant par la droite



L'accotement non pavé est en terre meuble - danger


Passage piéton


Feu de circulation à venir


La voie de droite se termine - la route se rétrécit


Chaussée glissante lorsque mouillée


La route se termine à l'intersection



Vous ne pouvez pas franchir la ligne jaune

Passage piéton à venir

Giratoire à venir

La circulation peut circuler des deux côtés du panneau

Traversée de cerfs

Passage à niveau à venir

Hauteur maximale

Voie additionnelle

Guides et directions



Indicateur de route inter-États


Information


Essence


Téléphone


Nourriture


Hôpital


Hébergement


Accès pour les personnes handicapées



Panneaux de piste cyclable



Indicateur de route de l'État du Massachusetts


Direction vers une destination


Aire de pique-nique


Bay State Greenway



Services aux automobilistes



Jonction avec une route numérotée à venir





Péage électronique uniquement



Distance jusqu'aux destinations, en miles



Indication des sorties d'autoroute, en miles



Point d'intérêt





Indicateurs d'autoroute en miles



Parkings

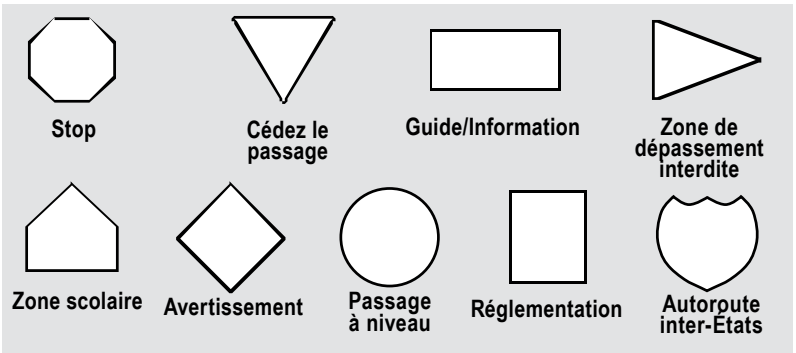


Panneau d'échangeur autoroutier



Aire de repos sur autoroute

Connaissez les panneaux selon leur apparence afin de pouvoir les reconnaître à distance.



Panneaux de stop et de cédez-le-passage

Un panneau STOP signifie toujours « arrêt complet » et s'applique à chaque véhicule arrivant au panneau. À l'approche d'un panneau STOP, vous devez vous arrêter avant tout passage piéton ou toute ligne d'arrêt peinte sur la chaussée. Effectuez un arrêt complet, cédez le passage aux piétons ou aux autres véhicules, puis avancez prudemment. Ralentir n'est pas suffisant. Si un panneau 4-WAY ou ALL WAY est ajouté à un panneau STOP à une intersection, toute la circulation arrivant à l'intersection doit s'arrêter. Le premier véhicule arrivé à l'intersection ou à l'arrêt à quatre directions a la priorité de passage.

Lorsque vous voyez un panneau YIELD, ralentissez et soyez prêt à vous arrêter. Laissez passer les véhicules, les cyclistes et les piétons avant d'avancer. Vous devez effectuer un arrêt complet si les conditions de circulation l'exigent.

Panneaux de réglementation

Les panneaux de réglementation ont un fond rouge ou blanc et informent les conducteurs des lois ou règlements de circulation. Certains, comme les panneaux SPEED LIMIT, peuvent contenir uniquement du texte. D'autres, comme les panneaux NO U-TURN, utilisent uniquement des symboles. Certains combinent du texte et des symboles. Les panneaux comportant un cercle rouge traversé par une barre diagonale indiquent qu'une action est interdite.

Panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement jaunes et jaune-vert fluorescent vous avertissent des dangers ou des changements de conditions à venir. La configuration de la route peut changer, vous pouvez approcher d'une zone scolaire ou une situation particulière peut se présenter plus loin. Ralentissez et respectez le panneau.

Panneaux de guidage

La catégorie des « panneaux de guidage » comprend les indicateurs d'itinéraire, les panneaux de distance et de destination ainsi que les panneaux d'information. Les panneaux verts indiquent les directions sur les autoroutes et vous guident dans les échangeurs autoroutiers. Les panneaux bleus indiquent les services aux automobilistes, comme l'essence, la nourriture et l'hébergement. Les panneaux bruns vous dirigent vers les aires récréatives publiques, les parcs provinciaux et nationaux, les points d'intérêt et les sites panoramiques.

Au Massachusetts, les routes provinciales numérotées sont indiquées sur des panneaux rectangulaires blancs avec des lettres et des bordures noires. Les panneaux des autoroutes inter-États sont des écussons bleus, rouges et blancs.



Passages à niveau

Il y a généralement un panneau d'avertissement circulaire avant un passage à niveau. Lorsque vous voyez ce panneau, ralentissez et préparez-vous à vous arrêter. Si vous voyez ou entendez un train approcher, n'accélérez pas pour tenter de traverser avant lui.



L'endroit où les voies ferrées croisent une route est indiqué par un panneau en croix de Saint-André blanc. Si plus d'une voie traverse la route, le nombre de voies est indiqué sous la croix de Saint-André. Un passage à niveau peut également être muni de feux rouges clignotants, d'une cloche et d'une barrière rayée rouge et blanc qui s'abaisse sur la chaussée lorsqu'un train passe. Si les feux commencent à clignoter, vous devez vous arrêter à au moins 15 pieds du poteau lumineux ou de la barrière. Vous devez ensuite demeurer arrêté jusqu'à ce que la barrière se relève et que les feux cessent de clignoter. Le fait de ne pas s'arrêter constitue une infraction passible d'une lourde amende. Même si vous ne voyez aucun train approcher, ne contournez jamais une barrière abaissée et n'ignorez jamais les feux clignotants.

Travaux routiers/Entretien (zones de travaux)

N'importe quelle route au Massachusetts peut faire l'objet de travaux de construction ou nécessiter des travaux d'entretien à tout moment. Ces sections de route sont désignées et protégées par des panneaux d'avertissement et des dispositifs de contrôle de la circulation. Ils vous aident à traverser une zone de travaux en toute sécurité et à éviter les dangers. Vous devez connaître plusieurs règles et pratiques afin de vous protéger ainsi que les travailleurs routiers.

À l'approche d'une zone de travaux, réduisez votre vitesse. Soyez attentif à la circulation autour de vous ainsi qu'à toute obstruction ou tout danger visible sur la route ou à proximité. Si un policier ou un signaleur est présent, suivez et respectez ses directives. Vous devez toujours obéir aux directives d'un agent de la circulation, même lorsqu'elles prévalent sur les panneaux, les signaux ou les marquages sur la chaussée. NE vous laissez PAS distraire par ce qui se passe dans une zone de travaux.

Le début d'une zone de travaux est indiqué par un panneau d'avertissement ou un panneau à message électronique. Ce panneau indique généralement que des travaux routiers ou des travaux de services publics commencent à une certaine distance plus loin sur la route.







Les signaleurs sont généralement utilisés sur les routes à faible vitesse et à faible volume de circulation afin de contrôler le déplacement de la circulation autour de la zone de travaux et d'aider les autres usagers de la route à traverser la zone.



Panneau « Signaleur en vue » (500 pieds)



Signaleur de zone de travaux

Les panneaux d'avertissement à venir vous informent de l'emplacement des travaux et de la façon dont vous devez circuler dans la zone de travaux. Lisez et respectez les indications figurant sur ces panneaux.



Ce panneau indique quelle voie est fermée



Ce panneau signifie que la voie de droite est fermée et que la circulation doit se déplacer vers la gauche



Ce panneau signifie que les voies se décalent vers la droite

Certains dispositifs (comme les barils, les cônes et les balises tubulaires) sont utilisés pour détourner la circulation d'une zone de travaux où l'accotement ou une voie de circulation est fermé. Ils sont généralement disposés en diagonale afin de dévier la circulation du début d'une voie vers la gauche ou la droite. Vous devez vous insérer prudemment dans la voie adjacente lorsque vous voyez ces dispositifs sur la chaussée. Lorsqu'une voie est fermée à la circulation, une barricade est souvent utilisée pour en bloquer l'accès.



Tambour



Cônes



Balise tubulaire



Barricade

Dans certains cas, des travaux routiers nécessitent la fermeture complète des voies de circulation dans une direction ou la fermeture complète d'une route. Dans ces situations, des panneaux de déviation sont installés. Ils indiquent comment contourner la zone de travaux puis revenir sur la route d'origine.



Panneau de déviation utilisé le long de la déviation



Panneau de déviation utilisé au début de la déviation

Sur les routes à plusieurs voies, des panneaux fléchés portatifs sont utilisés pour indiquer qu'un accotement ou une voie est fermé et pour préciser quelle voie demeure ouverte à la circulation. Ces dispositifs sont placés avant la zone de travaux dans la voie fermée afin de vous avertir de fusionner avec la circulation lorsqu'il est sécuritaire de le faire.



Fermeture de la voie de droite - fusionnez vers la gauche



Fermeture de la voie du centre - fusionnez vers la droite ou la gauche

Il existe de nombreux autres types de dispositifs de contrôle de la circulation que vous pourriez rencontrer. Soyez vigilant, prudent et attentif, et faites preuve de bon sens lorsque vous conduisez dans des zones de travaux. Des hommes et des femmes travaillent à améliorer les routes pour le public, et ces panneaux et dispositifs de zone de travaux sont là pour guider les automobilistes et protéger ces travailleurs.

À l'approche d'une zone de travaux, la PREMIÈRE chose à faire est de RALENTIR et de chercher des indications sur la façon de traverser la zone en toute sécurité.

La Division des autoroutes offre un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des renseignements à jour sur les conditions de circulation et météorologiques ainsi que sur les projets de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Composez le 511 à partir de votre téléphone cellulaire ou le 617-986-5511 (région métropolitaine de Boston), le 508-499-5511 (Massachusetts central) ou le 413-754-5511 (Massachusetts de l'Ouest) à partir d'une ligne terrestre.

Pour plus d'informations, consultez Mass.Gov/Traffic-Information

Marquages au sol

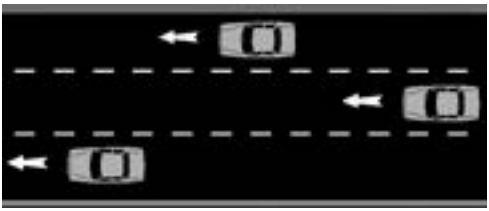
Des lignes, des symboles et des mots sont souvent peints sur la chaussée afin d'aider à diriger les conducteurs et à contrôler la circulation. Vous devez connaître la signification des différentes lignes et couleurs et les respecter.

Les lignes blanches et jaunes sont utilisées sur les bords de la chaussée et entre les voies afin de maintenir les véhicules dans leur voie. Les lignes peuvent être continues ou discontinues (longs tirets), simples ou doubles. Une ligne blanche continue ou une ligne jaune continue qui devient une ligne pointillée (courts tirets) représente la prolongation de la ligne à travers une intersection ou un échangeur autoroutier.

À moins de tourner, de quitter une autoroute ou de changer de voie, demeurez toujours entre les lignes de délimitation.

Lignes de délimitation blanches

Les lignes de délimitation blanches séparent les voies de circulation allant dans le **même** sens. Une ligne blanche simple peut également délimiter le bord droit de la chaussée.



Les lignes blanches discontinues séparent les voies circulant dans la même direction.

Ligne blanche discontinue

Les lignes blanches discontinues séparent les voies de circulation allant dans le même sens. Après avoir signalé votre intention et lorsqu'il est sécuritaire de le faire, vous pouvez franchir cette ligne pour changer de voie.

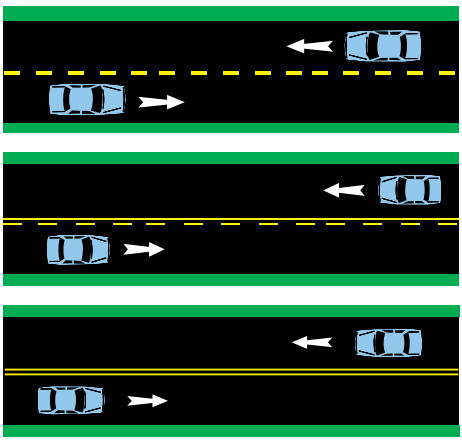
Ligne blanche continue

Une ligne blanche continue marque le bord droit de la chaussée ou sépare des voies de circulation allant dans le même sens, y compris les voies cyclables. Vous pouvez circuler dans le même sens des deux côtés de cette ligne (sauf sur l'accotement), mais vous ne devriez pas la franchir sauf si cela est nécessaire pour éviter un danger.

Double ligne blanche continue

Une double ligne blanche continue sépare deux voies de circulation allant dans le même sens. Il est interdit de franchir une double ligne blanche continue.

Lignes de délimitation jaunes



Ne franchissez pas une double ligne jaune, sauf pour tourner à gauche.

Les lignes de délimitation jaunes séparent les voies de circulation allant dans des directions **opposées**. Des lignes jaunes simples peuvent également marquer le bord gauche de la chaussée sur les autoroutes divisées et les rues à sens unique.

Ligne jaune discontinue

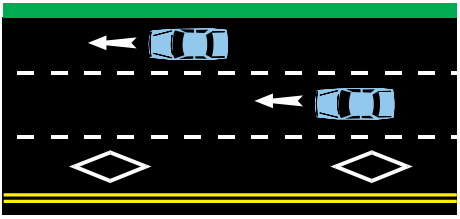
Une ligne jaune discontinue sépare des voies de circulation allant dans des directions opposées. Restez à droite de la ligne, sauf lorsque vous dépassez un véhicule devant vous. Lors d'un dépassement, vous pouvez franchir temporairement cette ligne lorsqu'il est sécuritaire de le faire.

Doubles lignes jaunes : une continue, une discontinue

Une ligne jaune continue et une ligne jaune discontinue séparent des voies de circulation allant dans des directions opposées. Si la ligne jaune *continue* est la plus proche de vous, vous ne *pouvez pas* franchir les lignes. Si la ligne *discontinue* est la plus proche de vous, vous pouvez franchir la ligne *uniquement* pour dépasser un autre véhicule lorsqu'il est sécuritaire de le faire.

Doubles lignes jaunes continues

Deux lignes jaunes continues interdisent aux véhicules de les franchir pour dépasser un autre véhicule. Vous ne pouvez pas franchir ces lignes, sauf pour tourner à gauche lorsqu'il est sécuritaire de le faire.



Dans le diagramme à trois voies ci-dessus, la voie de circulation complètement à gauche est réservée aux véhicules à occupation multiple (HOV), comme ceux utilisés pour le covoiturage, ou aux autobus.

Mots et symboles

Des mots ou des symboles peuvent être peints sur la chaussée afin d'aider à guider, avertir ou réglementer les conducteurs. Les mots ou symboles sont souvent utilisés avec les panneaux de signalisation, les feux de circulation et d'autres marquages sur la chaussée. Les flèches blanches indiquent les directions ou les restrictions de voie.

Un symbole de losange blanc indique qu'une voie fait l'objet d'une restriction particulière, comme « véhicules à occupation multiple (HOV) seulement » ou « bus seulement ».

Marquages de voie partagée (sharrows)



Les marquages de voie partagée (également appelés sharrows) aident les cyclistes à se positionner au bon endroit et dans la bonne direction dans une voie partagée avec les véhicules à moteur. En suivant ces marquages, les cyclistes peuvent éviter d'être frappés par la portière ouverte d'un véhicule stationné ou de se retrouver coincés à côté d'un véhicule à moteur dans une voie étroite. Lorsque vous voyez un marquage de voie partagée, vous devez être attentif à la présence de cyclistes et vous assurer de leur laisser suffisamment d'espace lorsque vous les dépassez. Les marquages de voie partagée ne sont pas les mêmes que les symboles de bicyclette utilisés pour indiquer les voies cyclables.

Voies cyclables



Les voies cyclables sont des sections de la chaussée destinées aux cyclistes et sont généralement délimitées par des lignes blanches continues, ainsi que par des marquages sur la chaussée et des panneaux. Elles ont une largeur de cinq pieds. Les véhicules à moteur ne peuvent circuler dans ces voies que pour entrer sur la route ou en sortir. Avant de traverser une voie cyclable, vous devez vérifier attentivement la présence de cyclistes et traverser avec prudence.

Voies cyclables consultatives
Les voies cyclables consultatives deviennent de plus en plus courantes sur les rues trop étroites pour accueillir une voie cyclable complète, mais où la circulation cycliste est importante. Elles sont délimitées par des lignes discontinues d'un côté ou des deux côtés afin d'indiquer que les véhicules à moteur peuvent utiliser l'espace de la voie lorsque cela est nécessaire, mais qu'ils doivent toujours céder le passage aux cyclistes en premier.

Chaussée verte
La chaussée verte est utilisée dans les zones où il pourrait y avoir des conflits de partage de la route entre les véhicules à moteur et les bicyclettes. Vous devez porter une attention particulière et vérifier la présence de cyclistes avant de traverser une chaussée verte. À un feu rouge, vous ne devez pas vous arrêter sur une chaussée verte. Consultez la section *Règles applicables aux cyclistes et aux automobilistes en présence de cyclistes* plus loin dans ce chapitre pour plus d'informations sur la chaussée verte.

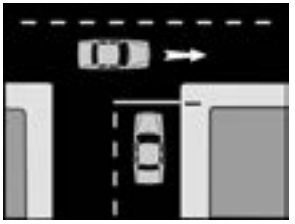
Voies réservées aux bus
La chaussée rouge est utilisée pour les voies de circulation ou les arrêts de station utilisés par les réseaux de transport en commun. Cela comprend les bus, les tramways, les trolleybus, les trains légers sur rail et les réseaux de transport rapide.

Lignes de stop, de cédez-le-passage et de passages piétons

Une intersection ou un passage piéton muni d'un panneau stop ou d'un feu de circulation peut comporter une ligne **STOP** blanche continue peinte en travers de la chaussée. Une intersection munie d'un panneau yield peut comporter une ligne **YIELD** peinte sur la chaussée. Une ligne **YIELD** ressemble à une série de triangles peints côte à côte.

Un passage piéton est constitué d'une paire de lignes blanches, ou d'autres marquages ou matériaux distinctifs peints sur la chaussée, traversant une voie afin de guider les piétons d'un côté de la route à l'autre. Un passage piéton peint avertit également les conducteurs que des piétons peuvent traverser la route. Les passages piétons peuvent comporter des lignes diagonales ou verticales peintes entre les deux lignes principales. Les passages piétons sont souvent situés aux intersections, mais peuvent également se trouver ailleurs, notamment près des arrêts de bus, des écoles, des traversées de sentiers, des quartiers commerciaux et des zones à forte circulation piétonnière.

Vous devez vous arrêter *derrière* les lignes stop, les lignes yield et les lignes de passage piéton lorsque cela est exigé par un panneau stop/yield, un feu de circulation ou un piéton engagé dans le passage piéton.



Ligne Stop



Passage piéton



Ligne Yield

Îlots directionnels

Un îlot directionnel est un îlot de circulation ou un marquage sur la chaussée qui guide la circulation dans certaines directions et empêche les véhicules de circuler dans certaines zones de la chaussée. Vous ne pouvez pas conduire ni stationner un véhicule à moteur sur un îlot directionnel, sauf si un policier vous ordonne de le faire.

Agents de traversée

Au cours des dernières années, plusieurs agents de traversée au Massachusetts ont été tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions après avoir été heurtés par des véhicules. En tant que conducteur, vous devez être attentif aux panneaux d'avertissement indiquant la présence possible d'agents de traversée et d'enfants sur la chaussée et être prêt à vous arrêter. Les agents de traversée comptent sur les conducteurs pour être vigilants et respecter leurs signaux. Faites preuve de prudence lorsque vous voyez les éléments suivants :

- Passages piétons/panneaux de passage piéton - Il peut s'agir de passages piétons marqués par des lignes blanches peintes sur la chaussée ou de panneaux de passage piéton placés au centre ou sur le côté de la route.
- Gilets réfléchissants - Les agents de traversée portent des vêtements aux couleurs vives et hautement réfléchissants afin d'être bien visibles.
- Pagaies stop - Il s'agit de panneaux stop portatifs que les agents de traversée lèvent lorsqu'ils s'avancent dans la rue afin d'avertir les conducteurs que des enfants traversent.

Voies, intersections et changements de direction

Cette section explique les règles de conduite applicables à toute route ou intersection. En plus des voies de circulation ordinaires, il existe...

- Des voies réservées aux changements de direction
- Des voies réservées aux bus, au covoiturage et aux bicyclettes
- Des voies de dépannage sur l'accotement droit des autoroutes et des voies rapides

Signalisation des manœuvres

Lorsque vous conduisez sur une route, on s'attend à ce que vous continuiez tout droit, sauf indication contraire de votre part. C'est pourquoi vous devez utiliser vos clignotants chaque fois que vous vous arrêtez ou effectuez une manœuvre dans la circulation. Vos signaux avertissent les piétons et les automobilistes de ce que vous faites et leur donnent le temps de réagir.

Peu importe le type de véhicule que vous conduisez, vous *devez* utiliser des signaux. Si les clignotants de votre véhicule ne fonctionnent pas, vous devez utiliser les trois signaux manuels illustrés. Les signaux doivent être effectués par la fenêtre du côté conducteur. Vous devez connaître ces signaux pour réussir l'examen routier.



Tourner à gauche



Tourner à droite



Ralentir ou s'arrêter

Vous devez signaler vos intentions dans certaines situations :

- Changer de voie
- Tourner à un croisement ou dans une allée
- Quitter le bord du trottoir
- Vous ranger sur le côté de la route
- Entrer sur une voie rapide ou une autoroute, ou en sortir

Une fois votre manœuvre terminée, vous devez désactiver votre clignotant. Chaque fois que vous souhaitez tourner, fusionner avec la circulation, vous engager dans la circulation à partir d'un arrêt ou changer de voie, vous devez...

1. Vérifier vos rétroviseurs afin de repérer la circulation derrière vous et vérifier votre angle mort du côté vers lequel vous vous déplacez ou tournez.
2. Signaler votre intention.
3. Effectuer votre manœuvre.

Les cyclistes peuvent utiliser n'importe quel bras pour signaler leur intention.

Utilisation des voies

Utilisez toujours les voies de circulation conformément aux marquages sur la chaussée et aux panneaux de signalisation. De nombreuses intersections comportent des voies spécialement réservées aux changements de direction. Respectez les règles de la route en utilisant les voies appropriées pour tourner ou continuer tout droit.

Sur les routes comportant deux voies ou plus dans votre direction de circulation, utilisez la voie de droite pour circuler, sauf dans les situations suivantes :

- Vous dépassez un autre véhicule.
- Vous effectuez un virage à gauche.
- La voie de droite est bloquée.

Voici quelques autres règles générales concernant l'utilisation adéquate des voies :

- Ne changez jamais de voie au milieu d'une intersection. C'est illégal et dangereux.
- En règle générale, n'utilisez pas une voie de dépannage sur autoroute pour circuler ou dépasser. Toutefois, sur certaines autoroutes, vous pouvez utiliser la voie de dépannage pour circuler à certaines heures.

- Si vous approchez d'un virage et que vous ne pouvez pas voir devant vous, restez à droite et ralentissez.

L'utilisation des voies de dépannage comme voies de circulation est très limitée, et les heures d'utilisation sont clairement affichées.

Règles particulières pour les motocyclettes :

- Ne roulez pas le long des lignes sur la chaussée, entre les voies de circulation.
- Ne roulez pas à plus de deux de front (côte à côte).
- À moins que votre motocyclette puisse circuler en toute sécurité à la vitesse minimale affichée, ne circulez pas sur les autoroutes ou les voies rapides.

Voies réservées

Vous ne devez pas circuler dans des voies désignées comme réservées, sauf lorsque vous vous préparez à tourner. Recherchez des panneaux comme ceux illustrés à droite.



Conduite sur autoroute

Une autoroute divisée comporte des chaussées distinctes pour la circulation dans des directions opposées. Il y a souvent plusieurs voies de chaque côté. Les limites de vitesse sur les autoroutes se situent généralement entre 45 et 65 mph.

Certaines autoroutes croisent d'autres routes et sont contrôlées par des feux de circulation. D'autres sont à « accès contrôlé », ce qui signifie qu'elles ne comportent ni feux de circulation ni intersections. Vous entrez sur ces autoroutes et en sortez au moyen de bretelles d'accès. Ces autoroutes sont appelées « voies rapides » ou « autoroutes à accès restreint », et vous y entrez ou en sortez par des « échangeurs ». Au Massachusetts, les routes inter-États 90 et 495 ainsi que la route provinciale 128 sont des exemples de voies rapides.

La conduite sur autoroute peut rendre nerveux tout nouveau conducteur. Voici quelques conseils utiles pour conduire sur les autoroutes :

Entrer sur l'autoroute et en sortir

- Assurez-vous d'être dans la bonne voie suffisamment à l'avance afin de pouvoir entrer sur l'autoroute ou en sortir en toute sécurité.
- Cédez le passage aux conducteurs déjà engagés sur l'autoroute.
- Lorsque vous entrez sur une autoroute, augmentez votre vitesse afin de vous adapter à celle des véhicules déjà en circulation.
- **Si vous manquez votre sortie, *ne* vous arrêtez pas. Ne reculez *jamais* sur l'autoroute.** Sortez à la prochaine sortie et recherchez des panneaux indiquant comment reprendre la route dans l'autre direction.
- Assurez-vous de signaler votre sortie au moins 500 pieds avant d'atteindre la bretelle de sortie.

- Pendant les périodes achalandées, les bretelles de sortie peuvent être congestionnées. Soyez particulièrement attentif à la circulation qui ralentit ou est arrêtée près des bretelles.
- Lorsque vous quittez l'autoroute et empruntez la bretelle de sortie, ralentissez jusqu'à la limite de vitesse affichée pour la bretelle de sortie.

Conduire sur autoroute

- Assurez-vous que votre véhicule fonctionne correctement et peut circuler à la vitesse des autoroutes.
- Restez à droite et utilisez la voie de gauche uniquement pour dépasser. Sur une voie rapide comportant trois voies ou plus dans votre direction, utilisez la voie complètement à droite pour circuler plus lentement, la voie du centre pour circuler plus rapidement et la voie complètement à gauche pour dépasser.
- Conduisez au centre de votre voie, entre les lignes de délimitation.
- Utilisez votre rétroviseur, vérifiez vos angles morts et utilisez vos clignotants lorsque vous changez de voie. Souvenez-vous de ces trois étapes : (**1) regarder, (2) signaler, (3) effectuer la manœuvre.**
- Ne conduisez pas dans l'angle mort d'un autre conducteur. Si vous vous trouvez dans l'angle mort d'un autre conducteur, traversez-le en toute sécurité aussi rapidement que possible.
- Il est facile pour une voiture ou une motocyclette d'être cachée dans les angles morts d'un gros véhicule. Ne suivez **pas** de trop près un camion ou un bus. Lorsque vous conduisez près d'un gros véhicule, soyez conscient des angles morts à droite, à gauche, à l'avant et à l'arrière. Ne conduisez pas dans l'espace immédiatement autour d'un gros véhicule.



Le diagramme ci-joint illustre les « angles morts » autour de votre véhicule, que vous ne pouvez pas voir à l'aide des rétroviseurs de votre véhicule.

- Soyez attentif aux véhicules qui entrent sur l'autoroute ainsi qu'aux véhicules ou piétons présents dans la voie de dépannage.
- Ne zigzaguez pas dans la circulation.
- Soyez attentif aux panneaux de travaux routiers, aux équipes de travail et aux panneaux exigeant de réduire la vitesse ou de changer de voie.
- Évitez « l'hypnose de l'autoroute ». Si vous conduisez depuis longtemps et vous sentez fatigué, quittez l'autoroute à la prochaine sortie, aire de repos ou aire de service.

Faites preuve d'une prudence accrue lorsque vous quittez une autoroute où les voies de dépannage sont utilisées comme voies de circulation. Regardez à votre droite et vérifiez votre angle mort droit avant de quitter l'autoroute.

- Si vous prévoyez conduire sur une longue distance, arrêtez-vous et étirez-vous toutes les deux heures ou tous les 100 miles.

- Si votre véhicule tombe en panne, déplacez-le dans la voie de dépannage ou sur l'accotement, aussi loin que possible de la voie de circulation. Restez dans votre véhicule. Ne vous tenez pas près de la voie de circulation ni dans la voie de dépannage. De nombreuses personnes ont été tuées alors qu'elles se tenaient près d'un véhicule ou travaillaient sur celui-ci.

La Division des autoroutes offre un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des renseignements à jour sur les conditions de circulation et météorologiques ainsi que sur les projets de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Composez le 511 à partir de votre téléphone cellulaire ou le 617-986-5511 (région métropolitaine de Boston), le 508-499-5511 (Massachusetts central) ou le 413-754-5511 (Massachusetts de l'Ouest) à partir d'une ligne terrestre.

Pour plus d'informations, consultez Mass.Gov/Traffic-Information

---

Intersections

Les intersections sont des endroits où deux routes ou plus se rencontrent. La circulation aux intersections est souvent contrôlée par des feux de circulation, des panneaux de signalisation ou des marquages sur la chaussée. Les deux sections suivantes de ce chapitre, *Virages et Règles de priorité*, décrivent les règles et les procédures que vous devez suivre aux intersections.

Certaines routes comportent plusieurs voies de virage. Sur ces routes, vous devez suivre les panneaux ou les marquages routiers applicables.

Les intersections sont très importantes pour la fluidité et la sécurité de la circulation. **Il est illégal de bloquer une intersection avec votre véhicule.** Lorsque vous traversez une intersection, vous devez respecter tous les panneaux ou feux de circulation. **Vous ne pouvez entrer dans une intersection ou traverser un passage piéton que s'il y a suffisamment d'espace pour le faire en toute sécurité. Bloquer le passage des autres véhicules ou des piétons dans une intersection ou un passage piéton est dangereux. Cela provoque des embouteillages et constitue une infraction au Code de la route.**

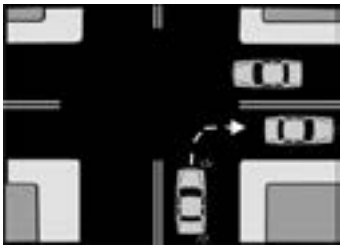
Lorsque vous traversez une intersection, soyez particulièrement attentif aux cyclistes. Laissez-leur suffisamment d'espace et vérifiez toujours deux fois la présence de cyclistes approchant avant d'avancer. Si vous tournez, vous devez céder le passage aux cyclistes qui continuent tout droit à l'intersection. Ne coupez jamais la route à un cycliste.

Virages

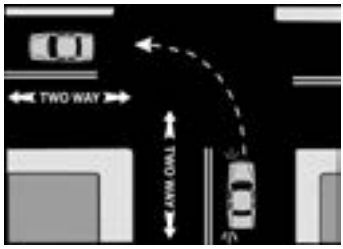
De nombreux accidents de véhicules à moteur sont causés par des virages effectués incorrectement. Suivez les étapes suivantes pour tourner en toute sécurité.

1. Préparez votre virage. Ne tournez pas soudainement.
2. Signalez votre virage au moins 100 pieds avant de tourner. Sur une autoroute, signalez-le au moins 500 pieds avant le virage. Il est préférable de signaler votre intention avant d'appliquer les freins afin que les autres conducteurs sachent ce que vous comptez faire.
3. Réduisez votre vitesse.
4. Vérifiez vos rétroviseurs pour repérer la circulation derrière vous et vérifiez l'angle mort du côté où vous tournez.
5. Cédez le passage lorsque nécessaire (voir la section *Règles de priorité*).
6. Effectuez le virage avec prudence en vous assurant de tourner dans la bonne voie.

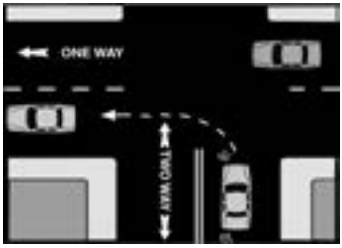
Les diagrammes routiers ci-dessous illustrent les bonnes façons d'effectuer un virage. Il est très important de tourner à partir de la bonne voie et d'entrer dans la bonne voie. Recherchez les lignes jaunes ou blanches peintes sur la chaussée de la route dans laquelle vous tournez. Si vous devez changer de voie, faites-le *après* avoir effectué votre virage.



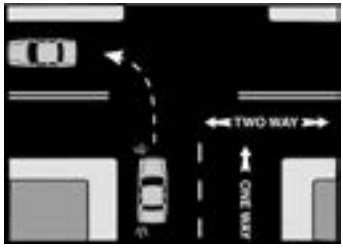
Virage à droite



Virage à gauche d'une route à double sens vers une route à double sens



Virage à gauche d'une route à double sens vers une route à sens unique



Virage à gauche d'une route à sens unique vers une route à double sens

Voici quelques règles :

- Tournez à partir de la voie la plus proche de celle dans laquelle vous souhaitez entrer. Pour un virage à droite, tournez à partir de la voie complètement à droite. Pour un virage à gauche, tournez à partir de la voie la plus près de la ligne centrale.
- Ne déportez pas votre véhicule hors de votre voie lorsque vous effectuez un virage et ne prenez pas le virage trop large dans l'intersection. Gardez votre véhicule centré au milieu des voies que vous quittez et dans lesquelles vous entrez.
- Une fois que vous avez commencé un virage dans une intersection, vous devez le terminer. Ne vous arrêtez pas au milieu du virage pour changer de direction. Si vous décidez de ne plus effectuer le virage, continuez simplement jusqu'à la prochaine intersection et revenez par un autre chemin.

Tourner au feu rouge

Vous devez effectuer un arrêt complet à un feu rouge. Vous pouvez ensuite tourner à droite, sauf si un panneau **NO TURN ON RED** est affiché. Vous devez d'abord céder le passage aux piétons et aux autres véhicules. Vous pouvez tourner à gauche au feu rouge uniquement si vous tournez d'une rue à sens unique vers une autre rue à sens unique. Les mêmes règles qui s'appliquent pour tourner à droite s'appliquent également pour tourner à gauche.



Demi-tours

Un demi-tour est un virage serré à gauche qui vous permet de repartir dans la direction opposée. Vous pouvez effectuer un demi-tour si la voie est libre et si cela peut être fait en toute sécurité. Vous ne pouvez pas effectuer de demi-tour si un panneau NO U-TURN est affiché.

- Vous pouvez uniquement effectuer un demi-tour à partir de la voie la plus proche de la ligne centrale.
- Assurez-vous de disposer de suffisamment d'espace pour compléter le virage. Ne créez pas de danger pour les véhicules venant en sens inverse.
- N'effectuez pas de demi-tour au sommet d'une côte, près d'une courbe ou à tout endroit où vous ou les autres conducteurs ne pouvez pas voir à une distance de 500 pieds.

Tourner à gauche à partir de voies centrales





Sur certaines routes à double sens, une voie centrale peut être désignée comme voie commune pour tourner à gauche à l'usage des véhicules circulant dans les deux directions. Vous ne pouvez pas circuler dans une voie centrale de virage.

Demi-tours en trois temps

Lorsque l'espace disponible ne permet pas d'effectuer un demi-tour, vous pouvez envisager un demi-tour en trois temps. Cette manœuvre vous permettra de repartir dans la direction opposée. Cette manœuvre ne doit être effectuée que lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- La rue est étroite
- La visibilité est bonne
- Il n'y a pas d'entrées publiques dans lesquelles s'engager
- La circulation est légère
- Le demi-tour est autorisé
- Il n'y a pas d'autre solution

Voici les étapes à suivre pour effectuer un demi-tour en trois temps.

1. Placez-vous le plus près possible du bord droit du trottoir. Mettez votre clignotant gauche. Vérifiez qu'il n'y a ni circulation ni piétons dans les deux sens (y compris dans votre angle mort). Attendez d'avoir un intervalle de 20 à 30 secondes pour effectuer le demi-tour.
2. Avancez lentement et tournez rapidement le volant vers la gauche. Cela placera le véhicule perpendiculairement à la rue, à environ deux pieds du trottoir. Arrêtez-vous.
3. Tournez le volant à fond vers la droite. Vérifiez la circulation dans les deux sens (y compris votre angle mort). Passez en marche arrière et commencez à reculer tout en regardant par-dessus votre épaule droite.
4. Reculez jusqu'au trottoir opposé en vous arrêtant juste avant celui-ci.
5. Vérifiez à nouveau la circulation dans les deux sens (y compris votre angle mort). Mettez votre clignotant gauche. Passez en marche avant (ou en première vitesse pour les véhicules à transmission manuelle) et accélérez jusqu'à la vitesse appropriée.

Marche arrière

Suivez les étapes suivantes lorsque vous reculez :

1. Placez-vous le plus près possible du bord droit du trottoir.
2. Vérifiez qu'il n'y a pas de circulation dans les deux sens (y compris dans votre angle mort).
3. Engagez la marche arrière et commencez à reculer tout en regardant par-dessus votre épaule droite. Maintenez une vitesse sûre et régulière tout en restant dans votre voie.

Règles de priorité

Les « règles de priorité » aident les conducteurs à gérer les situations de circulation qui ne sont pas contrôlées par des panneaux ou des feux de signalisation. Ces règles sont fondées sur la sécurité et la courtoisie. Elles ne vous accordent aucun « droit ». N'oubliez pas que la priorité se cède, elle ne se prend pas. Si un autre conducteur ne respecte pas ces règles, vous devriez toujours céder le passage.

Cette section décrit plusieurs règles de priorité. D'autres règles, comme l'obligation de céder le passage aux véhicules d'urgence, sont présentées plus loin dans ce chapitre.

Piétons



Vous devez toujours céder le passage aux piétons qui se trouvent sur la chaussée. Prenez également note des règles suivantes concernant les piétons :

- Si vous êtes à l'arrêt à un feu de circulation qui passe au vert, vous devez céder le passage aux piétons déjà engagés dans le passage piéton.
- Lorsque vous tournez, vérifiez la présence de piétons. Les piétons ont la priorité lorsqu'ils empruntent un trottoir ou traversent une allée/ruelle.
- Cédez toujours le passage aux personnes ayant une déficience visuelle (aveugles) qui traversent la rue. Vous devez rester à l'arrêt jusqu'à ce que la personne ait traversé en toute sécurité. Ne klaxonnez pas et ne faites pas signe à la personne de passer. Ne dépassez jamais un autre véhicule arrêté. Les piétons aveugles peuvent utiliser une canne blanche ou un chien-guide. La Loi sur la cane blanche (White Cane Law) exige qu'un conducteur effectue un arrêt complet lorsqu'un piéton aveugle traverse la rue.
- Sur une route à plusieurs voies, ne dépassez jamais un autre véhicule arrêté à un passage piéton sans avoir d'abord vérifié la présence de piétons.

Intersections non contrôlées par des panneaux ou des feux de circulation

Ralentissez à une intersection non contrôlée. Regardez à gauche et à droite afin de vérifier la circulation venant en sens inverse et avancez si la voie est libre. Toutefois :



Vous devez céder le passage sur les voies prioritaires.

- Vous *devez* céder le passage à tout véhicule qui s'est engagé dans l'intersection à partir de votre droite ou qui arrive de votre droite.
- Surveillez la circulation venant de la gauche. Même si vous avez légalement la priorité, assurez-vous que l'autre conducteur vous cède bien le passage avant d'avancer.

Carrefour à quatre stop



À un carrefour où des panneaux stop sont installés dans toutes les directions, vous devez céder le passage :

- À un autre véhicule qui s'est **déjà** complètement arrêté.
- À un véhicule situé directement à votre droite qui s'est arrêté **en même temps** que vous.

Les carrefours à quatre stop peuvent prêter à confusion. Essayez d'établir un contact visuel avec les conducteurs des autres véhicules afin d'évaluer leurs intentions et d'éviter les accidents.

À un carrefour à quatre stop, les véhicules doivent passer dans l'ordre où ils se sont arrêtés. Le premier véhicule à s'arrêter est le prochain à repartir. En cas de doute, cédez le passage au conducteur situé à votre droite.

Tourner à gauche

Lorsque vous effectuez un virage à gauche, vous devez d'abord céder le passage :

- Aux véhicules venant en sens inverse
- Aux véhicules déjà engagés dans l'intersection
- Aux piétons ou aux cyclistes qui traversent la trajectoire dans laquelle vous souhaitez circuler

Routes privées, entrées de cour et routes non pavées

Lorsque vous entrez sur une voie prioritaire pavée à partir d'une route privée, d'une entrée de cour ou d'une route non pavée, vous devez vous arrêter. Vous devez ensuite céder le passage aux piétons, aux cyclistes et aux véhicules circulant sur la route dans laquelle vous vous engagez.

Voies prioritaires

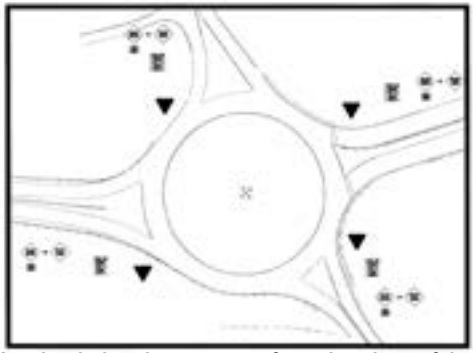
Sur une voie prioritaire désignée, vous devez céder le passage à la circulation sur cette voie avant de tourner.

Intersection entre une route à une ou deux voies et une route à plusieurs voies

Si vous circulez sur une route à une ou deux voies et arrivez à une intersection avec une autoroute divisée ou une route comportant trois voies ou plus, vous devez céder le passage.

Carrefours giratoires

Les carrefours giratoires sont beaucoup plus courants au Massachusetts que dans d'autres régions du pays. Un carrefour giratoire est une intersection où plusieurs routes convergent de différentes directions. Il vous permet de continuer sans devoir vous arrêter à un panneau STOP ou à un feu de circulation. Des panneaux de cédez-le-passage ce sont installés à l'entrée du carrefour giratoire. Une barrière physique (l'îlot central) se trouve au centre et oblige les véhicules à circuler autour de celui-ci. Les grands carrefours giratoires sont conçus pour gérer une circulation pouvant atteindre 40 miles à l'heure.



La circulation dans un carrefour giratoire se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Règles de circulation dans un carrefour giratoire

La circulation dans un carrefour giratoire se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Cédez toujours le passage aux véhicules déjà engagés dans le carrefour giratoire (sauf indication contraire des panneaux ou des policiers) ainsi qu'aux piétons. Utilisez vos clignotants de la même manière qu'à toute autre intersection. Traversez le carrefour giratoire et, lorsque vous êtes prêt à sortir, utilisez votre clignotant droit.

Choisir une voie

Si le carrefour giratoire comporte une seule voie, vous devez y entrer à partir de la voie de droite de la route d'où vous venez. Vous devez sortir dans la voie de droite de la route que vous souhaitez emprunter.

Si le carrefour giratoire comporte plusieurs voies, recherchez les panneaux afin de choisir la voie appropriée. S'il n'y a pas de panneaux, vous devriez faire ce qui suit :

- Pour effectuer un quart de tour ou continuer tout droit, entrez dans le carrefour giratoire par la voie de droite. Restez dans cette voie et sortez dans la voie de droite.
- Pour effectuer un trois quarts de tour ou un demi-tour, entrez dans le carrefour giratoire par la voie de gauche. Circulez dans la voie du milieu ou la voie intérieure. Sortez dans la voie de droite. Si vous arrivez d'une route à voie unique, vous devriez rester dans la voie de droite pendant toute la manœuvre.

Dans un carrefour giratoire à plusieurs voies, il peut y avoir de la circulation des deux côtés de votre véhicule. N'essayez pas de quitter votre voie avant qu'il soit sécuritaire de le faire. Si vous manquez votre sortie, ne vous énervez pas. Vérifiez la circulation autour de vous. Si cela peut être fait en toute sécurité, faites un autre tour et positionnez votre véhicule de manière à quitter le carrefour giratoire correctement et en toute sécurité. **Ne vous arrêtez pas dans le carrefour giratoire.**

Ronds-points

Les ronds-points sont semblables aux carrefours giratoires. Ils sont généralement beaucoup plus petits et comportent un îlot central plus petit. La plupart des ronds-points comportent des lignes de cédez-le-passage peintes sur la chaussée ainsi que des passages piétons. Les ronds-points sont utilisés sur les routes achalandées et leur petite taille oblige les véhicules à réduire leur vitesse à 25 miles à l'heure ou moins. Les ronds-points réduisent la nécessité de changer de voie. Recherchez les panneaux lorsque vous approchez d'un rond-point afin de déterminer dans quelle voie vous devez vous placer. Lorsque vous entrez dans un rond-point et choisissez une voie, vous devez suivre les mêmes règles que pour un carrefour giratoire. Les vitesses réduites dans les ronds-points les rendent plus sécuritaires pour les cyclistes.



Accidents de courtoisie

Parfois, des conducteurs qui essaient d'être gentils peuvent créer de la confusion et provoquer des « accidents de courtoisie ».

Faire signe à quelqu'un de passer dans une circulation arrêtée, ou traverser la circulation parce qu'une personne vous fait signe de passer, crée une situation dangereuse qui peut facilement entraîner un accident. La décision d'effectuer le virage doit dépendre de la circulation et de la visibilité. Si vous pouvez voir qu'il n'y a pas de circulation venant en sens inverse, ou que toute la circulation venant en sens inverse est arrêtée, vous pouvez effectuer le virage en toute

sécurité. Gardez à l'esprit que la circulation venant en sens inverse a la priorité, même si quelqu'un vous fait signe de passer.

Règles de dépassement

En règle générale, la loi exige que vous conduisiez du côté droit de la route. Lorsque le dépassement est autorisé, vous devez dépasser par la gauche. Le dépassement par la droite n'est permis que dans certaines situations.

Vous ne devriez dépasser un piéton, un cycliste ou un véhicule à moteur *que* lorsque cela est nécessaire et sécuritaire. **Vous ne pouvez pas dépasser la limite de vitesse lorsque vous effectuez un dépassement.** En cas de doute, ne dépassez pas.

N'utilisez *jamais* une voie de dépannage, l'accotement d'une route ou un trottoir pour dépasser un autre véhicule.

Il est facile pour une voiture ou une motocyclette d'être cachée dans les angles morts d'un gros véhicule. Par conséquent, ne suivez pas de trop près un camion ou un bus. Lorsque vous conduisez près d'un gros véhicule, soyez conscient des angles morts du conducteur à droite, à gauche, à l'avant et à l'arrière.

Dépassement par la gauche



Sur une route à plusieurs voies dans une même direction, vous devez utiliser les voies du centre et de gauche pour dépasser. Une ligne jaune discontinue sur une route à double sens vous permet d'empiéter temporairement sur la voie opposée afin de dépasser un véhicule, **si cela peut être fait en toute sécurité.**

Les étapes suivantes correspondent au diagramme illustré à droite :

1. Maintenez une distance sécuritaire entre votre véhicule et celui que vous souhaitez dépasser. Vérifiez que la voie de dépassement est libre. Si vous franchissez une ligne jaune discontinue pour dépasser, vous devez pouvoir voir clairement **au moins 400 pieds** devant vous. Vérifiez votre rétroviseur ainsi que votre angle mort.
2. Mettez votre clignotant gauche et engagez-vous progressivement dans la voie de dépassement.
3. Maintenez votre vitesse jusqu'à ce que vous ayez dépassé l'autre véhicule en toute sécurité, puis mettez votre clignotant à droite.
4. Assurez-vous qu'il y a suffisamment de distance entre votre véhicule et l'autre véhicule avant de revenir dans la voie de droite. Attendez au moins jusqu'à ce que vous puissiez voir les phares du véhicule dans votre rétroviseur.
5. Vous devez revenir dans la voie de droite avant qu'un véhicule venant en sens inverse ne se trouve à moins de 200 pieds de vous. Désactivez votre clignotant une fois revenu dans la voie de droite.



Si vous conduisez une motocyclette, vous ne pouvez dépasser qu'en file indienne.

Dépassement par la droite
Le dépassement par la droite n'est autorisé que dans certaines circonstances. Il ne peut être effectué que lorsque la route est dégagée et suffisamment large pour accueillir deux files de véhicules à moteur ou plus. Vous pouvez dépasser par la droite dans les situations suivantes :

- Le véhicule que vous dépassez est en train d'effectuer un virage à gauche ou s'apprête à le faire.
- Vous circulez sur une rue à sens unique.
- Vous circulez sur une route où la circulation se fait dans une seule direction (comme une autoroute à plusieurs voies).

Dépassement
Si un autre véhicule vous dépasse, vous devez ralentir et vous rabattre sur la droite. Laissez l'autre conducteur vous dépasser en toute sécurité. *N'accélérez pas.*

La « loi sur l'obligation de ralentir et de s'écarter » (chapitre 418 des lois de 2008) stipule que si vous approchez d'un véhicule d'urgence immobilisé dont les feux clignotants sont activés, vous devez circuler avec prudence et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sécuritaire selon les conditions routières. Si vous circulez sur une autoroute comportant au moins quatre voies (dont au moins deux permettent de circuler dans la même direction que vous), cédez le passage en « ralentissant et en vous écartant » vers une voie qui n'est pas adjacente à celle occupée par le véhicule d'urgence, d'entretien routier ou de dépannage.

Autrement dit, laissez une voie libre entre votre véhicule et le véhicule d'urgence immobilisé. Selon l'endroit où le véhicule d'urgence est stationné, vous devrez peut-être vous déplacer vers la droite ou vers la gauche. S'il n'est pas possible de « ralentir et de vous écarter », vous devez tout de même circuler avec prudence et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sécuritaire selon les conditions routières.

Dépassement de véhicules arrêtés

Ne dépassez pas des véhicules arrêtés ou qui tournent (tant aux intersections qu'en dehors des intersections). Ils peuvent être arrêtés pour un autre véhicule, une personne ou un animal que vous ne pouvez pas voir.

Respect des autres usagers / Partage de la route

Les voies de circulation sont destinées aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons. Tous les usagers de la route sont tenus de faire preuve de courtoisie. Les automobilistes doivent redoubler de prudence, car les usagers les plus vulnérables risquent d'être gravement blessés ou tués. Nous vous demandons de faire preuve de respect envers les personnes avec lesquelles vous partagez la route. Ne vous laissez pas dominer par la colère.

Comment reconnaître un conducteur agressif ?

Les conducteurs agressifs font souvent ce qui suit :

- Coupent la route aux autres usagers

- Dépassent la limite de vitesse
- Changent de voie sans signaler leurs intentions
- Collent les autres véhicules de trop près
- Brûlent les feux rouges
- Empêchent les autres automobilistes de les dépasser

Que pouvez-vous faire lorsque vous êtes confronté à un conducteur agressif ?

- Tentez de vous écarter de son chemin.
- Ne provoquez pas cette personne.
- Évitez le contact visuel.
- Ignorez les gestes grossiers.
- Portez votre ceinture de sécurité. Elle vous aidera à garder le contrôle de votre véhicule et vous protégera en cas d'accident.

Ne devenez pas un conducteur agressif !

Maîtrisez votre colère et ne laissez pas la situation empirer. Ne cherchez pas à savoir jusqu'à quel point l'autre conducteur peut être agressif. Si vous avez un téléphone cellulaire, composez le 911 pour signaler une situation d'urgence à la police d'État.

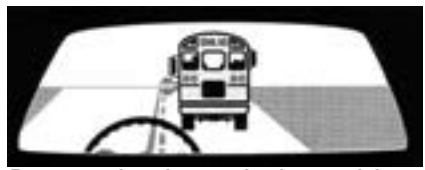
La police d'État patrouille les autoroutes dans des véhicules non identifiés. Les policiers recherchent les conducteurs agressifs qui mettent tout le monde en danger. Si vous êtes arrêté pour conduite agressive, le RMV peut examiner votre dossier. Le RMV peut suspendre votre permis et votre immatriculation avant la date de votre comparution devant le tribunal si vous représentez une menace pour la sécurité publique.

Soyez un conducteur prudent, faites preuve de courtoisie et traitez toujours les autres conducteurs comme vous aimeriez être traité. En tant que conducteur d'une voiture de tourisme, d'une fourgonnette, d'un petit camion ou d'une motocyclette, vous devez constamment partager la route avec d'autres personnes et d'autres véhicules.

Bus scolaires

Les bus scolaires jaunes sont munis de feux rouges clignotants et de panneaux stop qui se déploient du côté conducteur. Les véhicules de transport scolaire, comme les fourgonnettes, les familiales ou les berlines, sont munis de feux rouges clignotants et de panneaux SCHOOL BUS sur le toit. Les conducteurs utilisent ces signaux d'avertissement lorsqu'ils laissent monter ou descendre les élèves.

Si un bus scolaire ou un véhicule de transport scolaire a ses feux clignotants activés et son panneau stop déployé, vous devez vous arrêter. C'est la loi. Peu importe le côté de la route sur lequel vous circulez. Restez arrêté jusqu'à ce que les feux cessent de clignoter ou que le panneau stop soit replié.



Respectez les signaux des bus scolaires, que vous vous trouviez d'un côté ou de l'autre de la route.

Une première infraction à cette loi peut entraîner la suspension du permis de conduire et une amende de $250.

Même après l'arrêt des signaux d'avertissement, vous devriez avancer lentement et continuer à surveiller la présence d'enfants.

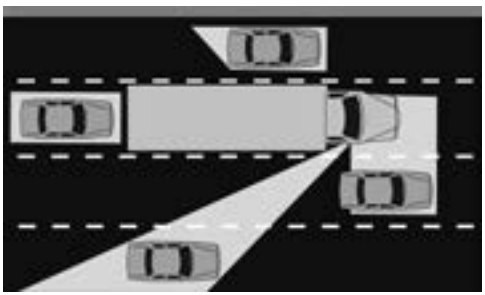
La seule exception à cette loi s'applique lorsqu'un bus scolaire est arrêté de l'autre côté d'une autoroute divisée comportant une barrière séparant les directions de circulation. Dans ce cas, vous n'êtes pas tenu de vous arrêter.

Camions et autres gros véhicules

L'un des principaux problèmes liés au partage de la route concerne les interactions entre les gros véhicules, comme les camions et les bus, et les véhicules plus petits, comme les voitures et les motos.

Voici quelques règles à respecter pour conduire en toute sécurité à proximité de camions, de semi-remorques et de bus :

- **Angles morts** — Une voiture ou une moto peut facilement se retrouver masquée dans les angles morts d'un gros véhicule. Par conséquent, ne suivez **pas** de trop près un camion ou un bus. Lorsque vous roulez à proximité d'un gros véhicule, soyez conscient des angles morts du conducteur à droite, à gauche, à l'avant et à l'arrière.
- **Suivi trop rapproché** — Si vous ne voyez pas les rétroviseurs d'un camion, c'est que vous le suivez de trop près. Le talonnage est dangereux. En suivant de trop près, vous perdez la marge de sécurité dont vous avez besoin si le véhicule devant vous s'arrête brusquement.
- **Couper la route** — Les conducteurs de gros véhicules essaient de conserver une marge de sécurité autour d'eux. Un gros camion peut nécessiter deux fois plus de distance pour s'arrêter qu'une voiture ou une moto, surtout lorsque les routes sont mouillées ou verglacées.



Ce diagramme illustre les différents angles morts d'un semi-remorque.

Ne conduisez pas dans l'espace immédiatement autour d'un gros véhicule. Ne vous engagez pas devant un gros véhicule pour ensuite ralentir ou vous arrêter brusquement. Le conducteur n'aura pas suffisamment d'espace pour s'arrêter et pourrait vous percuter, ou risquer une mise en portefeuille en essayant de freiner brusquement à vitesse d'autoroute.



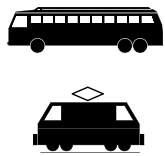
Si vous envisagez de dépasser, n'oubliez pas qu'un tracteur routier peut tirer plus d'une remorque.

Des études menées par le Conseil national de sécurité et l'Institut d'assurance pour la sécurité routière montrent qu'un semi-remorque à pleine charge peut avoir besoin d'une distance de freinage deux fois plus longue que celle d'une voiture de tourisme.

- **Conduire trop lentement** — Sur une autoroute à plusieurs voies, les camions et les bus ne peuvent circuler que dans les deux voies de droite. Ils utilisent la voie complètement à droite pour circuler normalement et la deuxième voie pour dépasser. Si vous circulez dans la deuxième voie, suivez le rythme de la circulation et ne roulez pas sous la vitesse minimale autorisée.

  Conduire trop lentement dans cette voie peut créer un ralentissement de gros véhicules. Cela peut accroître les dangers de la circulation sur l'autoroute. Si le conducteur d'un camion ou d'un bus souhaite vous dépasser, déplacez-vous lorsque cela peut être fait en toute sécurité et laissez le véhicule passer.
- **Dépassement par la gauche** — Il faut plus de temps pour dépasser un semi-remorque ou un bus qu'une voiture ou une moto. Sachez que les gros véhicules roulent plus lentement dans les montées et plus rapidement dans les descentes.
- **Dépassement par la droite** — Ne dépassez pas un camion ou un bus par la droite, sauf si cela est absolument nécessaire. **Les gros véhicules effectuent des virages larges et doivent parfois se déporter vers la gauche avant d'effectuer un large virage à droite**. Si vous êtes à côté d'un camion ou d'un bus, vous vous trouvez probablement dans un angle mort. Surveillez les virages possibles à droite et restez prudemment derrière le véhicule jusqu'à ce que vous sachiez ce que le conducteur va faire.
- **Approche d'un camion ou d'un bus** — Si un gros véhicule approche dans votre direction sur une route non divisée, restez à droite. Vous éviterez d'être heurté latéralement ou déstabilisé par les turbulences d'air. Aux intersections, redoublez de prudence lorsque vous évaluez la vitesse d'un véhicule venant en sens inverse. Les camions et les bus ne peuvent pas ralentir facilement si vous leur coupez la route pour tourner.

Bus et tramways



Soyez très vigilant à proximité des bus et des tramways. Les bus s'arrêtent fréquemment. Faites preuve de courtoisie et laissez les bus qui signalent leur intention de redémarrer quitter leur arrêt. Faites attention aux piétons qui montent dans les bus ou les tramways, ou qui en descendent.

La législation de l'État est très claire en ce qui concerne la conduite à proximité des tramways et de leurs voies :

- Vous ne devez pas circuler à moins de huit pieds des marches d'accès d'un tramway lorsque celui-ci laisse movnter ou descendre des passagers.
- Surveillez les tramways venant en sens inverse avant de traverser des voies. Ne tournez pas devant un tramway qui approche.
- Gardez une distance sécuritaire entre votre véhicule et un tramway lorsque celui-ci partage la chaussée.

N'oubliez pas qu'un tramway est limité à ses voies. Le conducteur d'un tramway ne peut pas faire d'écart pour **vous** éviter.

Véhicules lents
La plupart des véhicules agricoles, des engins de chantier et des autres véhicules lents portent des panneaux d'avertissement orange à l'arrière. Si vous approchez l'un de ces véhicules, réduisez votre vitesse et faites preuve de prudence. Traitez-les de la même manière que les cyclistes et les piétons. Laissez suffisamment d'espace autour du véhicule si vous prévoyez le dépasser.

Cortèges funéraires
Un cortège funéraire est composé d'au moins deux véhicules, y compris un véhicule de tête ou d'escorte, circulant pendant les heures de clarté et transportant le corps ou les cendres d'une personne décédée. Les règles relatives à la circulation dans un cortège funéraire et à proximité de celui-ci sont établies par la M.G.L. Ch. 85, Section 14A.

Les cortèges funéraires ont la priorité aux intersections, À L'EXCEPTION des situations où ils doivent céder le passage aux véhicules d'urgence utilisant leurs feux clignotants ou leurs sirènes, ou lorsqu'un agent des forces de l'ordre leur en donne l'ordre. Si le véhicule de tête d'un cortège funéraire (qui peut être un corbillard ou un véhicule de police) traverse légalement une intersection, tous les véhicules du cortège peuvent également traverser l'intersection, même si le feu de circulation change ou s'il y a un panneau stop.

Si vous conduisez dans le cadre d'un cortège funéraire, vous devez :

- Conduire prudemment en tout temps. Vous pouvez suivre le véhicule devant vous d'aussi près que la sécurité le permet.
- Surveiller les piétons et les autres véhicules lorsque vous entrez dans une intersection. Tant que cela peut être fait en toute sécurité, vous pouvez suivre le véhicule de tête à travers l'intersection, peu importe le feu de circulation ou le panneau stop.
- Ne pas dépasser 55 MPH sur une autoroute dont la limite de vitesse est de 55 MPH ou plus. Vous ne devez pas non plus circuler à plus de 5 MPH sous la limite de vitesse sur toute autre voie publique.
- Garder vos phares avant et vos feux arrière allumés.
- Allumer vos feux de détresse si vous êtes le premier ou le dernier véhicule du cortège.

Si votre véhicule ne fait pas partie du cortège funéraire :

- Vous ne pouvez pas circuler entre les véhicules du cortège, sauf si un agent des forces de l'ordre vous y autorise ou si vous conduisez un véhicule d'urgence utilisant sa sirène et ses feux clignotants.
- Vous ne pouvez pas vous joindre au cortège.
- Vous ne pouvez pas dépasser un cortège par la droite sur une autoroute à plusieurs voies, sauf si le cortège circule dans la voie complètement à gauche.

- Vous ne pouvez pas traverser une intersection, même si vous avez un feu vert pendant qu'un cortège funéraire traverse au feu rouge, sauf si vous pouvez le faire sans couper la trajectoire du cortège.

Un véhicule appartenant à une entreprise de pompes funèbres ou à un directeur de funérailles peut afficher un feu violet clignotant (et aucune autre couleur) lorsqu'il est conduit par le propriétaire, un employé ou un contractant de l'entreprise de pompes funèbres pendant un cortège funéraire.

Travailleurs routiers et équipes de réparation
À l'échelle nationale, 898 personnes ont été tuées en 2023 dans des accidents survenus dans des zones de travaux routiers.

Même si les chantiers de construction et d'entretien routier sont généralement bien signalés à l'aide de panneaux d'avertissement, vous devez faire preuve d'une prudence accrue afin d'assurer la sécurité de toute personne travaillant sur la chaussée. Les panneaux d'avertissement orange et l'équipement de chantier signifient généralement que des personnes travaillent à pied à proximité. Respectez attentivement la signalisation des travaux routiers et demeurez vigilant. Soyez attentif aux changements soudains dans la direction ou l'état de la route. Soyez prêt à vous arrêter. **Si vous recevez une contravention pour excès de vitesse dans une « zone de travaux », l'amende sera doublée.**



Animaux et véhicules tirés par des chevaux
Cédez toujours le passage à un animal qu'une personne guide, monte ou conduit. Les animaux sont facilement effrayés par les véhicules à moteur. Lorsque vous approchez d'un animal ou d'un véhicule tiré par des chevaux, soyez prudent et faites ce qui suit :



- Ralentissez.
- Arrêtez-vous si l'animal ou le véhicule vient vers vous ou traverse votre trajectoire. Laissez l'animal passer.
- Si l'animal ou le véhicule circule dans la même direction que vous, laissez suffisamment d'espace pour dépasser en toute sécurité. Circulez à une vitesse raisonnable.
- Ne klaxonnez pas et ne faites pas de bruit fort.
- Si l'animal que vous dépassez semble effrayé, vous devez vous ranger sur le côté et vous arrêter.
- Ne repartez que lorsque cela peut être fait en toute sécurité.
- Vous devez vous arrêter si le cavalier ou le conducteur vous fait signe de le faire.

La loi s'applique aux chevaux, aux vaches et à tout autre animal de trait.

Dans les zones rurales, soyez particulièrement vigilant lorsque vous croisez des charrettes à foin. Celles-ci sont généralement tirées par des animaux et transportent de nombreux passagers.

Stationnement

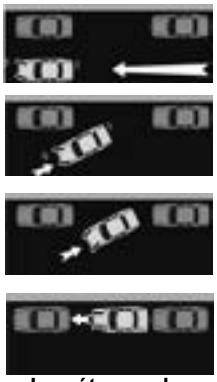
Le stationnement et l'arrêt d'un véhicule à moteur sont réglementés. Il est important d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation. Vous devriez pratiquer les manœuvres de stationnement et connaître les règles relatives au stationnement.

Voici quelques règles générales concernant l'arrêt et le stationnement :

- Vous ne devez pas créer un danger pour la circulation lorsque vous stationnez votre véhicule ou lorsqu'il est arrêté.
- Vous devez toujours vous assurer de laisser une chaussée dégagée d'au moins 12 pieds de largeur afin de permettre le passage des véhicules.
- Lorsque vous laissez votre véhicule sans surveillance, la loi de l'État exige que vous coupiez le moteur, serriez le frein de stationnement, vous assuriez que le contact est verrouillé, retiriez la clé et verrouilliez les portières.
- Lorsque vous quittez le bord du trottoir, vous devez attendre que les véhicules circulant dans la voie passent. Vous devez ensuite signaler votre intention de vous engager et vous insérer lentement dans la circulation.
- Si vous stationnez votre véhicule dans une zone commerciale ou résidentielle, celui-ci doit se trouver à au plus 12 pouces du trottoir. La seule exception est lorsque le stationnement en angle est autorisé.

Stationnement parallèle

1. Choisissez un espace suffisamment long pour votre véhicule. Assurez-vous que le stationnement est autorisé.
2. Placez-vous parallèlement au véhicule situé devant l'espace de stationnement. Laissez environ deux ou trois pieds entre votre véhicule et le véhicule stationné. Positionnez votre véhicule de manière à ce que votre pare-chocs arrière ou vos sièges avant soient alignés avec le pare-chocs arrière ou les sièges avant de l'autre véhicule.
3. Regardez derrière vous dans les deux directions afin de vérifier la présence de piétons et d'autres véhicules.
4. Reculez lentement et tournez le volant complètement vers le trottoir. Gardez le pied légèrement sur la pédale de frein. Regardez directement par la lunette arrière. N'utilisez pas vos rétroviseurs.
5. Lorsque l'avant de votre véhicule dépasse le pare-chocs arrière du véhicule stationné, tournez le volant dans la direction opposée et continuez à reculer.



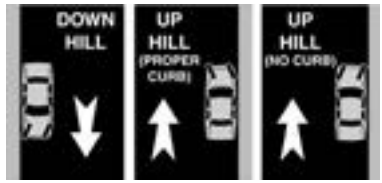
Les étapes du stationnement parallèle

6. Lorsque vous êtes suffisamment reculé, redressez les roues et avancez. Assurez-vous de laisser suffisamment d'espace devant et derrière votre véhicule afin que les autres véhicules puissent sortir.
7. Passez en position de stationnement.

Stationnement en pente

Si votre véhicule est muni d'une boîte de vitesses manuelle, serrez toujours le frein à main et laissez le véhicule en prise lorsque vous vous garez dans une

pente. Si votre véhicule est muni d'une boîte de vitesses automatique, serrez le frein à main et placez le levier de vitesses en position de stationnement (Park). Vous devez orienter les roues avant dans la bonne direction afin d'empêcher le véhicule de descendre la pente en cas de défaillance des freins.



- **Sans bordure —** Tournez les roues vers *l'intérieur*, en direction du bord de la route.
- **En montée contre une bordure —** Tournez les roues vers *l'extérieur*, en direction de la voie de circulation.
- **En descente contre une bordure —** Tournez les roues vers *l'intérieur*, en direction de la bordure.

Règles de stationnement

Les règles de stationnement sont généralement établies par la loi de l'État et appliquées par les villes et municipalités locales. Lorsque ces règlements sont adoptés par les municipalités, ils sont souvent, mais pas toujours, semblables aux règlements de l'État. Les espaces de stationnement sont souvent délimités par des lignes blanches peintes sur la chaussée. Vous devez stationner votre véhicule entre ces lignes. Vous ne pouvez pas occuper une partie de deux espaces. Au Massachusetts, il est interdit de stationner votre véhicule dans certains endroits :

- Dans une zone signalée par un panneau NO PARKING, NO STANDING ou NO STOPPING
- Dans une voie cyclable
- À un arrêt de bus (l'amende pour stationnement dans un arrêt de bus signalé est de $100)
- Dans une station de taxis
- Dans une zone et à un moment indiqués pour le nettoyage des rues
- Dans une zone de chargement signalée
- À moins de 20 pieds d'une intersection
- Dans un passage piéton, devant une entrée privée ou devant une rampe d'accès pour personnes handicapées
- Dans une zone signalée réservée au stationnement HP-DV uniquement (à moins d'avoir des plaques ou des macarons pour personnes handicapées, ou des plaques pour anciens combattants handicapés). L'amende pour une première infraction est de $300. L'amende pour utilisation abusive d'une plaque ou d'un macaron pour personnes handicapées ou anciens combattants est d'au moins $500
- Dans une zone hachurée adjacente à un espace HP-DV, même si vous avez des plaques ou un macaron pour personnes handicapées
- À moins de dix pieds d'une borne-fontaine ou d'une voie réservée aux véhicules d'urgence
- Sur un trottoir, une bordure, un îlot central ou un terre-plein central
- Pendant une urgence météorologique ou routière

- Dans le sens contraire de la circulation
- Sur une autoroute d'État ou une autoroute inter-États, sauf autorisation
- Sur la Massachusetts Turnpike (les amendes varient de $15 à $100)
- Sur une chaussée située dans une zone rurale ou à l'extérieur d'un secteur densément peuplé
- Dans une voie de circulation à côté d'une rangée de véhicules stationnés (« en double file »)
- Pour effectuer des réparations non urgentes sur votre véhicule

Vous pouvez recevoir une contravention assortie d'une amende pour avoir enfreint une règle de stationnement. Les amendes pour la plupart des infractions mentionnées ci-dessus sont établies par règlement municipal et varient selon la ville ou la municipalité. Des contraventions de stationnement impayées peuvent vous empêcher de renouveler votre permis de conduire ou l'immatriculation de votre véhicule.














Parcmètres

De nombreux espaces de stationnement publics sont équipés de parcmètres fonctionnant avec des pièces de monnaie. Des règles et des limites de temps s'appliquent généralement pendant les jours et les heures indiqués.

Si vous stationnez plus longtemps que la durée autorisée ou ne payez pas les frais de parcmètre, vous pourriez recevoir une contravention de stationnement.

Permis de stationnement

De nombreuses villes et municipalités délivrent des permis de stationnement spéciaux aux résidents. Certaines rues comportent des panneaux **RESIDENT PERMIT PARKING ONLY**. Si vous ne possédez pas de permis ou de vignette spéciale pour visiteurs, vous ne pouvez pas vous y stationner. Communiquez avec votre ville ou votre municipalité afin de savoir comment obtenir un permis.

Autres règles de la route

Les lois suivantes n'ont pas encore été abordées. **Il est illégal de** :

- Conduire dans le cadre d'un pari ou d'un enjeu
- Faire une course de rue
- Jeter quoi que ce soit par la fenêtre de votre véhicule pendant que vous conduisez
- Jeter des déchets ou du verre sur une chaussée ou sur un terrain public ou privé
- Jeter des cigarettes allumées ou tout objet pouvant provoquer un incendie près d'une forêt ou d'un champ dégagé
- Contourner ou modifier le système de silencieux d'un véhicule à moteur

Vous devez rapporter l'huile moteur usagée, le liquide de transmission et les autres matières dangereuses à l'endroit où vous les avez achetés. Le garage ou le magasin qui vous les a vendus est responsable de leur élimination.

Règles pour les piétons

Les piétons doivent respecter les règles suivantes :

- La loi de l'État vous oblige à utiliser un passage piéton lorsqu'il y en a un. Si une intersection est équipée d'un feu de circulation, appuyez sur le bouton et attendez que le signal « **WALK** » s'allume. Aux intersections sans bouton-poussoir, le signal « **WALK** » s'affiche automatiquement. Soyez patient !
- Ne traversez pas si le signal indique « **DON'T WALK** ».
- Avant de traverser une chaussée, arrêtez-vous au bord du trottoir, regardez à gauche, regardez à droite, puis regardez à nouveau à gauche pour vérifier la circulation. Faites-le même dans une rue à sens unique. Soyez vigilant pendant la traversée. Soyez particulièrement vigilant aux intersections où les véhicules à moteur sont autorisés à tourner à droite au feu rouge.
- Si vous devez vous engager sur la chaussée depuis un espace entre des voitures stationnées, arrêtez-vous et regardez avant de traverser.
- Vous devez utiliser un trottoir lorsqu'il y en a un. En l'absence de trottoir, vous devez marcher sur l'accotement, **face** à la circulation.
- Ne marchez jamais le long ou en travers des voies rapides, des autoroutes inter-États ou des autoroutes à péage.
- Portez des vêtements de couleurs vives ou munis de bandes réfléchissantes, particulièrement la nuit.











Règles pour les cyclistes et automobilistes en présence de cyclistes
(comme modifiées par le chapitre 525 des lois de 2008)

Les cyclistes ont le droit d'utiliser toutes les voies publiques de cet État, à l'exception des autoroutes à accès restreint ou des voies rapides d'État où des panneaux interdisant spécifiquement les vélos sont affichés. Lorsqu'ils circulent sur les voies publiques, les cyclistes doivent respecter les mêmes règles et règlements de circulation de base que ceux qui s'appliquent aux conducteurs de véhicules à moteur. Les règles relatives aux vélos (y compris les modifications) sont présentées ci-dessous.

En tant que cycliste : (tiré du Chap. 85, section 11B)

- Vous pouvez utiliser **toute la voie**, partout, en tout temps et sur toute rue (sauf les autoroutes d'État à accès restreint ou les voies rapides où des panneaux interdisant spécifiquement les vélos sont affichés), même s'il y a une voie cyclable.

- Vous devez circuler dans le même sens que la circulation, sauf indication contraire des panneaux ou du marquage routier.
- Vous devez vous arrêter aux feux rouges et aux panneaux STOP.
- Vous pouvez rester à droite lorsque vous dépassez un véhicule à moteur circulant dans la voie.
- Vous devez signaler votre intention de vous arrêter ou de tourner à l'aide d'une main. Toutefois, le signal n'a pas besoin d'être continu ni d'être effectué si les deux mains sont nécessaires pour conduire le vélo en toute sécurité.
- Vous pouvez circuler sur les trottoirs à l'extérieur des secteurs commerciaux pour des raisons de sécurité, sauf si cela est interdit localement.
- Si vous circulez sur un trottoir ou une voie partagée, vous devez céder le passage aux piétons et donner un signal sonore avant de dépasser (aucune sirène ni sifflet).
- Il ne peut y avoir plus de deux vélos roulant côte à côte. Sur une route comportant plus d'une voie dans la direction de circulation, les cyclistes roulant côte à côte doivent rester dans une seule voie et ne pas gêner inutilement la capacité d'un véhicule à vous dépasser.
- Vous devez maintenir une distance sécuritaire avec les autres cyclistes, particulièrement à l'approche des intersections.
- Vous devez ralentir à l'approche des passages piétons, particulièrement lorsque la circulation est dense.
- Vous devez être assis sur un siège permanent fixé au vélo. Un passager doit également être assis sur un siège permanent fixé au vélo ou à une remorque tractée par celui-ci.
- Vous ne pouvez pas transporter une personne âgée de un à quatre ans ou pesant 40 lbs. ou moins, sauf dans un « siège pour bébé » fixé au vélo. Cette personne doit être attachée à l'aide d'un harnais, être assise en position verticale et ses mains et ses pieds doivent être protégés des rayons des roues. Une personne peut être assise sur le siège d'un vélo tandem si elle peut atteindre les pédales et le guidon. Vous ne pouvez pas transporter un enfant âgé de moins d'un an sur un vélo.
- Un casque de vélo approuvé par la Commission américaine de sécurité des produits de consommation (CPSC) doit être porté par tout conducteur ou passager de moins de 16 ans. Il doit être attaché correctement à la tête lorsque le vélo circule sur une voie publique ou une piste cyclable, sauf si le passager est attaché dans une remorque fermée protégeant sa tête.
- Vous devez donner un avertissement sonore (autre qu'une sirène ou un sifflet) lorsque cela est nécessaire pour assurer une conduite sécuritaire.
- Vous pouvez stationner votre vélo sur une voie publique ou un trottoir, mais seulement si cela n'entrave pas la circulation des véhicules ou des piétons.
- Vous ne pouvez pas laisser le vélo être tiré par un autre véhicule et vous pouvez uniquement tirer une remorque à vélo.
- Vous ne pouvez pas transporter d'objets qui nuiraient à la conduite sécuritaire du vélo et vous devez garder au moins une main sur le guidon en tout temps.
- Vous devez disposer d'un système de freinage fonctionnel permettant de vous arrêter à partir de 15 MPH sur une distance de 30 pieds.
- D'une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant le lever

du soleil, vous devez avoir une lumière blanche à l'avant visible jusqu'à 500 pieds ainsi qu'un feu rouge ou un réflecteur à l'arrière visible jusqu'à 600 pieds.
- D'une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant le lever du soleil, vous devez avoir un réflecteur sur chaque pédale ou sur vos chevilles, ou encore du matériel réfléchissant sur vous-même ou sur le vélo. Les réflecteurs doivent être visibles jusqu'à 600 pieds de tous les côtés.
- Le guidon ne peut pas être réglé à une hauteur supérieure à celle de vos épaules lorsque vous le tenez, et vous ne pouvez pas modifier la fourche au-delà de la conception originale du fabricant.
- Vous devez signaler à la police de la municipalité où il s'est produit tout accident ayant causé des blessures corporelles ou des dommages matériels de plus de $100.

En plus des règles mentionnées ci-dessus, les cyclistes devraient également faire ce qui suit :
- Circuler en ligne droite afin que les conducteurs et les piétons puissent prévoir vos déplacements.
- Circuler à une vitesse appropriée sur les voies partagées et les rues. Si vous circulez sur un trottoir là où cela est autorisé, vous devez rouler à la vitesse d'un piéton et céder le passage aux piétons.
- Ranger votre téléphone lorsque vous faites du vélo. N'envoyez pas de messages texte en roulant.
- Céder le passage aux piétons. Soyez vigilant et prêt à vous arrêter pour eux.
- Ralentir à l'approche des passages piétons.
- Circuler à l'extérieur de la « zone d'ouverture des portières » (au moins trois pieds des voitures stationnées) et surveiller les portières qui pourraient s'ouvrir.
- Laisser de l'espace aux autres cyclistes. Dépassez les autres cyclistes par la gauche, et non par la droite. Ne coupez pas la route aux autres cyclistes arrêtés à une intersection.
- Aux intersections, supposez que les conducteurs ne vous voient pas. Ralentissez et essayez d'établir un contact visuel avec le conducteur. Anticipez les moments où les conducteurs pourraient tourner. N'essayez pas de dépasser rapidement un conducteur à une intersection. Maintenez une vitesse sécuritaire.
- Laisser de l'espace aux bus, aux camions et aux autres gros véhicules et éviter de circuler à côté d'eux ou de les dépasser. Ils effectuent des virages larges, prennent du temps pour s'arrêter complètement et possèdent de grands angles morts. Soyez particulièrement prudent dans l'angle mort arrière et ne supposez pas que le conducteur peut vous voir. Ne dépassez jamais un semi-remorque en mouvement par la droite.
- Ne dépassez pas les bus par la droite. Vous pourriez heurter une personne qui descend du bus ou être coincé contre la bordure. Si vous dépassez un bus par la gauche, soyez attentif et attendez-vous à ce qu'il se réengage dans la voie.
- Ne portez pas d'écouteurs ou de casques audio dans les deux oreilles lorsque vous faites du vélo.

Le port d'un casque de vélo approprié réduit considérablement le risque de décès et de blessures invalidantes liés au vélo.

En tant qu'automobiliste en présence de cyclistes :

- **Ne coupez pas la route après avoir dépassé un cycliste :** Lorsque vous dépassez un vélo circulant dans la même direction que vous et situé à votre droite, vous ne pouvez pas revenir vers la droite avant d'avoir dépassé le cycliste en toute sécurité. (Chap. 89, sec. 2)
- **N'effectuez pas un virage brusque après avoir dépassé un cycliste :** Lorsque vous dépassez un vélo près d'une intersection ou d'une entrée privée où vous souhaitez tourner à droite, vous ne pouvez tourner que si vous vous trouvez à une distance sécuritaire du cycliste et pouvez effectuer le virage à une vitesse raisonnable et appropriée. (Chap. 90, sec. 14)
- **Ne serrez pas les cyclistes dans une voie étroite :** Si une voie est trop étroite pour dépasser un vélo à une distance sécuritaire, soyez **PATIENT** jusqu'à ce que vous puissiez utiliser une voie adjacente en toute sécurité ou **ATTENDEZ** qu'il soit sécuritaire de dépasser dans la voie que vous partagez. (Chap. 89, sec. 2) Vous devez laisser au moins quatre pieds d'espace lorsque vous dépassez.
- **Ne manquez pas de céder le passage lorsque vous tournez à gauche :** Lorsque vous tournez à gauche à une intersection ou dans une ruelle, une route privée ou une entrée privée, vous devez céder le passage à tout véhicule venant en sens inverse, y compris un vélo, s'il se trouve dans l'intersection ou suffisamment près pour représenter un danger immédiat. (Chap. 90, sec. 14)
- **Surveillez les cyclistes à votre droite :** Les vélos peuvent légalement circuler à la droite des véhicules à moteur. La loi précise qu'un automobiliste impliqué dans un accident avec un vélo ne peut pas invoquer comme défense le fait que le vélo se trouvait à la droite des autres véhicules. (Chap. 85, sec. 11B)
- **N'ouvrez pas une portière sans regarder d'abord :** Les conducteurs et les passagers peuvent recevoir une amende allant jusqu'à $100 pour avoir ouvert la portière d'un véhicule devant un vélo arrivant en sens inverse. (Chap. 90, sec. 14) Avant d'ouvrir votre portière, vous devriez toujours vérifier derrière vous afin de vous assurer qu'aucun cycliste n'approche.
- **Sachez que les cyclistes peuvent rouler à deux côte à côte.** Toutefois, sur une route comportant plus d'une voie dans la direction de circulation, ils doivent rester dans une seule voie. (Chap. 85, sec. 11B)
- **Sachez que les cyclistes ne sont pas toujours tenus de signaler leurs virages !** Les cyclistes doivent signaler leur intention de s'arrêter ou de tourner à l'aide d'une main. Toutefois, le signal n'a pas besoin d'être continu ni d'être effectué si les deux mains sont nécessaires pour conduire le vélo en toute sécurité. (Chap. 85, sec. 11B)












Danger de l'ouverture des portières pour les cyclistes

Les portières de véhicules ouvertes représentent un danger très sérieux pour les cyclistes. Lorsqu'ils ouvrent la portière d'un véhicule, les conducteurs et les passagers devraient faire ce qui suit :

1. Vérifier votre rétroviseur intérieur.

2. Vérifier votre rétroviseur latéral.

3. Ouvrir la portière avec la main la plus éloignée de celle-ci.

Cette méthode est appelée « Dutch Reach » car elle trouve son origine aux Pays-Bas. Elle vous oblige à tourner le corps, ce qui vous permet de mieux voir les cyclistes qui approchent. Elle empêche également d'ouvrir la portière trop brusquement. Cela permet non seulement de protéger les cyclistes, mais aussi d'éviter que votre portière ne soit endommagée ou arrachée par un véhicule à moteur qui approche.

Les cyclistes devraient circuler à au moins trois pieds des voitures stationnées afin d'éviter les portières, autant sur les rues avec voies cyclables que sur celles sans voie cyclable. Cela permet aux cyclistes de rester à l'extérieur de la « zone d'ouverture des portières » et les protège contre les accidents causés par l'ouverture des portières de véhicules.



La méthode « Dutch Reach » pour ouvrir les portières d'un véhicule.

Zones réservées aux cyclistes

Les zones réservées aux cyclistes sont des marquages au sol installés aux intersections afin de permettre aux cyclistes de tourner en toute sécurité lorsqu'ils s'approchent d'un feu rouge. Ces zones sont de couleur verte et comportent l'image d'un cycliste. Aux intersections, elles sont peintes sur la chaussée avant le passage piéton et couvrent toute la largeur de la voie de circulation.

Les conducteurs doivent s'arrêter derrière la zone réservée aux cyclistes (même lorsqu'elle est vide) et attendre le feu vert.

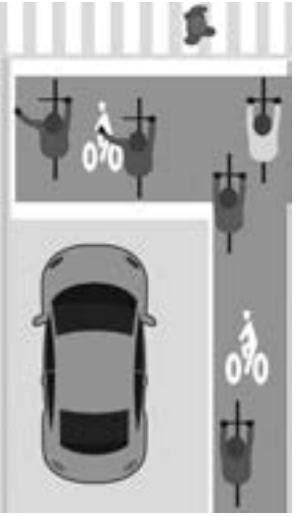
Les cyclistes qui tournent à gauche doivent s'arrêter dans la zone réservée aux

cyclistes, se placer du côté gauche de celle-ci, signaler leur intention de tourner et attendre le feu vert. Les cyclistes qui continuent tout droit ou tournent à droite doivent rester à droite dans la zone réservée aux cyclistes, en formation décalée, et attendre le feu vert.

Les zones réservées aux cyclistes peuvent également être utilisées pour effectuer un virage à gauche en deux temps. Un virage à gauche en deux temps permet aux cyclistes d'effectuer un virage à gauche en deux étapes distinctes, plutôt que de traverser plusieurs voies de circulation :

Étape 1 : Traversez l'intersection tout droit au feu vert et arrêtez-vous dans la zone réservée aux cyclistes de la route sur laquelle vous souhaitez tourner.

Étape 2 : Attendez le feu vert et traversez l'intersection tout droit.



Exemple de zone réservée aux cyclistes

Pistes cyclables séparées

Les pistes cyclables séparées, également appelées « pistes cyclables protégées », séparent physiquement la circulation des vélos de celle des véhicules à moteur. Lorsque ces pistes traversent une intersection, elles sont souvent signalées par un marquage au sol vert représentant un cycliste. Les pistes cyclables ne sont pas destinées aux piétons, qui doivent rester sur le trottoir.

Aux intersections, les conducteurs doivent s'arrêter à la ligne d'arrêt afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser en toute sécurité. Lorsqu'ils tournent à droite, les conducteurs doivent céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui traversent.

Les conducteurs doivent toujours vérifier qu'aucun cycliste ne s'approche lorsqu'ils tournent en traversant une piste cyclable. Cela peut nécessiter de regarder sur le côté et derrière le véhicule.

Les cyclistes doivent circuler dans la bonne direction sur les pistes cyclables. Aux intersections, les cyclistes devraient circuler dans la voie cyclable à travers l'intersection, tout en surveillant les véhicules qui tournent. Les cyclistes doivent céder le passage aux piétons qui traversent.

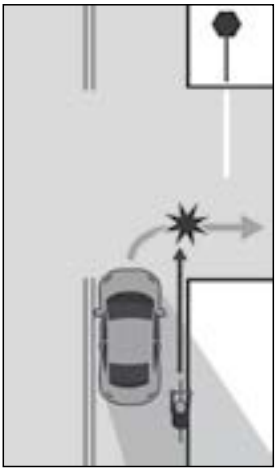
Scénarios courants d'accidents impliquant des cyclistes

Les images de la page suivante illustrent des scénarios courants d'accidents entre des véhicules à moteur et des cyclistes. Dans tous ces accidents, la responsabilité incombe au conducteur du véhicule à moteur ; les conducteurs doivent donc toujours rester vigilants face aux cyclistes qui pourraient être masqués par d'autres véhicules ou des bâtiments. Ils doivent également veiller

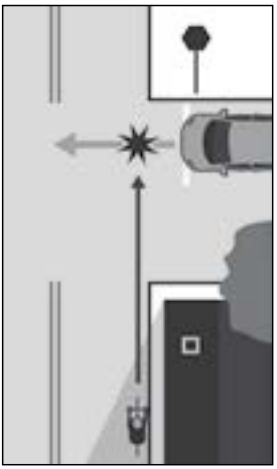
à ne pas sous-estimer la vitesse d'un cycliste ni l'espace nécessaire pour le dépasser. Dans tous ces scénarios, les cyclistes peuvent améliorer leur visibilité et réduire le risque d'accident en circulant davantage vers la gauche dans la voie.



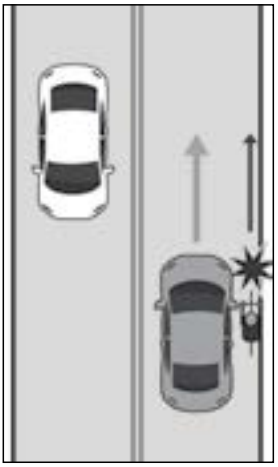
Croisement à gauche



Virage à droite



Sortie d'entrée



Collision latérale

Situations de conduite particulières



Seules la pratique et l'expérience peuvent faire de vous un bon conducteur. Environ 40 % des accidents sur autoroute impliquent des conducteurs de moins de 25 ans (Département des données sur les accidents du RMV). La plupart de ces accidents sont dus au manque d'expérience des conducteurs. Pour être un bon conducteur, vous devez respecter les règles suivantes.

- Consacrez toute votre attention à la conduite. Ne vous laissez pas distraire au volant. Parler aux passagers, régler l'autoradio ou manger peuvent tous être dangereux.
- Conduisez de manière défensive et gardez les yeux rivés sur la route devant vous. En restant vigilant, vous repérerez les dangers et aurez le temps de les éviter.
- Apprenez à conduire dans différentes situations. Entraînez-vous à la conduite sur autoroute, à la conduite de nuit et à la maîtrise d'un véhicule à moteur dans différentes conditions météorologiques.
- Sachez comment gérer les situations d'urgence, telles qu'un dérapage ou un éclatement de pneu.
- Connaissez, comprenez et respectez les règles de la route.

Ce chapitre explique la conduite défensive et la manière de gérer des situations de conduite particulières. Il vous indique également quoi faire en cas d'accident, même si vous n'êtes qu'un simple témoin.

Véhicule d'urgence en mouvement

- Cédez toujours le passage aux camions de pompiers, aux ambulances, aux voitures de police et aux autres véhicules d'urgence qui utilisent une sirène et/ou des feux d'urgence clignotants.
- Si un véhicule d'urgence approche, peu importe la direction, vous devez vous ranger le plus près possible du côté droit de la route. Arrêtez-vous jusqu'à ce que le véhicule soit passé. Rouler lentement n'est pas acceptable.
- Vérifiez vos rétroviseurs et trouvez un endroit sécuritaire pour vous ranger à droite. Vous ne devez pas vous déporter vers la gauche ni freiner brusquement. Ne vous arrêtez pas brusquement. Utilisez votre clignotant droit.
- NE VOUS arrêtez JAMAIS au milieu d'une intersection. Traversez l'intersection et rangez-vous dès que cela peut être fait en toute sécurité.
- Une fois le véhicule d'urgence passé, mettez votre clignotant gauche et assurez-vous que la voie est libre. Vérifiez qu'aucun autre véhicule d'urgence n'approche. Vous pouvez ensuite vous réinsérer dans la circulation.
- Il est illégal de suivre un véhicule d'urgence répondant à une alarme à moins de 300 pieds derrière celui-ci.

Véhicules d'urgence et d'entretien à l'arrêt

- Vous devez ralentir et rester vigilant lorsque vous apercevez un « véhicule d'intervention d'urgence » arrêté devant vous, avec ses feux d'urgence clignotants. Cela comprend les camions de pompiers, les voitures de police, les ambulances et les « véhicules d'intervention en cas de catastrophe » (généralement utilisés en soutien à d'autres véhicules et services d'urgence). Cela comprend également les véhicules d'entretien routier ou de dépannage (dépanneuse, camion à rampe, etc.) munis de feux d'urgence clignotants. Vous devez faire preuve de prudence pour assurer votre sécurité et celle des autres.
- La « **loi sur l'obligation de ralentir et de s'écarter** » (chapitre 418 des lois de 2008) exige que vous fassiez preuve de prudence et réduisiez votre vitesse à un niveau raisonnable et sécuritaire selon les conditions routières lorsque vous approchez d'un véhicule d'urgence immobilisé avec ses feux clignotants. Sur une autoroute comportant au moins quatre voies (dont au moins deux dans la direction où vous circulez), cédez le passage en « ralentissant et en vous écartant » de façon sécuritaire vers une voie non adjacente à celle occupée par le véhicule d'urgence. En d'autres termes, laissez une voie libre entre votre véhicule et le véhicule d'urgence immobilisé. Selon l'endroit où le véhicule d'urgence est stationné, vous devrez peut-être vous décaler vers la droite ou vers la gauche. S'il est impossible de « ralentir et de vous écarter », vous devez tout de même faire preuve de prudence et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sécuritaire.
- Soyez toujours prêt à vous arrêter au besoin lorsque vous dépassez un

véhicule d'urgence.

- La nuit, veillez à baisser vos feux de route.
- Si vous avez besoin d'aide, arrêtez-vous devant la voiture de police et demandez de l'aide. Ne vous arrêtez jamais derrière une voiture de police. (*N'approchez pas un agent de police qui intervient auprès d'un automobiliste immobilisé*. Restez à côté de votre véhicule sur l'accotement jusqu'à ce que l'agent ait terminé.)
- Il est illégal de circuler ou de stationner à moins de 800 pieds d'un incendie. Ne roulez pas sur une lance à incendie non protégée, sauf si un pompier ou un agent de la sécurité publique vous y autorise.

Consignes générales si vous êtes arrêté par un agent de police

La loi de l'État vous oblige à vous ranger sur le bas-côté et à vous arrêter lorsqu'un agent de police vous en fait le signal. Vous devez vous arrêter, que l'agent se trouve dans une voiture de police ou à pied. Se faire arrêter peut être source d'anxiété tant pour vous que pour l'agent de police. Vous pouvez craindre de recevoir une contravention ou ne pas savoir pourquoi vous êtes arrêté. Les agents de police savent rarement à quoi s'attendre de la part d'un conducteur ou de ses passagers. C'est pourquoi ils peuvent s'inquiéter pour leur propre sécurité.

Votre comportement lors d'un contrôle routier peut influencer la réaction de l'agent de police. Il n'est pas approprié de discuter, de ne pas tenir compte des instructions ou des demandes de l'agent, de suggérer que l'agent serait plus efficace en contrôlant d'autres conducteurs, ou de fouiller soudainement sous le siège ou dans des zones non visibles de l'habitacle. Ces gestes peuvent accroître l'inquiétude de l'agent pour sa propre sécurité.

Le contrôle du respect du code de la route est l'une des missions les plus importantes des agents de police. Ils contribuent à assurer la fluidité de la circulation et à prévenir les décès et les blessures sur nos voies publiques. La nécessité d'un contrôle constant est évidente. Chaque année, aux États-Unis, les accidents de véhicules à moteur font plus de morts et de blessés que toutes les autres formes de violence réunies. En 2022 (dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), 42 514 personnes (conducteurs, passagers, piétons et cyclistes) ont été tuées et plus de 2 382 000 ont été blessées aux États-Unis dans des accidents (Administration nationale de la sécurité routière – NHTSA). En 2022, le Massachusetts a enregistré 413 décès et 30 611 blessés liés à des accidents (Département des données sur les accidents du RMV).

Les agents de police ont des raisons de s'inquiéter pour leur sécurité lors des contrôles routiers. Chaque année aux États-Unis, plusieurs agents de police sont tués et des milliers d'autres sont agressés. Rien qu'en 2021, 5 agents de police ont été tués et 4 687 autres ont été agressés lors de poursuites et de contrôles routiers (Bureau fédéral d'enquête (FBI) – Uniform Crime Reports).

Pour vous aider à réduire votre niveau d'anxiété, voici ce que vous devriez faire lors d'un contrôle routier.

- N'ignorez pas le signal de l'agent et ne faites pas semblant de ne pas l'avoir vu.
- Mettez votre clignotant et vérifiez vos rétroviseurs. Déplacez prudemment et lentement votre véhicule complètement sur le côté droit de la route. Ne vous rangez PAS sur la gauche. Si l'agent passe sans s'arrêter, reprenez votre voie de circulation lorsque cela peut être fait en toute sécurité.
- Ne vous arrêtez pas à une intersection, devant une entrée privée ou sur une voie de circulation. Si l'agent vous demande de vous arrêter à un endroit précis, faites-le.
- Mettez le véhicule en position de stationnement (si la transmission est automatique) ou au point mort avec le frein à main serré (si la transmission est manuelle). Coupez le moteur et la radio.
- Restez dans le véhicule (vous et vos passagers). Ne sortez que si l'agent vous y invite. Si l'on vous demande de sortir du véhicule, restez à l'écart de la circulation et gardez les mains bien en vue.
- S'il fait nuit, laissez vos phares allumés et allumez le plafonnier.
- Abaissez votre vitre lorsque l'agent s'approche de vous.
- L'agent vous expliquera généralement pourquoi vous avez été arrêté. S'il ne porte pas d'uniforme, l'agent vous montrera ses pièces d'identité ou vous pourrez lui demander de les voir.
- Attendez que l'agent vous demande votre permis de conduire et votre immatriculation avant que vous (ou un passager) ne fouilliez dans la boîte à gants. Ne fouillez pas brusquement dans vos vêtements pendant que l'agent s'approche ou se trouve à proximité. Même si vous savez que vous ne cherchez que les documents appropriés, vos mouvements peuvent raisonnablement être interprétés par l'agent comme une tentative de saisir une arme ou de cacher quelque chose. L'agent peut se sentir menacé et réagir d'une manière à laquelle vous ne vous attendez pas. Remettez les documents à l'agent lorsqu'il vous les demande et ne les présentez pas dans un portefeuille ou un étui. Le chapitre 90, section 11, des Lois Générales exige que vous ayez votre permis de conduire et votre immatriculation à portée de main lorsque vous conduisez un véhicule. Une amende de $35 est prévue pour une première infraction en cas de non-présentation de l'un ou l'autre de ces documents. Si vous n'avez pas votre permis de conduire et votre immatriculation, l'agent peut vous demander votre nom et votre adresse et, si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule, le nom et l'adresse du propriétaire. Si vous refusez de vous conformer à cette demande ou fournissez un faux nom ou une fausse adresse, vous êtes passible d'une amende de $100 (chapitre 90, section 25). Vous pouvez également être arrêté et faire face à des accusations criminelles si vous refusez.
- À l'extérieur du Massachusetts, un agent peut également vous demander une « preuve d'assurance » (conformément aux lois de cette juridiction). Votre immatriculation indique votre assureur et précise qu'aucune carte d'assurance n'est délivrée en vertu de la loi du Massachusetts.
- Gardez les mains bien en vue et demandez à vos passagers d'en faire de même.
- Accordez toute votre attention à l'agent et n'utilisez pas de téléphone

cellulaire pendant le contrôle.

- Ne faites aucun mouvement brusque ni aucun geste pouvant paraître menaçant. Il peut s'agir, par exemple, de chercher sous les sièges ou dans des zones non éclairées du véhicule. Veillez à ce que vos passagers ne le fassent pas non plus.
- Restez dans votre véhicule lorsque l'agent retourne à sa voiture de police. Si vous avez une question, attendez que l'agent revienne. Si vous trouvez un objet demandé par l'agent, tendez-le par la fenêtre et attendez que l'agent revienne.
- Répondez de manière appropriée si l'agent vous demande s'il y a des armes dans le véhicule.
- Soyez poli lorsque l'agent vous rend votre permis de conduire et votre immatriculation. Si l'agent vous remet une contravention, ne discutez pas. Une fois la contravention délivrée, l'agent est tenu de la déposer et ne peut pas la retirer. Vous avez le droit de contester la contravention devant un tribunal. Si vous avez des questions concernant la contravention, vous pouvez demander des précisions à l'agent. Le Massachusetts **n'exige pas** que vous signiez une contravention, mais certaines autres juridictions l'exigent. Lisez une contravention avant de la signer. Votre signature doit uniquement confirmer la réception de la contravention et non reconnaître une infraction.
- Lorsque l'agent vous indique que vous pouvez partir, mettez votre clignotant, vérifiez vos rétroviseurs et rejoignez la voie de circulation. Si vous êtes sur une autoroute, accélérez jusqu'à une vitesse sécuritaire sur la voie de dépannage avant de vous réinsérer dans la circulation.

N'oubliez pas qu'un agent de police ne sait jamais à quoi s'attendre lorsqu'il arrête un conducteur. Ne laissez pas vos émotions ou des mouvements brusques et inexpliqués (ou ceux de vos passagers) aggraver la tension. L'agent sera plus enclin à vous écouter et moins susceptible de se sentir menacé si vous suivez ces consignes.

IMPORTANT: Si vous estimez avoir été arrêté par un agent de police en raison de votre race ou de votre sexe, ou si vous estimez que le comportement de l'agent lors du contrôle était inapproprié d'une quelconque autre manière, vous pouvez le signaler en contactant le service de police ou l'organisme chargé de l'application de la loi dont relève l'agent qui vous a arrêté.

Situations d'urgence au volant

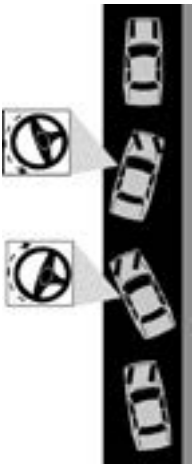
Dans toute situation d'urgence, il est très important de garder la tête froide et de ne pas paniquer. Vous ne disposez souvent que de très peu de temps pour réagir. Lisez cette section pour savoir comment réagir en cas d'urgence. Cela pourrait sauver une vie.

Dérapage

La manière de gérer un dérapage est la même pour les véhicules à traction avant et à traction arrière :

- Relâchez lentement la pédale d'accélérateur et passez au point mort.
- Ne freinez pas. Vous ne feriez qu'aggraver le dérapage.

- Tournez le volant **dans le sens du dérapage**. Si vos roues arrière dérapent vers la gauche, tournez le volant vers la gauche. Si elles dérapent vers la droite, tournez le volant vers la droite.
- Vous devrez peut-être tourner le volant plusieurs fois vers la gauche et vers la droite jusqu'à ce que vous repreniez complètement le contrôle du véhicule.



Si votre véhicule dérape, tournez toujours le volant dans le sens du dérapage.

Sortie de chaussée

Si vous quittez la chaussée et vous retrouvez sur l'accotement :

- Tenez fermement le volant et relâchez lentement la pédale d'accélérateur.
- Appuyez doucement sur le frein afin de réduire votre vitesse.
- Vérifiez qu'il n'y a pas de circulation derrière vous, puis ramenez doucement le véhicule sur la chaussée.

Crevaison, éclatement d'un pneu ou perte d'une roue

Si vous avez une crevaison, si un pneu éclate ou si vous perdez une roue :

- Tenez fermement le volant et relâchez lentement la pédale d'accélérateur.
- Freinez doucement.
- Si le véhicule commence à déraper, tournez le volant **dans le sens du dérapage**.
- Redressez doucement le véhicule. N'utilisez pas les freins tant que vous n'avez pas repris le contrôle du véhicule.
- Rangez votre véhicule sur le bas-côté dès que cela peut être fait en toute sécurité.

Défaillance des freins

Si votre véhicule est équipé de freins antiblocage et que les freins ne répondent pas lorsque vous appuyez à fond sur la pédale de frein, vous devez procéder comme suit :

- Rétrogradez à un rapport inférieur et descendez progressivement jusqu'au rapport le plus bas, si nécessaire.
- Serrez doucement le frein de stationnement. Maintenez le levier de déverrouillage du frein de stationnement au cas où le véhicule commencerait à déraper.
- Si vous ne parvenez pas à ralentir le véhicule, klaxonnez et faites clignoter vos phares afin d'avertir les conducteurs et les piétons autour de vous.

Si votre véhicule n'est pas équipé de freins antiblocage, vous devez pomper rapidement la pédale de frein plusieurs fois afin d'augmenter la pression du liquide de frein. **Ne pompez pas les freins antiblocage**. Si cela ne fonctionne pas, vous devez ensuite suivre les étapes indiquées ci-dessus.

Vous pouvez déterminer le type de freins de votre véhicule en vérifiant le voyant sur le tableau de bord ou en consultant le manuel du propriétaire du véhicule.

Pédale d'accélérateur bloquée

Si votre pédale d'accélérateur se bloque :

- Mettez le véhicule au point mort et appuyez sur la pédale de frein pour ralentir.
- Essayez de débloquer la pédale d'accélérateur avec votre pied.
- Si la pédale d'accélérateur ne se débloque pas, freinez de nouveau.
- Gardez les yeux sur la route.
- Dès que cela peut être fait en toute sécurité, rangez-vous sur le bas-côté et immobilisez le véhicule.

Véhicule venant en sens inverse

Si un véhicule roule vers vous en sens inverse dans votre voie :

- Ralentissez et rangez-vous vers la droite.
- Klaxonnez pour avertir l'autre conducteur.

Défaillance des phares

Si vos phares s'éteignent soudainement :

- Allumez vos feux de stationnement, vos feux de détresse ou vos clignotants.
- Essayez d'actionner l'interrupteur des phares à plusieurs reprises.
- Quittez la chaussée le plus rapidement possible et laissez vos feux de détresse allumés.

Véhicule immobilisé sur des voies ferrées

Si votre véhicule cale sur des voies ferrées et qu'un train approche :

- Faites IMMÉDIATEMENT sortir tout le monde du véhicule et éloignez-vous le plus possible des voies.
- Pour éviter d'être heurté par des débris, courez en formant un angle de 45 degrés par rapport aux voies, dans la direction d'où vient le train, puis appelez immédiatement le 911.

Si votre véhicule cale sur des voies ferrées et QU'AUCUN train n'approche :

- Baissez votre vitre ou ouvrez votre portière et écoutez attentivement pour savoir si un train approche.
- Essayez de démarrer le moteur.
- Si le véhicule ne démarre pas, mettez-le au point mort et essayez de le pousser hors des voies.
- Si vous ne parvenez pas à déplacer votre véhicule hors des voies, appelez le numéro sans frais du Système de notification d'urgence (ENS), indiqué au centre du panneau de passage à niveau ou sur le boîtier métallique près du passage à niveau. Communiquez au répartiteur ferroviaire le numéro d'identification DOT du passage à niveau, également indiqué sur le panneau. Veillez à préciser qu'un véhicule se trouve sur les voies et suivez les instructions du répartiteur.

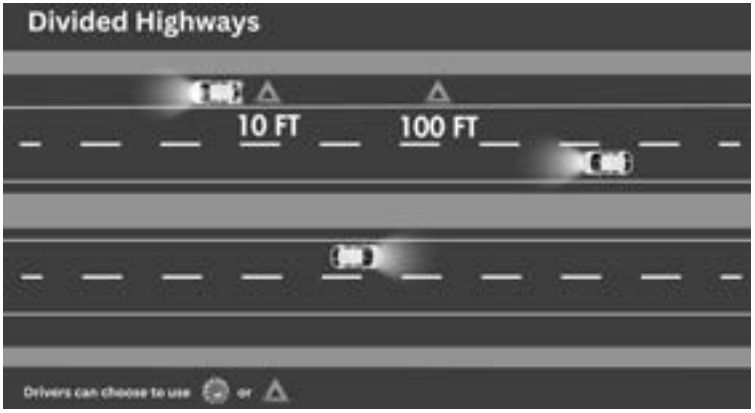
Vous devez également appeler le numéro ENS si vous remarquez quoi que ce soit de suspect (comme une manipulation frauduleuse des aiguillages) le long d'une voie ferrée.

Panne

- **Rangez votre véhicule sur le bas-côté et immobilisez-le.**
    - Ne vous arrêtez jamais sur une pente ou dans un virage où les autres usagers ne peuvent pas vous voir. Si vous ne parvenez pas à sortir votre véhicule de la chaussée, faites descendre tous les passagers et éloignez-les de la route.
    - Sur une autoroute dotée d'une voie de dépannage ou d'un accotement, déplacez votre véhicule aussi loin que possible de la voie de circulation. Restez dans votre véhicule. Afin d'éviter des blessures graves, ne vous tenez pas près de la voie de circulation ni dans la voie de dépannage.

- **Une fois votre véhicule immobilisé et alors que vous êtes toujours à l'intérieur :**
    - Allumez vos feux de détresse. La nuit, allumez également l'éclairage intérieur du véhicule.
    - Repérez votre gilet de sécurité ainsi que vos triangles de signalisation ou vos fusées de détresse LED (si vous en disposez).
    - Enfilez votre gilet de sécurité alors que vous êtes encore à l'intérieur du véhicule.

- **Mise en place des dispositifs de sécurité :**
    - Évaluez s'il est sécuritaire de sortir du véhicule. Envisagez de sortir du côté opposé à la circulation.
    - Attachez un morceau de tissu blanc à votre antenne ou à la poignée de la portière (utilisez un tissu rouge lorsqu'il neige).
    - Relevez le capot du véhicule.
    - Si vous vous arrêtez sur une autoroute divisée, placez vos triangles de signalisation ou vos fusées de détresse LED :
        - à 10 pieds derrière votre véhicule
        - à 100 pieds derrière votre véhicule



- Si vous vous arrêtez sur une route à deux voies où la circulation se fait dans les deux sens ou sur une autoroute non divisée, placez vos triangles de signalisation ou vos fusées de détresse LED :
    - à 10 pieds derrière votre véhicule
    - à 100 pieds derrière votre véhicule
    - à 100 pieds devant votre véhicule



Le Service d'assistance routière (HAP) vient en aide aux automobilistes en panne. Il est géré par la division des autoroutes du MassDOT et commandité par MAPFRE | Commerce Insurance.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/EmergencyRoadsideAssistance.aspx

Véhicule en feu

Si vous voyez de la fumée s'échapper de sous le capot du véhicule :

- Quittez la chaussée, coupez le contact et éloignez-vous du véhicule.
- Appelez les pompiers ou les services d'urgence.
- N'essayez pas d'éteindre le feu à moins de disposer d'un extincteur.

Véhicule tombant dans l'eau

Si votre véhicule tombe dans l'eau :

- Détachez votre ceinture de sécurité et sortez par une vitre.
- Si votre véhicule est équipé de vitres électriques, ouvrez-les rapidement avant que l'eau ne les empêche de fonctionner.
- N'ouvrez pas une portière. Cela provoquerait une entrée massive d'eau et le véhicule pourrait se renverser.

Si le véhicule coule avant que vous ne puissiez en sortir, grimpez sur la banquette arrière. Une poche d'air peut s'y former. Lorsque le véhicule s'est stabilisé, prenez une grande inspiration et sortez par une vitre.

Conduite dans les tunnels

La sécurité publique est une priorité pour le MassDOT. Veuillez suivre ces importants conseils de sécurité lorsque vous circulez dans nos tunnels.

Si vous êtes impliqué dans un accident ou si votre véhicule est immobilisé dans un tunnel :

La plupart des grands tunnels du Massachusetts sont surveillés par le Centre des opérations routières. Des agents de la Police d'État et du personnel du MassDOT sont répartis dans tout le réseau de tunnels afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'incident.

- Rangez-vous sur le bas-côté, si possible.
- Allumez vos feux de détresse.
- Appelez le 911 et suivez les instructions.
- Restez dans votre véhicule si cela ne présente aucun danger.
- Attendez l'arrivée des secours.

À l'entrée d'un tunnel :

- Restez vigilant !
- Allumez vos phares.
- Respectez tous les panneaux et signaux.
- Écoutez la radio pour connaître les dernières informations sur la circulation.
- N'entrez pas dans le tunnel si vous remarquez de la fumée près de l'entrée ou si votre véhicule dégage de la fumée ou est en feu.
- Maintenez une distance de sécurité.
- Les matières dangereuses, y compris le propane, sont interdites.

En cas de circulation dense :

- Écoutez la radio pour suivre les informations.
- Gardez une distance de sécurité avec les autres véhicules, même si la circulation est lente.
- Repérez l'emplacement des sorties de secours.
- Suivez les instructions des représentants du MassDOT, de la Police d'État et des panneaux à messages.

En cas d'incendie :

- Arrêtez-vous, coupez le moteur et sortez du véhicule.

- Pour aider les secours, laissez vos clés dans le véhicule.
- Pour votre sécurité, laissez vos effets personnels dans le véhicule.
- Appelez le 911.
- Suivez les instructions du service d'incendie, de la Police d'État, des représentants du MassDOT et des panneaux à messages.
- Quittez le tunnel par l'entrée la plus proche, sauf indication contraire.
- Aidez les autres, si vous le pouvez.

N'oubliez pas : le feu et la fumée peuvent tuer. Sauvez votre vie, pas votre voiture.

Accidents de la circulation

En 2022, 134 472 accidents de véhicules à moteur ont été recensés au Massachusetts. Vous pouvez réduire vos risques d'accident en respectant les règles de la route, en suivant les consignes de ce manuel et en apprenant à conduire de manière défensive. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, la loi de l'État vous oblige à prendre les mesures suivantes.

Si vous êtes impliqué dans un accident

Lorsque vous êtes impliqué dans un accident, même mineure, vous devez immobiliser votre véhicule. **Ne quittez jamais les lieux d'un accident**. C'est contraire à la loi. Vous pourriez être accusé d'un « délit de fuite ».

Dommages matériels seulement

1. Si possible, déplacez votre véhicule hors de la chaussée. S'il n'y a aucun blessé, la Loi sur l'enlèvement des véhicules exige que les véhicules soient déplacés hors des voies de circulation vers un endroit sécuritaire.
2. Échangez vos nom, adresse, numéro de permis de conduire, numéro d'immatriculation du véhicule et renseignements d'assurance avec tous les conducteurs ou propriétaires impliqués. Vous devez présenter votre permis de conduire et votre immatriculation si on vous le demande.
3. Si vous avez endommagé un véhicule stationné ou tout autre bien, **vous devez essayer de retrouver le propriétaire afin de signaler l'accident ou d'en informer la police locale**.
4. Dans les cinq jours suivant l'accident, vous devez déposer un rapport d'accident auprès du RMV et du service de police local. Vous devez signaler tout accident ayant causé des dommages matériels de $1,000 ou plus.
5. Si vous avez blessé un chat, un chien ou tout autre animal, **informez la police locale et, si possible, le propriétaire de l'animal**.

Si vous avez un téléphone cellulaire, vous pouvez communiquer avec la Police d'État pour signaler toute urgence en composant le 911.

Accidents avec blessés

1. Vérifiez si quelqu'un est blessé.
2. Appelez la police et demandez une ambulance ou l'intervention des

techniciens médicaux d'urgence (EMT), si nécessaire.

3. Si possible, déplacez votre véhicule hors de la chaussée.
4. Échangez vos nom, adresse, numéro de permis de conduire, numéro d'immatriculation du véhicule et renseignements d'assurance avec toute personne blessée et avec les autres conducteurs impliqués. Vous devez présenter votre permis de conduire et votre immatriculation si on vous le demande.
5. Dans les cinq jours suivant l'accident, vous devez déposer un rapport d'accident auprès du RMV et du service de police local. Vous devez signaler tout accident ayant causé des blessures ou un décès, ou ayant causé des dommages matériels de $1,000 ou plus.
6. Informez votre compagnie d'assurance.

Conseils de premiers secours en situation d'urgence

- Ne déplacez pas une personne blessée sauf en cas d'absolue nécessité. Si vous devez déplacer quelqu'un en raison d'une situation mettant sa vie en danger, soutenez bien sa tête et sa colonne vertébrale.
- Vérifiez si la personne respire. Si elle ne respire pas et que vous êtes formé à la réanimation cardiopulmonaire (RCR), commencez immédiatement la RCR.
- Si la personne saigne, appliquez une pression directement sur la plaie. Maintenez la pression jusqu'à l'arrivée des secours.
- Couvrez la personne blessée avec une couverture ou un manteau afin de la garder au chaud et prévenir l'état de choc.

Délit de fuite (quitter les lieux d'un accident sans s'identifier)

En 2022, le Massachusetts a enregistré 13 829 « accidents avec délit de fuite », au cours desquelles des conducteurs ont quitté les lieux sans s'arrêter ni s'identifier.

Quitter les lieux d'un accident peut entraîner de graves conséquences, tant pour le conducteur (une fois appréhendé) que pour les victimes laissées sur place.

Lorsque vous êtes impliqué dans un accident, même mineur, vous devez immobiliser votre véhicule. **Ne quittez jamais les lieux d'un accident ayant entraîné un décès, des blessures corporelles et/ou des dommages matériels sans vous être arrêté et avoir donné votre identité. Vous devez rester sur les lieux, vous identifier correctement, porter assistance si possible et appeler les secours si nécessaire.**

Si vous quittez les lieux après un accident sans vous être correctement identifié, vous pourriez faire l'objet de poursuites pénales pour « délit de fuite » et encourir les peines maximales suivantes.

- Une amende pouvant aller jusqu'à $200 ou une peine d'emprisonnement

pouvant aller jusqu'à deux ans, ou les deux, pour avoir quitté les lieux après un accident ayant causé des dommages à un autre véhicule ou à d'autres biens (M.G.L. c.90, section 24 (2) (a))

- Une amende pouvant aller jusqu'à $1,000 et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans pour avoir quitté les lieux après un accident ayant causé des blessures corporelles à une personne (sans entraîner de décès) (Section 2 (a ½) (1))
- Une amende pouvant aller jusqu'à $5,000 et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ½ ans dans une prison locale ou jusqu'à 10 ans dans une prison d'État pour avoir quitté les lieux après un accident ayant causé des blessures corporelles à une personne et ayant entraîné son décès (Section 2 (a ½) (2))

Si vous heurtez, blessez ou tuez un chat ou un chien et que vous n'en informez pas le propriétaire de l'animal ou la police locale, vous pouvez être passible d'une amende en vertu du chapitre 272, section 80H des M.G.L.

Toute condamnation pénale peut entraîner des frais de probation et vous pourriez être assujetti à des surprimes d'assurance pouvant aller jusqu'à six ans. Votre permis de conduire peut également être suspendu. Consultez les périodes de suspension de permis et les frais de rétablissement dans le « *Tableau des infractions criminelles et des suspensions* » du chapitre trois du présent manuel.

Si vous êtes témoin d'un accident

Si vous passez près d'un accident et que des véhicules de police et d'urgence sont déjà sur place, faites preuve de bon jugement. Ralentissez et conduisez prudemment. Faites attention aux personnes et au matériel présents sur la chaussée. Ne vous arrêtez pas et ne ralentissez pas pour « regarder ». Cela est dangereux et risque de causer des problèmes de circulation.

Si vous êtes témoin d'un accident et qu'il n'y a ni police ni véhicules d'urgence :

1. Rangez votre véhicule sur le bas-côté. Allumez vos feux de détresse pour avertir les autres conducteurs.
2. Vérifiez si quelqu'un est blessé.
3. Si vous avez un téléphone cellulaire, appelez la police. Si vous n'avez pas de téléphone cellulaire, demandez à la prochaine personne qui s'arrête et qui possède un téléphone d'appeler la police, ou essayez de faire signe à un véhicule qui passe et demandez au conducteur d'aller chercher de l'aide.
4. Si quelqu'un dispose de fusées de détresse, de triangles de signalisation ou de réflecteurs, placez-les à 200 pieds ou plus devant et derrière le lieu de l'accident afin d'avertir les autres conducteurs.
5. Suivez les conseils de premiers secours d'urgence indiqués à la page 138.
6. Si possible, déplacez tous les véhicules impliqués dans l'accident sur le côté de la route.
7. Coupez le contact de tous les véhicules impliqués dans l'accident.

Ne vous approchez pas des fils électriques tombés au sol à la suite d'un accident. Si des fils électriques sont tombés sur un véhicule, dites aux personnes à l'intérieur d'y rester jusqu'à l'arrivée des secours. Ne touchez pas le véhicule.

Signaler un accident

Vous devez signaler tout accident de la route dans lequel vous êtes impliqué et qui entraîne la mort ou des blessures d'une personne, ou qui cause des dommages matériels de $1,000 ou plus. Vous devez déposer un rapport écrit auprès du RMV dans les cinq jours suivant l'accident. Si vous êtes tenu de déposer un rapport d'accident et que vous ne le faites pas, vous vous exposez à une amende et votre permis peut être suspendu ou révoqué.

Il ne suffit pas de signaler simplement un accident à votre compagnie d'assurance. Vous devez suivre toutes les instructions figurant dans cette section.

Vous pouvez vous procurer un rapport d'accident de la circulation (Motor Vehicle Crash Operator Report) auprès de votre poste de police local, d'un centre de services du RMV ou en appelant le centre d'appels du RMV. Vous pouvez également télécharger ce rapport sur notre site Web à l'adresse Mass.Gov/RMV.

Où envoyer les rapports remplis :

1. Envoyez par courrier ou remettez un exemplaire au service de police local de la ville ou de la municipalité où l'accident s'est produit.
2. Envoyez un exemplaire à votre compagnie d'assurance.
3. Envoyez un exemplaire au RMV à l'adresse ci-dessous.

Crash Records, Registry of Motor Vehicles,
P.O. Box 55889, Boston, MA 02205-5889

Vous devriez conserver une copie du rapport dans vos dossiers personnels. Vous pouvez demander en ligne une copie d'un rapport d'accident rempli par les forces de l'ordre sur Mass.Gov/RMV moyennant des frais de $20.

Conduire intelligemment et économiser - « conseils d'éco-conduite »

Il existe de nombreuses façons d'économiser du carburant et de réduire votre empreinte carbone, peu importe le véhicule que vous conduisez ! Ces conseils simples (tirés de commute.com/commuter-options/drive-smart-and-save) vous permettront d'économiser de l'argent.

- **Conduisez moins** - Essayez les transports en commun, la marche, le vélo ou le covoiturage. Les courts trajets se prêtent particulièrement bien à la marche ou au vélo : vous ferez de l'exercice, économiserez du carburant, réduirez l'usure de votre moteur et pourrez profiter du paysage. Et si vous avez plusieurs courses à faire, essayez de « regrouper » vos déplacements afin d'économiser du temps et du carburant. Lorsque vous effectuez plusieurs arrêts, rendez-vous d'abord à votre destination la plus éloignée afin que votre moteur atteigne plus



rapidement sa température optimale pour une meilleure consommation de carburant.

- **Réglez votre vitesse à 60** - La consommation de carburant augmente d'environ 5 % pour chaque augmentation de cinq miles par heure au-dessus de 60 mph. C'est comme payer 30 cents de plus par gallon ! Réglez le régulateur de vitesse à 60 et commencez à calculer vos économies.
- **Utilisez les pédales en douceur** - Les démarrages rapides et les freinages brusques peuvent augmenter la consommation de carburant de 40 %, tout en réduisant le temps de trajet de seulement 4 %. Accélérez progressivement. Maintenez une vitesse constante. Laissez le véhicule rouler en roue libre lorsque cela est possible. Et n'oubliez pas de vous procurer un transpondeur E-ZPass pour éviter les embouteillages aux postes de péage, cela peut vous faire économiser beaucoup de temps ainsi que du carburant.
- **Coupez le moteur** - Laisser tourner le moteur au ralenti vous fait consommer du carburant sans parcourir de distance. Lorsque vous êtes arrêté, coupez donc le moteur. Vous économiserez du carburant et respecterez la loi : la loi du Massachusetts interdit de laisser tourner un moteur au ralenti pendant plus de cinq minutes. Si vous devez vraiment laisser tourner le moteur au ralenti, mettez le véhicule au point mort afin que le moteur ne travaille pas contre les freins et ne consomme pas davantage de carburant.
- **Revissez bien le bouchon** - Des bouchons de réservoir desserrés, endommagés ou manquants entraînent l'évaporation de 147 millions de gallons de carburant chaque année. Assurez-vous que le bouchon est bien serré et vous pourriez économiser environ $120 par an.
- **Vérifiez la pression** - Des milliards de gallons de carburant sont gaspillés chaque année en raison de pneus sous-gonflés. Une pression adéquate des pneus est plus sécuritaire, prolonge leur durée de vie et peut améliorer jusqu'à 3 % le rendement énergétique de chaque plein.